

MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRE,
SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

UNIVERSITE DE OUAGADOUGOU

UNITE DE FORMATION ET DE RECHERCHE
EN SCIENCES HUMAINES(UFR/SH)

DEPARTEMENT DE GEOGRAPHIE

Burkina Faso

Unité Progrès Justice

MEMOIRE DE MAITRISE

THEME:

***LA GESTION DES TERROIRS DANS LA ZONE DE
COLONISATION AGRICOLE DU GANZOURGOU:
CAS DE MOGTEDO II, BOMBORE ET RAPADAMA***

Présenté par Blaise BAMA

Année académique: 2002/2003

Sous la Direction de:
M. OUSMANE NEBIE

SOMMAIRE

pages

Remerciements

Résumé

Problématique 1-2

Méthodologie 3-4

Difficultés 4-5

PREMIERE PARTIE: Les conditions générales du milieu

Chapitre I: Les aspects physiques 7

I- Le climat 7-12

II- Le modelé et les sols 13

III- La végétation 14

Chapitre II: La colonisation agricole 15

I. L'organisation de l'espace 15

1- La genèse de l'opération 15-16

2- La mise en place des infrastructures 16

II- L'installation des populations 16

1- L' Origine et caractéristiques des populations 16-18

2- L'Organisation du milieu 18-19

2-1- l'habitat 19-20

2-2- les rapports sociaux 20

II- L'organisation de la production 20

1- Les forces productives 20-24

2- Les moyens de production 24-28

3- Les techniques de production 28-30

4- Les productions..... 30-35

Chapitre III: Les problèmes liés à la colonisation agricole..... 36

I- La migration spontanée et occupation de l'espace 36-39

II- Les difficultés de production agricole et pastorale..... 39

1- Les contraintes de l'agriculture 39-41

2- Les entraves au développement de l'élevage villageois 41-43

III- Les enjeux fonciers 43

1- Le fonctionnement et la dynamique des régimes fonciers 43

1-1- La situation dans deux villages traditionnels limitrophes: Nobsen et Gouingo 43

1-1-1 L'historique des villages et organisation socio-politique 43-44

1-1-2 La gestion foncière et le mode de règlement des conflits 44-45

1-2- la situation dans les villages de colonisation agricole..... 45-46

2- Les problèmes d'espace et les conflits 46-47

DEUXIEME PARTIE : L'approche Terroir, une nouvelle stratégie de gestion de l'espace

Chapitre IV: Bref aperçu des approches du développement rural.....	49
I- L'approche aménagiste: cas de l'AVV.....	49-50
II - L'approche intégrée: cas de l'UP1	50-51
III -l'approche du PDRG	51
1- les objectifs	51-52
2-la stratégie d'intervention	52-54
Chapitre V: L'approche Gestion des Terroirs	54
I-Le contexte et les principes généraux de la RAF	54-57
II-le cadre d'application en milieu rural: le PNGT	5-58
III- la mise en oeuvre de l'approche gestion des terroirs par le PDRG	58-60
Chapitre VI: Les réalisations	60
I Les réalisations spécifiques.....	60
1-L'établissement et la mise en oeuvre des schémas d'aménagement	60
2- La délimitation des terroirs	61
3-L'organisation du terroir.....	61-62
4-Le processus d'installation des migrants spontanés	63
4-1.Les antécédents	63
4-2.L'installation des migrants spontanés.....	63-64
II-Les aménagements	64-66
III.Les réalisations sociales.....	66
1- Les infrastructures socio-collectives.....	66-67
2- Les autres réalisations sociales.....	67-68
IV- La participation paysanne à la mise en oeuvre de la GT	68-70

TROISIEME PARTIE: Les limites de l'opération GT

Chapitre: VII: Les insuffisances de l'opération.....	72
I- Les rapports entre l'agriculture et l'élevage	72-73
II- Évolution régressive des rendements	73-79
III- Des activités secondaires marginalisées	80-81
IV- Difficile participation à la gestion des unités socio-économiques	81-83
Chapitre VIII: Les difficultés et conséquences liées à la mise en oeuvre de la GT.....	84
I.Les difficultés organisationnelles	84-87
II-Les conséquences	87
1-La perception des populations et les conséquences de la délimitation	87-90
2- L'activité pastorale et les problèmes d'espace: Gadeghin	90-94
III- Des solutions pour améliorer la GT	94
1-La perception paysanne de la GT	94-96
2-La contribution des structures administratives et des autres acteurs	96

CONCLUSION GENERALE97-98

BIBLIOGRAPHIE

ANNEXES :

Annexe1 : Procès verbal de constat de dégâts

Annexe2: Cahier de charges

Annexe3 : Les cartes de terroirs

Définition de sigles et abréviations

AVV: Autorité de l'Aménagement des Vallées des Voltas

CGT: Comité ou Commission de Gestion de Terroirs

GT: Gestion des Terroirs

M.S: Migrant Spontané

MogtedoV1: village n°1 de Mogtedo II

MARA: Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales (aujourd'hui scindé en Ministère de l'Agriculture et Ministère des Ressources Animales)

PDRG:Projet de Développement Rural du Ganzourgou

PNGT: Programme National de Gestion des Terroirs

UNPB: Union Nationale des Paysans du Burkina

UNJB: Union Nationale des Jeunes du Burkina

UFB: Union des Femmes du Burkina

UNAB: Union Nationale des Anciens du Burkina

RAF: Réorganisation Agraire et Foncière

UD: Unité de Développement

UPI: Unité de Planification n°1

SPA: Service Provincial de l'Agriculture

DFN: Domaine Foncier National

CNCA: Caisse Nationale de Crédit Agricole

CNEA :Centre National pour l'Equipement Agricole

CCCE: Caisse Centrale et de Coopération Economique

OMS: Organisation Mondiale de la Santé

USAID :Agence pour le Développement International des Etats-Unis

REMERCIEMENTS

Nos sincères remerciements vont à Monsieur Ousmane NEBIE qui, malgré ses multiples occupations, n'a ménagé aucun effort pour nous guider tout le long de notre travail. Plus encore, il a été pour nous, une source inépuisable d'inspiration et d'idées. Nos remerciements vont également à tous les enseignants du département de Géographie pour leur encadrement tout le long de nos études. Nous remercions aussi Monsieur le Directeur du PDRG et les membres des équipes de Mogtedo et Boudry pour leur appui très appréciable.

Nous pensons à Monsieur Jean Azoutougé , responsable du CSPS de Rapadama V4 , le chef du projet Plan Foncier Rural du Ganzourgou, le chef du bureau CNCA de Zorgho et à tous ceux qui par leurs conseils , remarques et soutien multiforme ont contribué à donner corps à ce document . Que chacun trouve ici l'expression de notre profonde reconnaissance!

RESUME

Les vallées du Nakambé étaient à l'instar d'autres vallées fluviales du Burkina Faso, riches mais désertes d'hommes à cause de la cécité des rivières. Aussi, l'État a-t-il entrepris des travaux d'aménagement en vue de leur exploitation par des populations venues en majorité des zones surpeuplées du pays.

Les premières approches mises en oeuvre pour l'exploitation des terres "neuves" en vue de contribuer au développement économique et à l'autosuffisance alimentaire du Burkina Faso en général et des régions concernées en particulier, ont favorisé la naissance et l'entretien d'une mentalité d'assistance chez les exploitants AVV. De nombreux déséquilibres ont entraîné des migrations incontrôlées et des tensions sociales dans la région, et une modification des écosystèmes naturels. Afin de résoudre les problèmes liés à la colonisation, une nouvelle stratégie de développement et de gestion des ressources naturelles (la Gestion des Terroirs) a été préconisée. Y avait-il une nécessité véritable? La mise en oeuvre de l'approche Gestion des Terroirs traduit une volonté du projet à transférer les responsabilités aux communautés et à les impliquer au mieux dans la gestion des ressources naturelles et du développement. L'approche Gestion des Terroirs a-t-elle engendré une dynamique plus importante? C'est le centre d'intérêt du présent document qui aborde le bilan de l'approche en faisant ressortir non seulement les différents types de réalisations (délimitation et matérialisation des limites des terroirs villageois, organisation et sécurisation des producteurs, actions de développement local et de restauration des ressources naturelles, ...), mais aussi les limites ou insuffisances notamment le problème du développement des activités socio-économiques rurales et de la participation des communautés à la gestion durable des ressources de leurs terroirs.

La présente étude est aussi une contribution à la recherche de solutions aux problèmes de développement des colonies de peuplement organisées dans la zone des vallées du Ganzourgou.

PROBLEMATIQUE

Au Burkina Faso, l'agriculture occupe plus de 80% de la population active et contribue pour plus d'1/3 au PIB. Cependant depuis quelques décennies, elle est en difficulté du fait de la réduction progressive des superficies en jachère, résultant de l'augmentation rapide de la population(2,68% par an), l'irrégularité de la pluviométrie et sa mauvaise répartition, et de l'érosion des sols. Cette situation est à l'origine des mouvements de populations des zones surchargées vers le sud du pays et les pays limitrophes.

Pour y faire face, les pouvoirs publics ont développé avec l'aide de bailleurs de fonds, des actions multiformes tendant à contrôler ou à améliorer la situation. L'une des solutions a été la création de l'Autorité de l'Aménagement des Vallées des Voltas(AVV) en 1974 après la mise en oeuvre du programme de lutte contre l'onchocercose, mené par le gouvernement avec l'appui de l'OMS dans les vallées des principaux cours d'eau(les voltas) . Cet organisme avait pour mission d'aménager les terres afin de contribuer à la promotion du développement économique et social du pays grâce à un transfert de populations venant du plateau central surpeuplé.

Les zones d'intervention de l'AVV ont été découpées en dix Unités de Planification(UP) correspondant à des entités géographiques présentant une certaine homogénéité socio-économique, à l'intérieur desquelles peuvent être planifiées des actions de développement intégré et des infrastructures socio-économiques. Mais dans l'UP1 dont le siège est à zorgho, des difficultés sont vite apparues. Il s'agit des disparités socio-économiques entre zones des vallées et zones des plateaux, entraînant une autre forme de migration et des problèmes fonciers. Les dépositaires fonciers coutumiers ont commencé à revendiquer leurs droits sur les terres des vallées. Ceci a créé une certaine insécurité foncière préjudiciable aux investissements, à la préservation et à la valorisation du potentiel productif. Eu égard aux problèmes de dégradation de l'environnement qui touchent aussi les riches vallées fluviales libérées de l'onchocercose, les autorités Burkinabé ont cherché des solutions en mettant en oeuvre un plan national de lutte contre la désertification. Mais, le problème de dégradation des ressources est si complexe que des actions isolées ne suffisent pas. Aussi faut-il entreprendre une démarche qui associe les populations à lutter contre la dégradation des ressources naturelles en leur laissant la responsabilité du choix des actions à initier . L'Etat apporte un financement qui ne doit pas être considéré comme un privilège qui leur est

accordé. Pour cela, une approche participative a été préconisée à travers la Gestion des Terroirs.

Le choix de Mogtedo II, Bomboré et Rapadama pour la présente étude se justifie pour les raisons suivantes :

* L'approche GT a été mise en oeuvre par l'UPI à Rapadama en 1988; le PDRG y a pris la relève et étendu son action aux UD de Mogtedo II et Bomboré en 1990-1991.

* Cette approche a été mise en oeuvre dans un milieu où les populations habituées pendant une vingtaine d'années à l'assistance, doivent maintenant participer à la recherche de solutions et prendre en mains leur propre développement et la gestion des ressources naturelles dont elles dépendent. La gestion des terroirs semble avoir enclenché une dynamique au niveau des communautés? La présente étude s'est alors fixée les objectifs suivants :

1-Faire le bilan de l'approche GT en essayant d'apprécier la dynamique qu'elle a enclenchée pour la gestion des ressources naturelles;

2-Voir les possibilités d'application de la RAF et dans quelle mesure elle peut constituer une solution aux problèmes de gestion spatiale et des conflits liés à la gestion des ressources naturelles;

3-Analyser la perception paysanne de la GT et la contribution des autres acteurs du développement.

Pour atteindre ces objectifs, la méthodologie ci-après décrite a été utilisée

METHODOLOGIE

La méthodologie utilisée pour réaliser le présent travail a comporté deux parties: une recherche documentaire et une phase pratique consacrée aux enquêtes de terrain.

1- La recherche documentaire

Au cours de cette phase, nous avons pu consulter des ouvrages traitant des aspects agraires et du développement rural. Nous avons aussi consulté des documents (mémoires, recueils, documents cartographiques, ...) traitant de la gestion de l'espace. Les plus significatifs ont été consignés dans la bibliographie. Bien que la démarche Terroir soit une approche récente au Burkina Faso, notre attention s'est portée sur les études relatives à la Gestion des Terroirs dans quelques régions et en particulier dans notre zone d'étude. Ceci nous a permis d'avoir un certain nombre d'informations que nous avons voulu vérifier et compléter, d'où la nécessité de la phase pratique.

2- La phase pratique

Cette étape a concerné la collecte de l'information qualitative et quantitative sur le terrain. Elle a été précédée d'une visite préparatoire du 5 au 8 décembre 1995. La visite préparatoire a été mise à profit pour la reconnaissance des différents sites et une prise de contact avec la structure y intervenant (le PDRG) Nous avons au cours de cette première phase, informé et sensibilisé les populations cibles avec l'appui des conseillers-animateurs du projet et des comités de gestion de terroirs. Dans les villages traditionnels comme Nobsen et Gouingo, nous avons approché les autorités coutumières pour gagner leur confiance, dans la mesure où nous devrions aborder la délicate question foncière. Nous avons aussi impliqué l'administration en informant les préfets de Mogtedo et de Boudry dont dépendent respectivement Nobsen et Gouingo.

La phase pratique proprement dite a duré globalement 4 mois, allant du 12 février au 15 juin 1996 et du 07 au 21 septembre 2001. La collecte des informations sur le terrain a été réalisée grâce à deux types d'entretiens au moyen de questionnaire: des entretiens individuels et des entretiens collectifs. Les entretiens individuels réalisés auprès des chefs d'exploitation, ont porté sur les activités socio-économiques, les techniques et les difficultés de production, le savoir-faire des paysans en matière de gestion de l'espace et leur perception de la GT. Quant aux entretiens collectifs effectués auprès des comités de gestion de terroirs, des

autorités coutumières et du groupement des éleveurs de Gadeghin, ils ont été axés sur le régime foncier, leur connaissance et appréciation de la RAF et de la GT.

Eu égard au nombre important de villages agricoles(21), nous avons procédé par échantillonnage. Dans chaque UD, nous avons choisi deux villages où l'approche GT a été mise en oeuvre et où il existe des conflits fonciers avec les villages voisins. Sur les 21 villages, 6 ont été retenus: Rapadama V3 et V4, Mogtedo V2 et V4/V5, et Bomboré V3 et V5. Le tirage au sort des familles s'est fait sur la base du recensement effectué par le PDRG en 1993. Au total, 192 chefs d'exploitation ont été interrogés soit environ 1/10 des familles résidentes.

Mais plusieurs difficultés ont émaillé le travail tant au cours de la collecte des données que durant la rédaction. Les principales difficultés sont ci-après décrites.

DIFFICULTES

Les difficultés que nous avons rencontrées ont trait d'une part à la disponibilité des interlocuteurs, la qualité des données, et d'autre part à nos moyens matériels et financiers.

En ce qui concerne l'indisponibilité des interlocuteurs, elle est liée essentiellement à la période de collecte des informations. En effet le premier mois a coïncidé avec le jeûne du Ramadan. Les interlocuteurs étant pour la plupart concernés, ils ont eu des difficultés à répondre à nos questions du fait de la fatigue. Durant les deux derniers mois, les interlocuteurs étaient empêchés par les travaux champêtres. Ces facteurs ont ralenti la collecte des informations sur le terrain. Une autre difficulté concerne la qualité et la disponibilité des informations relatives aux productions et aux revenus. Ainsi, l'analyse de la production dans son aspect quantitatif a été complexe à cause de la diversité des unités de mesure et de l'incapacité des producteurs à quantifier correctement leurs produits. De plus, on a constaté souvent une volonté chez les exploitants à sous estimer les récoltes. Les résultats actuels ont été obtenus par le jeu de la conversion(1). Les données relatives aux effectifs de population n'étaient pas concordantes. Les données relatives aux crédits agricoles ont été difficiles à obtenir suite à la dissolution de la structure chargée du recouvrement, à savoir l'Office National de l'Aménagement du Territoire(ONAT). Enfin l'insuffisance de nos moyens matériels et financiers ayant conduit à un traitement manuel des données, a joué sur la qualité et la durée du travail.

(1) : 1 charretée de sorgho= 4 sacs de 100kg; 1 charretée de mil= 3sacs de 100kg; 1 tinc= 16,6kg; 1 plat= 2,075 kg

L'exploitation des données rassemblées nous a permis de rédiger le présent document dont le contenu s'articule autour de trois parties:

- *- La première décrit les conditions générales du milieu;
- *- La seconde analyse les résultats de l'approche Terroir;
- *- La troisième partie traite des limites de l'approche GT mise en oeuvre dans la zone de colonisation agricole du Ganzourgou ,en s'appuyant sur le cas de Mogtedo II, Bomboré et Rapadama.

PREMIERE PARTIE :

LES CONDITIONS GENERALES DU MILIEU

Chapitre I: Les aspects physiques

La zone faisant l'objet de la présente étude comprend trois unités de développement. Il s'agit de Mogtedo II (2), Bomboré et Rapadama ouvertes par l'AVV respectivement en 1973-1974, 1978-1979, 1979-1981, et placées sous l'autorité administrative de Mogtedo. Cette zone est limitée à l'ouest par l'UD de Linoghin (V9) et le village de Kougri; au nord par la RN4, Rapadama et Wayen; au nord-est par Toyoko, Nobsen, Gouingo et Yaïka; au sud-est par l'UD de Mankarga et au sud-ouest par le Nakambé. Elle s'étend entre 12°1' et 12°5' de latitude nord, 1°1' et 0°6' de longitude ouest, et couvre une superficie de 37377,5 hectares(3). Le réseau hydrographique est très diffus et peu encaissé. Le principal cours d'eau est la Bomboré, un affluent du Nakambé. Il traverse l'UD de MogtedoII dans sa partie centrale et celle de Bomboré dans sa partie orientale.

I- Le climat

Le climat de la zone d'étude est de type soudano-sahélien avec deux saisons bien distinctes à savoir:

* une saison sèche de novembre à avril-mai où les températures subissent des variations selon le mois et au cours d'une même journée. Elles sont relativement basses de novembre à février (28 à 30°C) et élevées de mars à mai (32 à 41°C). Les amplitudes thermiques diurnes sont fortes tandis que les amplitudes nocturnes sont relativement basses. L'amplitude thermique résultante varie entre 7°5 et 10°C. Le vent dominant pendant cette période est l'harmattan.

* une saison pluvieuse qui s'étend généralement d'avril mai à octobre. Les températures varient aussi au cours d'une même journée. L'amplitude thermique atteint 5°C. Le vent dominant est la mousson. Le maximum de précipitations est enregistré en Juillet-août.

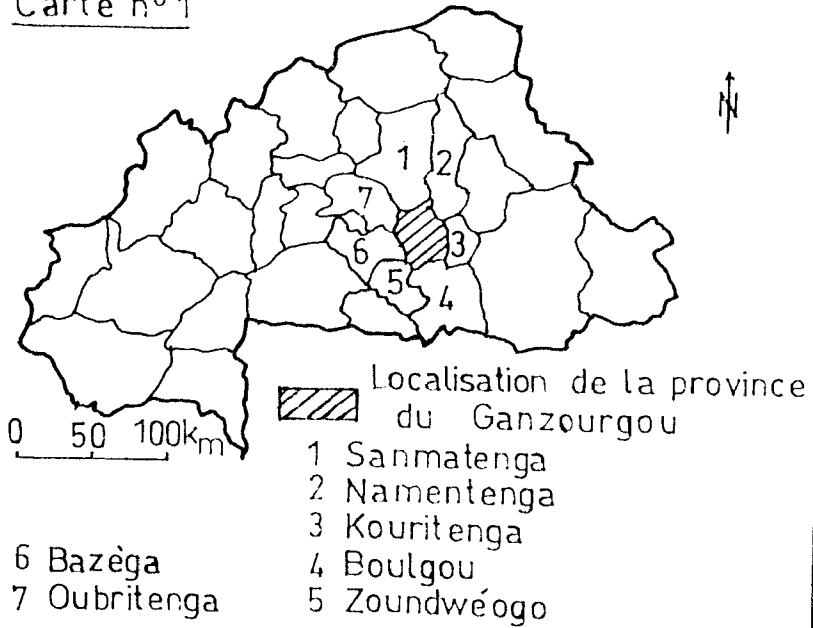
Le régime des pluies et leur répartition étant importants pour les cultures, nous nous consacrerons seulement à l'étude de la saison pluvieuse.

=====

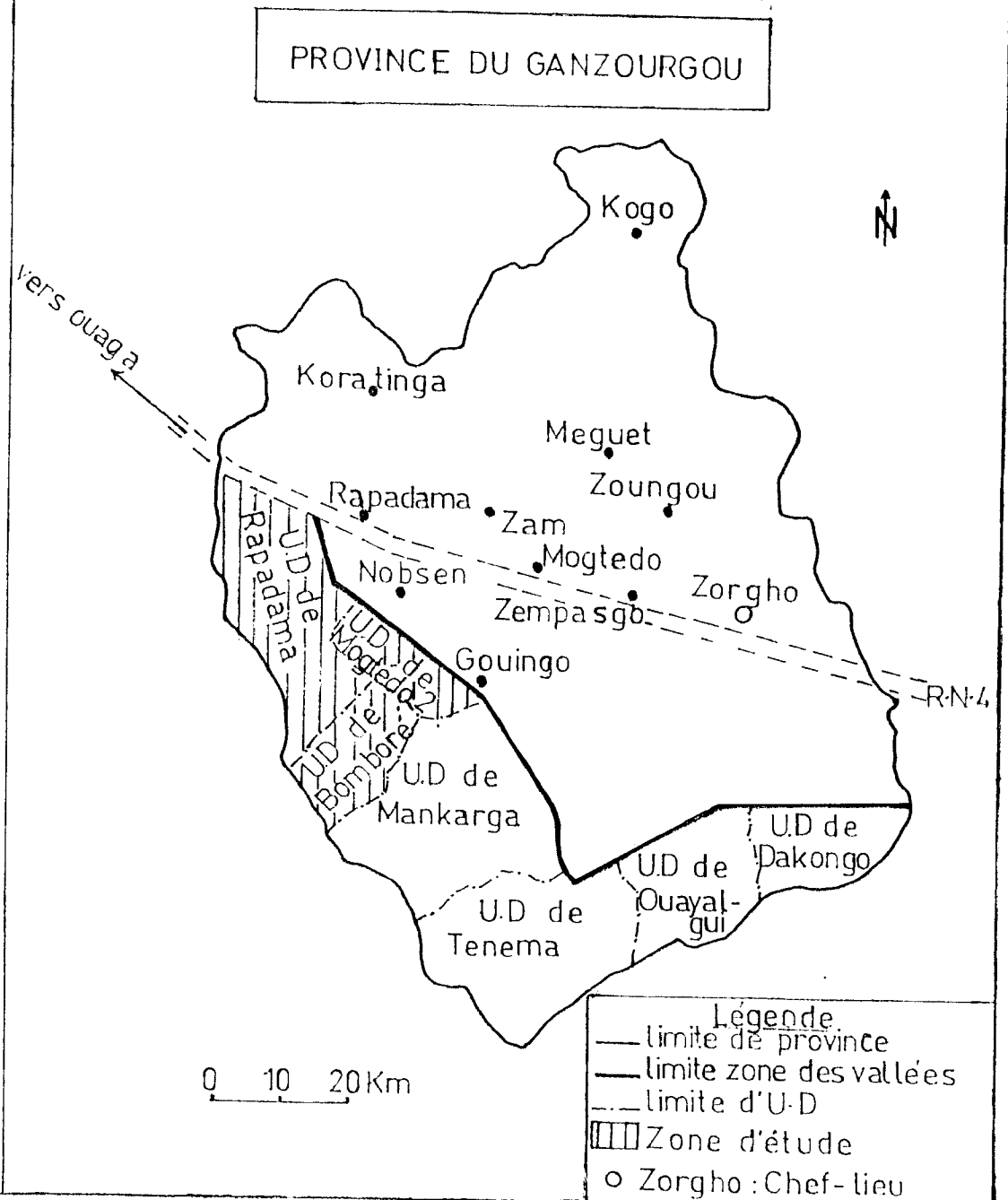
(2): Les noms MogtedoII et Rapadama tiennent au fait que les deux unités sont situées à proximité des villages traditionnels de Mogtedo et Rapadama.

(3): Répartition de la superficie entre les 3 unités: Rapadama= 20061,5 ha; MogtedoII=11124ha et Bomboré= 6192 ha

Carte n°1



Carte n°2



L'analyse des conditions pluviométriques s'appuie sur les données des postes pluviométriques de Mogtedo (installé en 1965) et de Zorgho (installé en 1956) qui sont consignées dans le tableau n°1. Afin de faciliter la comparaison entre les deux postes, nous avons commenté la construction du tableau n°1 et du graphique n°1, et analysé à partir de l'année 1965. Ainsi, le graphique n°1 fait ressortir clairement les caractéristiques pluviométriques de la région qui sont, l'insuffisance et la mauvaise répartition des précipitations. Les pluies augmentent progressivement à partir de mai pour atteindre un maximum en Juillet-août. Elles diminuent ensuite très rapidement et accusent une forte baisse en septembre-octobre. La période allant de 1965 à 1996 a été marquée par des déficits pluviométriques récurrents depuis les années 70. Les années où les déficits pluviométriques ont été importants sont: 1973, 1981, 1984, 1985, 1987 et 1990. Durant ces années, les volumes d'eau enregistrés sont restés en deçà de 600mm alors que la moyenne dressée par la Direction Nationale de la Météorologie était de 765mm en ce qui concerne le poste de Zorgho. L'absence de données liée à la suppression du poste de 1982 à 1992 ne nous a pas permis calculer la moyenne au niveau de Mogtedo. Toutefois les précipitations enregistrées au niveau de ce poste varient de 900 à 500 mm (à l'exception de 1994 où elles ont atteint 1273,5mm). Les déficits pluviométriques atteignent parfois 550mm, et concernent 14 années, tandis que les excédents qui ne dépassent pas 215mm, ne concernent que 8 années. On constate par ailleurs sur le graphique n°1 que la droite de tendance des précipitations présente, une allure régulièrement décroissante. Cela confirme que les précipitations sont en baisse et mal réparties. En somme, l'irrégularité des précipitations et leur insuffisance montrent que le climat se dégrade dans la région. Ceci constitue une contrainte majeure pour l'activité agricole et les conséquences ne font aucun doute sur les plans alimentaire et économique.

En outre, le début de la saison pluvieuse est caractérisé par des pluies qui tombent sous forme d'averses violentes et de courte durée. Leur intensité atteint parfois 100 mm par heure voire plus. De ce fait, elles constituent un puissant facteur d'érosion en début de saison sur les terres dénudées par l'action humaine.

Finalement, le climat actuel est peu propice au développement de processus chimiques actifs susceptibles d'approfondir les sols et d'améliorer leurs propriétés.

En revanche, il est beaucoup plus favorable à l'action morphogénique qui tend à la dégradation des sols en emportant les matériaux meubles de la couche superficielle.

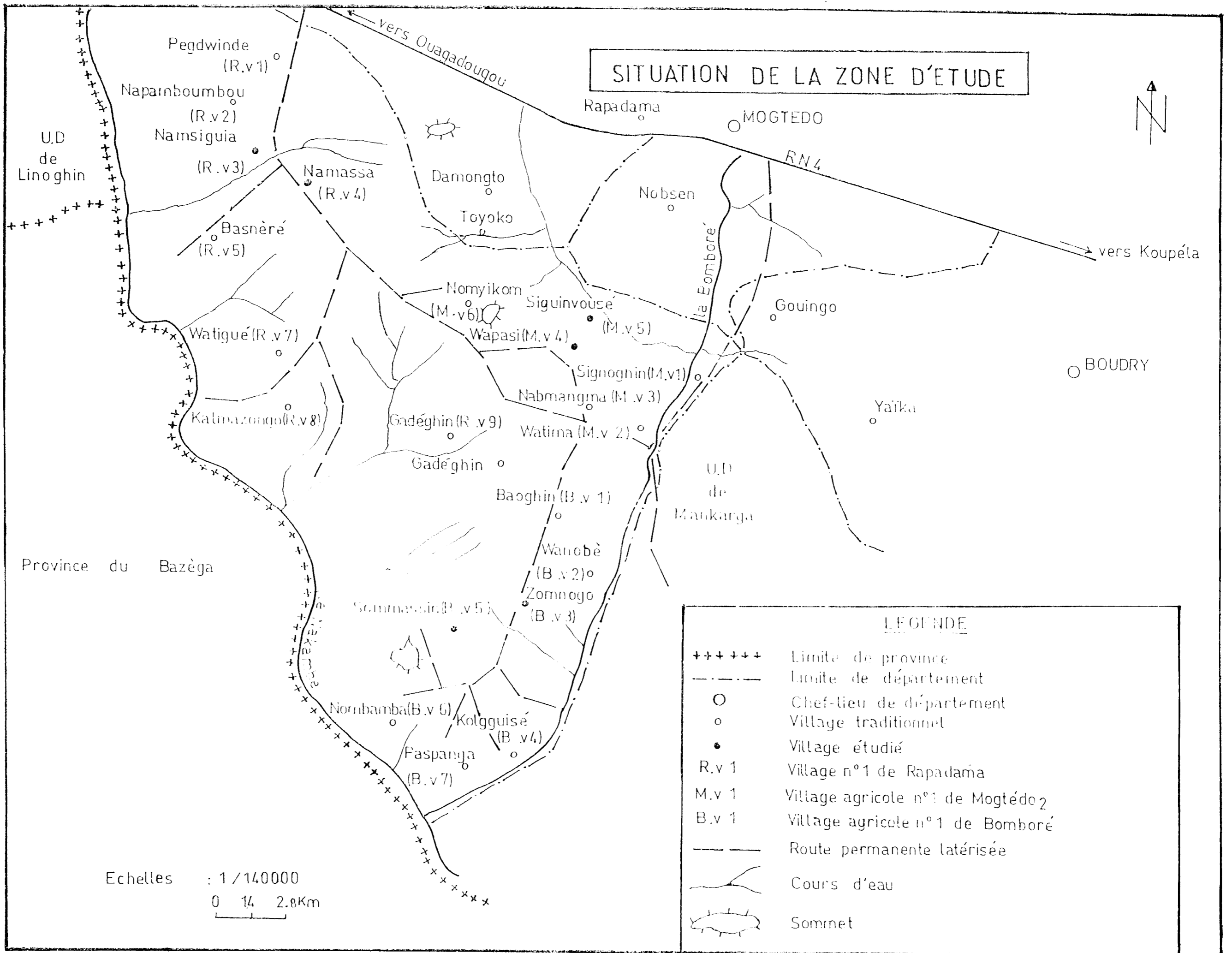
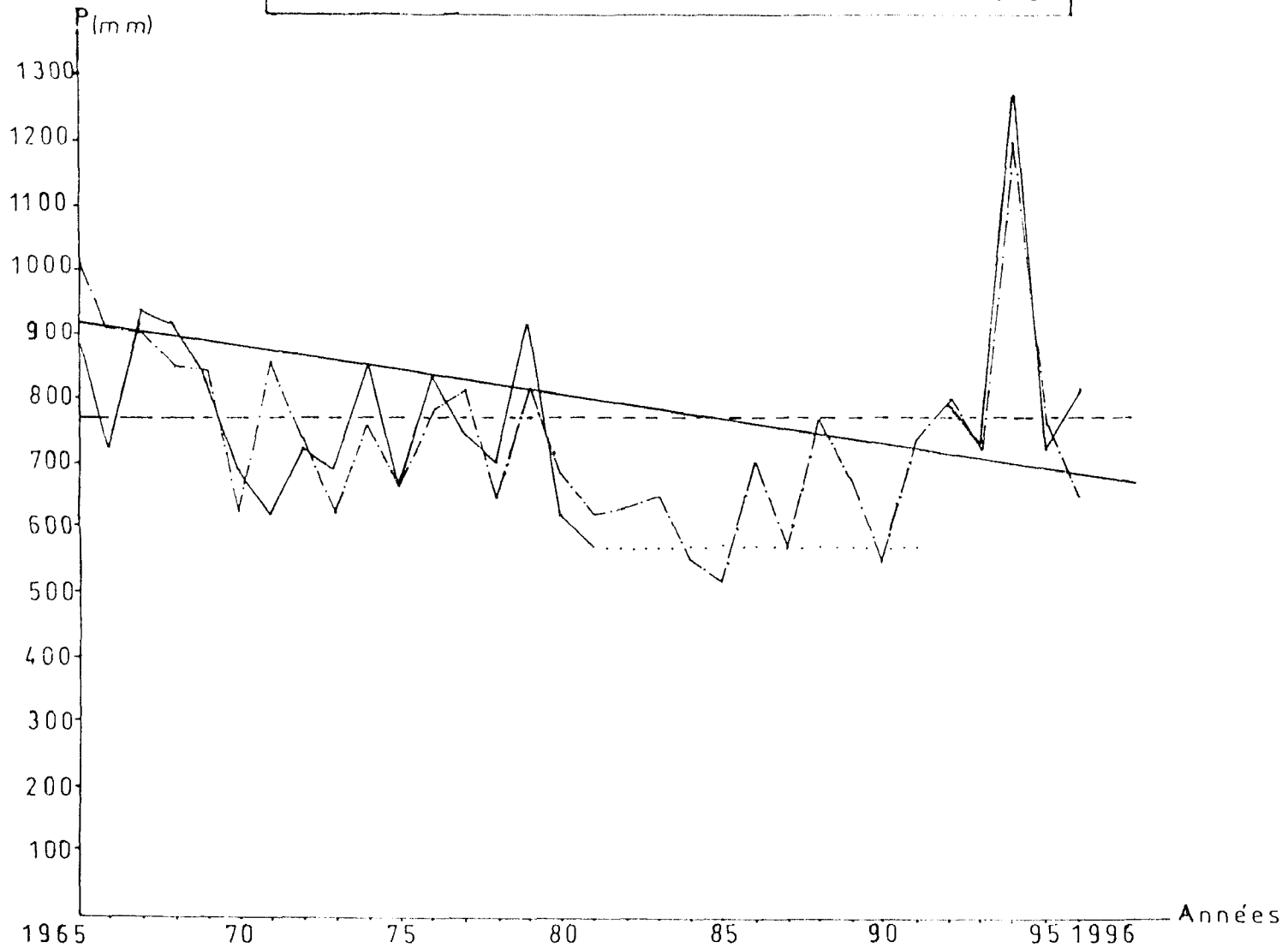


Tableau n°1 : Relevés pluviométriques des stations de Zorgho et Mogtedo

ANNEE	P(mm) / STATION	
	Zorgho	Mogtedo
1965	1019,8	886,0
1966	909,7	725,2
1967	905,2	938,3
1968	851,4	918,5
1969	846,2	838,2
1970	632,5	696,7
1971	869,5	617,7
1972	745,9	726,4
1973	627,4	699,0
1974	767,6	853,6
1975	673,5	661,9
1976	784,7	836,5
1977	817,7	752,1
1978	650,9	702,9
1979	821,3	917,0
1980	685,9	662,2
1981	627,7	571,7
1982	636,3	-
1983	652,6	-
1984	559,1	-
1985	516,6	-
1986	708,2	-
1987	572,4	-
1988	772,7	-
1989	681,4	-
1990	548,5	-
1991	744,7	-
1992	801,4	796,1
1993	729,4	739,9
1994	1200,6	1273,5
1995	766,0	725,5
1996	653,8	817,9

Source : Direction Nationale de la Météorologie, Ouagadougou.

GRAPHIQUE n°1: EVOLUTION PLUVIOMETRIQUE DES POSTES DE ZORGHO ETMOGTEDO



Echelle: 100mm
1 an

LEGENDE

- courbe pluviométrique de Mogtêdo
- - - courbe pluviométrique de Zorgho
- droite de la moyenne de Zorgho
- droite de tendance de Zorgho
- période de discontinuité à Mogtêdo

II- Le modelé et les sols

Cette présentation s'appuie sur les études des pédologues de l'Institut de Recherche en Agronomie Tropicale (IRAT) en particulier ceux de J. Tessier(1974,1975 et 1978).

A- Structure et modelé

Les buttes cuirassées et les affleurements rocheux constituent l'armature du modelé actuel et rompent par endroit la monotonie du paysage de la région. Le substratum est formé en grande partie de roches cristallines (granite, granito-gneiss, migmatite). Les jalons cuirassés sont les témoins les plus visibles des périodes pédogéniques anciennes. Situés en position d'interfluve, ils constituaient certainement les parties basses du modelé ancien (moyen glaciaire). Entre les buttes cuirassées et les affleurements rocheux, s'étendent d'immenses glacis polygéniques(bas glaciaire) façonnés avec les matériaux du moyen glaciaire par une phase intensive de dissection suivie de phases d'apport. Le glacis est caractérisé par un modelé de dissection en croupes de largeur variable sur lesquelles subsiste en plusieurs endroits la dernière topographie ancienne. Cette topographie était certainement, et le plus souvent en croupes larges à pentes assez importantes dont les versants ont été entaillés en croupes étroites au cours de la phase de morphogenèse actuelle.

B- Les sols

La caractéristique essentielle de la pédogenèse est l'action de lessivage oblique dans la partie supérieure, aboutissant à l'élimination de particules. Ce processus est dû à des discontinuités texturales qui engendrent un écoulement hypodermique de l'eau en général et de façon particulière, des confinages et engorgements. Il en résulte une distribution irrégulière des sols notamment en ce qui concerne leur profondeur et la texture de leur horizon superficiel. Les sols peu évolués dominent nettement et les matériaux de surface sont assez divers (détritiques, colluviaux ou altération de substratum). Selon J. Tessier, les sols ferrugineux tropicaux lessivés à concrétions, les sols bruns vertiques sont les plus représentatifs dans la région. Les lithosols, les regosols, les sols peu évolués d'érosion lithique impropres à n'importe quelle activité, représentent environ 19% des horizons pédologiques. Les sols bruns eutrophes hydromorphes, les sols ferrugineux tropicaux hydromorphes à vocation pastorale représentent 17%. Les sols ferrugineux tropicaux hydromorphes lithiques et les sols ferrugineux tropicaux à concrétions plus favorables à l'activité forestière et pastorale de saison humide, représentent 21% des sols de la région. Les sols peu évolués d'apport

colluvial et les sols bruns eutrophes peu évolués sont à vocation forestière et représentent 14% de la région. Les sols bruns eutrophes tropicaux modaux, les sols bruns eutrophes vertiques peu dégradés, les sols hydromorphes à pseudogley plus aptes à l'agriculture, représentent 29%.

Tous ces sols sont menacés par l'érosion en raison de l'absence d'une couverture végétale protectrice.

III- La végétation

La végétation d'origine est en voie de disparition dans la région(exception faite de quelques reliques forestières), laissant place à une mosaïque de formations secondaires dégradées. La végétation secondaire actuelle est physiquement ouverte(densité arbustive et herbacée faible) subissant toujours l'action de l'homme. Dans la strate supérieure ,on retrouve surtout le karité(Byrsonima parkii), le néré(Parkia biglobosa),le cerisier(Lanée microcarpia). Dans la strate inférieure, on retrouve le jujubier(Ziziphus mauritania), le kinkeliba(Combretum micrantum), le mimosa épineux (Acacia seyal). En bordure des rivières et marigots, on retrouve le kapokier rouge(Bombax costatum), le caïlcédrat(Cacia senegalensis).

La strate herbacée est surtout dominée par *Loudetia togoensis*, *Pennisetum cenchroïde*, *Andropogon gayanus* qui forment des peuplements denses dans les zones ayant de bonnes réserves hydriques notamment les bas-fonds.

L'étude du milieu montre que le cadre est actuellement soumis à plusieurs processus morphopédologiques attaquant le matériau qui doit son existence à des dynamismes anciens. Les caractéristiques du climat et du modelé, la faiblesse du couvert végétal et la dégradation du complexe édaphique sont des éléments qui ont une influence sur les conditions de l'aménagement.

CHAPITRE II : La colonisation agricole

I- Organisation de l'espace

1- Genèse de l'opération d'aménagement

Tout commença dans les années 50 avec une mission de M. Guillaume, inspecteur de l'agriculture et M. Guy Maton alors directeur du génie rural au Burkina Faso. Une première réunion sur l'onchocercose s'est tenue en 1953 à l'OMS et permit la création de la section onchocercose au centre Muraz de Bobo-Dioulasso deux ans plus tard. En 1966, dans le cadre d'un programme de développement et d'aménagement de la région de Ouagadougou, la mise en valeur des vallées apparaissait comme une opération essentielle, pouvant apporter une contribution au développement économique du Burkina Faso. L'idée est confirmée par une étude économique dans la région de Niago située sur la rive droite du Nakambé. Le revenu moyen par habitant représente le triple des revenus agricoles dans le plateau. L'intérêt économique de l'opération ne fait aucun doute et une action d'envergure se prépare. En 1971-72, une mission d'assistance préparatoire pour la lutte contre l'onchocercose rend compte de la possibilité de contrôler puis d'éliminer l'onchocercose, et présente des zones à traiter en priorité, du fait de leur potentiel économique et de leur situation par rapport aux zones peuplées.

Dés lors, le Burkina Faso entreprend l'éradication du fléau avec 6 pays voisins (Mali, Côte d'Ivoire, Ghana, Togo, Bénin, Niger), appuyés par l'OMS, l'OCCGE et la FAO. Au Burkina Faso, l'opération d'éradication couvre 47400km², soit 17% du territoire national. Elle commença d'abord dans le Mouhoun pour s'étendre aux bassins du Nakambé et du Nazinon où les populations avaient déjà une conscience de l'onchocercose comme en témoignent ces propos recueillis par Mc Millon " on cultive la-bas pour gagner la nourriture mais on ne peut pas y habiter car on deviendrait tous aveugles ". A Mogtedo, un témoin qui a suivi l'opération d'assainissement, raconte ainsi: " nous avons vécu ainsi pendant des années jusqu'au jour où une équipe composée de Noirs et Blancs, en Land Rover vienne séjourner chez nous quelques mois aux abords du fleuve. Ils nous ont dit qu'ils étaient des experts et

qu'ils voulaient connaître les raisons qui ont rendu cette région inhospitalière. Après leur départ, un hélicoptère a sillonné plusieurs fois la zone, laissant de la poudre blanche. Après cela, le gouvernement nous demanda au cours d'une assemblée générale d'occuper les zones traitées par l'hélicoptère parce qu'elles n'étaient plus dangereuses et qu'un plan d'installation des populations serait effectif deux ans plus tard”.

En 1973, commença l'opération d'aménagement des vallées ainsi assainies devenues des zones d'immigration rurale. L'aménagement est confié à l'AVV, un organisme créé le 5 septembre 1974, chargé du transfert des populations rurales.

Afin de faciliter l'installation des populations migrantes, l'AVV a mis en place un certain nombre d'infrastructures.

2- La mise en place des infrastructures

Il s'agit essentiellement d'infrastructures routières et socio-économiques collectives. Les infrastructures socio-collectives concernent: 13 magasins villageois, 1 banque de céréales, 3 pharmacies villageoises, 37 forages, 5 écoles, 3 dispensaires, 29 puits busés (tableau n°2). Pour désenclaver la zone, l'AVV a construit des routes principales en latérite reliant chaque UD à la RN4, des routes vicinales qui partent des principales vers chaque village agricole. A titre indicatif, 164km de pistes de desserte en latérite ont été réalisées et se répartissent comme suit: 64km à Rapadama, 45 km à Mogtedo II et 55 km à Bomboré. Ces conditions relativement satisfaisantes ont permis l'installation de populations venant d'origines diverses.

II- Installation des populations

1 -Origine et caractéristiques des populations

En vue de repeupler les zones libérées de l'onchocercose, le Gouvernement a procédé à une sensibilisation auprès des populations avoisinantes et surtout dans les zones fortement peuplées. Les mobiles de départ qui ont été évoqués sont multiples. Les principaux sont :

- L'insécurité alimentaire liée à l'insuffisance et à la pauvreté des terres dans les zones d'origines;
- La disponibilité de terres “ neuves ” fertiles et aménagées;
- L'apprentissage de nouvelles techniques culturales et l'acquisition de matériel agricole moderne;
- La recherche de l'autosuffisance alimentaire et de revenus monétaires.

Autant les mobiles de départ sont nombreux et diversifiés, autant les origines sont diverses.

Les migrants viennent des provinces du plateau central: Sanmatenga (33,85%), Ganzourgou (32, 30%), Namentenga (13,54%) comme le montre le tableau n°3.

Tableau n°3 : Répartition des migrants par province d'origine

PROVINCE D'ORIGINE	EFFECTIFS	% DU TOTAL
Sanmatenga	65	33,85
Ganzourgou	62	32,30
Namentenga	26	13,54
Oubritenga	18	9,38
Bam	11	5,73
Kouritenga	5	2,60
Passoré	3	1,56
Bulkiemdé	2	1,04
TOTAL	192	100

Source : Enquêtes de terrain, février-juin 1996

La population recensée se compose de 94,27% de Mossi, 5,21% de Fulsé et 1,04% de Peuls. Elle est à majorité musulmane (98,43%), les chrétiens et les animistes ne représentant respectivement que 1,04% et 0,52%.

2- Organisation du milieu

Après avoir été sélectionnés par l'AVV, les paysans sont envoyés sur les périmètres. Des réunions d'information avec les agents d'encadrement devaient permettre aux nouvelles collectivités de se rencontrer, de tisser des liens et de s'organiser. Mais il s'agit d'une organisation moderne, différente de celle qu'on rencontre dans les villages d'origine. Ainsi au niveau de chaque village, il est mis en place un comité villageois, structure composée d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire, d'un trésorier et d'un délégué à l'information. Ce comité était chargé de garantir les intérêts des colons. Les membres des comités villageois éalisaient dans le cadre de la mise en place des UD, les comités d'UD ayant la même composition que les premiers. Le comité d'UD exerçait une supervision sur les comités villageois. A Mogtedo II, Bomboré et Rapadama on a enregistré respectivement 6, 7 et 8 comités villageois sous la supervision du comité d'UD. Dans chaque village aussi, les exploitants étaient organisés en unités économiques (u.e). Ce sont des comités de gestion qui s'occupaient des différentes activités économiques entreprises en commun dans le village: u.e coton (marché autogéré), u.e banque de céréales, u.e moulin de céréales, u.e forages, u.e retenue d'eau, etc.

En même temps que s'effectuait la mise en place des comités villageois et comités d'UD, les autres groupes sociaux (femmes et jeunes) étaient aussi sensibilisés et se mobilisaient dans les différentes activités de développement. Un accent était mis sur l'appui aux groupements féminins. Les activités en faveur des femmes étaient orientées(compte tenu des besoins exprimés par celles-ci)vers les domaines suivants:

- Formation des accoucheuses villageoises;
- Mise en place d'infrastructures en vue d'alléger les travaux des femmes (moulins surtout);
- Répartition des femmes en groupes de production afin de favoriser l'avoir accès aux prêts;
- Formation des responsables villageoises afin qu'elles participent activement aux activités de développement et qu'elles en soient les innovatrices.

Avec le concours du fonds de développement villageois financé par l'USAID qui octroyait des prêts à moyen terme aux comités, des activités de développement socio-économiques étaient entreprises par les exploitants

2-1 L'habitat

Les conditions d'installation des migrants transférés par l'AVV étaient parfois difficiles: installation dans la brousse et obligation de construire l'habitat. Certains nous ont confié que leurs premières habitations étaient des huttes. De nos jours, il y a une évolution perceptible dans l'habitat. Les habitations sont des cases rondes. Mais les matériaux de construction sont essentiellement le banco et la paille. Il existe aussi des maisons ayant la forme rectangulaire ou carrée dont la toiture est en tôle. L'habitat est semi groupé et se caractérise par des concessions dont la taille varie selon l'importance de la famille, éloignées les unes des autres d'environ 50 mètres en ce qui concerne les migrants AVV. Dans certains cas, cette distance peut atteindre 100 mètres. Les maisons constituant les concessions ne sont pas soudées les unes aux autres. La distance séparant deux maisons voisines varie de 2 à 5 mètres. Les greniers en paille, reposent sur des poteaux en bois. Ils sont généralement situés en dehors de la concession à une distance d'environ 3 mètres et sont aussi groupés.

2-2- Les rapports sociaux

Les migrants se sont installés dans les villages de colonisation agricole selon leurs origines ou l'influence d'une chefferie coutumière revendiquant les terres des vallées. Ainsi, constate-t-on que 57% des habitants de Rapadama V3, Mogtedo V2 et V4/V5, sont originaires de la province du Ganzourgou . En ce qui concerne Mogtedo V4/V5, 60% des migrants viennent de Nobsen. Quant au village n°4 de Rapadama, les migrants venant de la province du Namentenga représentent à eux seuls 35% des exploitants. Le village n°5 de Bomboré est

habité à 80% par des migrants provenant de la province du Sanmatenga, tandis qu'au V3 ceux venant du Namentenga représentent à eux seuls 40% de la population résidente. Le baptême des villages revenait aux migrants. Les noms se rapportent souvent aux villages d'origine, expriment une satisfaction, une aspiration des exploitants, ou encore l'utilisation d'une vertu. Ainsi Rapadama V4 s'appelle Namassa⁽⁴⁾ et le V3, Namsiguian. Mogtedo V2 s'appelle Watinoma, le V4, Wapassi et le V5, Siguinvoussé. A Bomboré, le village n°3 s'appelle Zomnogo, tandis que le village n°5 s'appellerait Sommassin. Les noms des quartiers sont donnés par l'ethnie majoritaire ou par les migrants les plus nombreux ayant la même origine.

La diversité des origines des migrants dans certains villages, n'a cependant pas empêché ceux-ci d'entretenir de bons rapports entre eux d'une part, et avec les villages d'origine d'autre part. Cela se remarque à travers leur participation aux cérémonies rituelles, aux funérailles dans les villages d'origine, les visites mutuelles et les dons en vivres offerts aux parents ou belles-familles restées dans les villages d'origine. 51 exploitants ont offert environ 3700kg de céréales. Certains ont renforcé ces relations à travers des mariages réciproques. En effet 146 migrants ont marié des femmes de leurs provinces d'origines. Dans les villages AVV, ces liaisons ne tiennent pas forcément compte des origines. Ainsi, 10 exploitants ont marié des femmes qui ne viennent pas des mêmes provinces qu'eux, mais qui résident sur les périmètres. Cela témoigne que les migrants installés n'ont pas instauré de barrières rigides entre eux et vivent en bons termes.

III. Organisation de la production

1. Les forces productives

Il s'agit d'examiner les facteurs de production et les forces chargées de mettre en œuvre les moyens de production.

Dans les unités de développement créées par l'AVV, deux types d'exploitation ont été conçus selon la taille de la famille pour permettre à chacune de conduire normalement à terme ses travaux sans risque d'échec avant la fin de la campagne. La mise en place de l'exploitation s'étalait sur 5ans: ouverture de deux soles de 1,5hectares en première année, suivie d'une sole par an jusqu'à la cinquième année.

(4) : Signification littérale des noms des villages : **Namassa**= Pour l'instant, c'est calme; **Namsiguian**=La chefferie ou le pouvoir est descendu; **Watinoma** = Venez, car c'est bon; **Wapassi**=Venez vous ajouter; **Siguinvoussé**=Déchargé pour se reposer; **Zomnogo**=C'est bon de s'installer; **Sommassin**= L'ombre du bien.

Mais le nombre total d'actifs présents dans la famille déterminait la taille de l'exploitation. Ainsi, aux familles de type simple, les superficies attribuées étaient de 1 hectare pour le jardin de case et 9 hectares pour les 6 parcelles de culture. Elles étaient respectivement de 2 hectares et 18 hectares pour les exploitations de type double. La structure des exploitations est consignée dans le tableau ci après.

Tableau n°4 : Structure des exploitations

Structure des exploitations		Indices des activités	Superficie cumulée(ha)
TYPE SIMPLE	I	1,75-2,25	10
	II	2,50-3,25	
	III	3,50-4,25	
	IV	4,50-5,75	
TYPE DOUBLE	V	6-7	20
	VI	7,25-8,25	
	VII	8,50 et plus	

Source :KassongoY.Pascal : Rapport de stage pratique effectué à l'UD de Mogtedo2.

On distinguait donc quatre familles de type simple ayant un indice d'activités compris entre 1,75 et 5,75, et trois familles de type double dont l'indice varie de 6 à 8,50. Les indices d'activités affectées aux hommes se présentent comme suit selon les tranches d'âge: 12 à 14 ans: 0,50; 15 à 54 ans: 1; 54 à 64 ans: 0,50. En ce qui concerne les femmes appartenant aux mêmes tranches d'âge, les indices d'activités sont respectivement de 0,25; 0,75 et 0,50.

En se référant au nombre d'années passées sur les périmètres par les migrants et la taille des familles respectives à l'installation, il ressort que les familles de type simple sont les plus nombreuses et représentent 62,50% de l'échantillon, tandis que les familles de type double n'en constituent que 37,50%.

L'encadrement devait indiquer à chaque exploitant la superficie à cultiver chaque année en fonction de la main d'œuvre disponible comme le montre le tableau n°5. On constate que 72,40% des exploitants ont mis en culture des superficies inférieures ou égales à 4,5 ha(au plus 3 parcelles), tandis que 10,42% ont mis en culture des superficies supérieures ou égales à 6 ha(4 parcelles au moins).

Tableau n°5 : Répartition des superficies cultivées en 1995/96

SUPERFICIES(HA)	1,5	2,5-3	3,25- 4,25	4,5-5,5	5,75-6	7,25-9	TOTAL
Effectif des exploitants	5	78	56	33	14	6	192
% des exploitants	2,60	40,63	29,17	17,19	7,29	3,12	100

Source : Enquêtes de terrain, février-juin 1996

En ce qui concerne la main d'œuvre disponible, son importance peut être perçue en analysant la structure de la population de l'échantillon. Pour un total de 192 familles, la population dénombrée était estimée à 2713 personnes réparties comme suit :

- moins de 15 ans, 47,62% ;
- âge compris entre 15 et 59ans, 48,16%;
- âge supérieur ou égal à 60 ans, 4,22%.

La structure de la population était dominée par le sexe masculin. Selon les données recueillies, la population était composée de 1398(51,56%)hommes et 1314(48,44%)femmes. Cela pourrait s'expliquer par le fait que les filles dès l'âge de 18ans vont parfois dans les villages d'origine, tandis que les garçons attendent d'avoir 22ans pour se marier. Ceci se ressent sur les tranches d'âges de 15 à 19ans et de 20 à 29ans (tableau n°6). Contrairement à MogtedoII et Bomboré, le sexe féminin dominait la structure de la population de l'unité de Rapadama. En effet, sur 972 personnes dénombrées, les femmes représentaient 50,70%.

Selon les normes retenues par les services techniques, un actif est " tout individu appartenant à la tranche d'âge 15 à 59ans". De ce fait, il ressort du tableau n°6, que les actifs représentaient 48,16%de la population. Ces actifs seront plus nombreux pour la production si l'on tient compte des travailleurs précoces et du travail des enfants de 10 à 14ans. Cette tranche représentait 13,20% de la population totale recensée. La population de la région est jeune et connaît une évolution rapide grâce à la conjonction de l'accroissement naturel des colons installés par l'AVV et l'arrivée des migrants spontanés. En 1985, la population totale résidant sur les périmètres était estimée à 15241habitants dont 44,63% d'actifs. Cette population était dominée par le sexe féminin qui en représentait 51,08%(s). La population des 3 UD en 1996 était estimée à 19250 habitants, soit un accroissement de 20,83%. Les femmes en représentaient 51,61%; les hommes, 48,39% et les actifs, 40,64%. L'augmentation a été particulièrement forte dans l'UD de Rapadama où la population est passée de 6562habitants

Tableau 6 : Structure de la population en 1996

UD	0-4		5-9		10-14		15-19		20-29		30-54		55-59		60 et plus		TOTAL (M+F)
	SM	SF	SM	SF	SM	SF	SM	SF	SM	SF	SM	SF	SM	SF	SM	SF	
MOGTEDO II	37	41	70	43	27	42	28	31	44	30	47	69	6	8	15	3	
BOMBORE	96	88	101	103	101	80	90	83	99	83	96	118	7	9	31	15	
RAPADAMA	79	80	80	84	75	69	65	67	69	74	74	82	13	11	40	10	
S/TOTAL	212	209	251	230	203	191	183	181	212	187	217	269	26	28	86	28	
S/TOTAL M+F	421		481		394		364		399		486		54		114		
1er %	15,52		17,73		14,52		13,42		14,71		17,91		1,99		4,2		
2e %	47,77						48,03							4,2			
TOTAL M et %	1390/51,24%																
TOTAL F et %	1323/48,76%																
																	2713

Source: Enquêtes de terrain, février-juin 1996

en 1985 à 10170habitants en 1996, soit un accroissement de 35, 48%. A Bomboré, la population est passée de 3946habitants en 1985 à 5721 habitants , soit un accroissement de 31,03%. Enfin à Mogtedo2, elle est passée de 2732habitants à 3359 habitants au cours de la même période avec un accroissement de 18,60%. Sur la base de ces données, nous avons calculé le taux de croissance annuel de la population durant la période allant de 1985 à 1996 selon la formule suivante: $P_n = P_o(1+t)^n$ où P_n =population de la nième année; P_o =population de départ; t =taux de croissance annuel de la population et n =différence d'années entre les deux recensements. De l'égalité $P_n = P_o(1+t)^n$, on tire $t = (\sqrt[n]{P_n/P_o} - 1) \times 100$.

Pour le cas présent, on a $t = (\sqrt[11]{19250/15240} - 1) \times 100$.

D'où, le taux(t) de croissance de l'ensemble des 3 UD est égal à 2,15% par an.

2- Les moyens de production

Pour satisfaire les besoins d'une population croissante, un certain nombre de moyens de production sont utilisés. Ceux-ci vont de l'équipement aux intrants. Ainsi, pour exploiter leurs parcelles, les migrants AVV utilisent un équipement acquis à crédit (moyen terme) composé de 2boeufs de trait, d'un joug, d'une charrue bovine, d'une houe Manga et d'un triangle/sarcleur. Les tableaux n°7a et n°7b présentent la situation de l'équipement des exploitants selon les résultats des enquêtes menées par le PDRG et des nôtres en 1996. Il ressort que 40,2% des chefs d'exploitation ou chefs de famille possèdent une charrue bovine; 26,4% une houe Manga et 29,7% une charrette. Les résultats de nos enquêtes révèlent également que 89,06% des chefs de famille possèdent une charrue; 73,35% un triangle /sarcleur; 32,81% un butteur; 44,79% une charrette et 49,47% un âne(tableaux n°7). Toutefois, on constate que 5,73% des exploitants n'utilisent pas leurs équipements. Plus de 84% des chefs de familles possèdent plus de deux bœufs de trait. 1,04% des exploitants n'utilisent pas non plus leurs bœufs. Les calculs effectués sur la base des données du tableau n°7b montrent que 65,56% des chefs de famille interrogés possèdent de nos jours l'un des équipements suivants: charrue, sarcleur, butteur. 32,29% des exploitants possèdent l'équipement de culture attelée complet composé de 2boeufs de trait, d'un joug, d'une charrue, d'un sarcleur et d'un butteur.

Dans l'ensemble cependant, le niveau d'équipement des exploitants en matériels aratoires divers est relativement satisfaisant même si(en ce qui concerne le niveau d'équipement en attelage complet), il est de nos jours en deçà des prévisions de l'AVV à savoir, un attelage

(5) :B. JACKY et R. BRAND in Analyse anthropologique des trames foncières dans la province du Ganzourgou ,tome I,1988

Tableau 7a: Equipement agricole en 1993

U.D	Nombre de chef de famille	Equipement					
		charue bovine		Houe Manga		Charrette	
		Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
MODTEDO II	395	138	34,9	189	47,8	139	35,1
BOMBORE	518	300	37,9	—	—	183	35,3
RAPADAMA	1011	336	33,2	319	31,5	251	24,8
TOTAL	1924	774	40,2	508	26,4	573	29,7

Source: Fichier village du PDRG, 1993

Tableau 7b: Equipement de l'échantillon des exploitants enquêtés

U.D et prix du materiel	Nombre de chef de famille	EQUIPEMENT												TOTAL PRIX L'ATTELAGE COMPLET
		Charue bovine		Triangle/sarclieur		Butteur		Bœufs de trait		Charrette		Âne		
		Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	
Mogtedo II	54	33	61,11	32	59,25	24	44,44	59	109,25	20	37,03	23*	42,59	
BOMBORE	60	60	100	54	90	27	45	121	201,66	29	65	44*	73,33	
RAPADAMA	78	71	91,02	56	71,79	12	15,38	76	97,43	27	34,61	28*	35,89	
TOTAL	192	171	89,06	142	73,95	63	32,81	256	133,33	86	44,79	95*	49,47	
PRIX EN 1985		6089		42114		15195		169782						
PRIX EN 1996		91580		96293		30659		227160		232319				445692

Source: Enquêtes de terrain 1996

CNCA/ZORGHO

* Âne tirant charue+charettes

**plus le joug qui coutait 5556 F en 1985, Il s'agit également des prix à credit

NB: Déduction à été faite des équipements volés ou non fonctionnel. Tous les exploitants possèdent des dabas en nombre de plus en plus croissant

complet par exploitant. Le taux d'équipement en attelage complet était de 62% en 1989/90(Ousmane NEBIE in Géo-Regard n°39,1996) et 66,67% en 1993 (Fichier-village, PDRG, 1993). Cet équipement étant acquis à crédit moyen terme(7ans puis ramené à 5ans), nous allons analyser maintenant l'évolution des prix et du crédit agricole au cours des dix dernières années en considérant deux périodes (tableau n°8). Ce crédit était individuel et le recouvrement se faisait au moment de la vente du coton par l'agent du crédit. Le taux d'intérêt est passé de 6% par an (1974) à 11% par an (1981 à 1990). Il est à 10% par an depuis 1996. Ainsi, en 1985, l'attelage complet coûtait 238 736FCFA à crédit. De 1996 à 2001, il coûtait 445 692FCFA sans le joug car les exploitants n'en achetaient plus .

Il ressort du tableau n°8 que le prix de l'équipement a considérablement augmenté entre 1990 et 1996 suite à la dévaluation du franc CFA. De 1996 à 2001, il y a eu une augmentation de 57,22% du coût de l'attelage complet lorsqu'il était acheté au comptant contre 47,68% à crédit. La plus forte augmentation est observée au niveau de la charrue(94,56% au comptant et 93,35% à crédit).

En ce qui concerne la charrette, elle pouvait être acquise plus tard à crédit remboursable en 3ans. Le prix de la charrette varie de 172 000 à 220 000FCFA(prix CNEA) au comptant selon le modèle et le fabricant, et de 203 872 à 260 766FCFA à crédit. En 1990, la charrette coûtait 101 450FCFA à crédit.

En ce qui concerne le crédit lui-même, il avait été suspendu depuis 1990 (fin de l'intervention de l'UP1) jusqu'en 1996. Les raisons sont entre autres, la faiblesse des capacités d'endettement des exploitants dû au recul de la culture cotonnière; ce qui avait rendu l'organisme de crédit très réticent et méfiant. Ce n'est qu'en 1996 que cet organisme a recommencé à placer des crédits d'équipement dans la zone des vallées. Ainsi de 1996 à 2001, 55 731 544FCFA ont été placés pour l'équipement dans la zone et se répartissent comme suit: 20 243 555FCFA(36,32%) à MogtedoII ; 27 158 353FCFA(48,73%) à Bomboré et 8 329 636FCFA(14,95%) à Rapadama(tableau n°9).

Tableau n°8 : Evolution des prix des équipements agricoles de 1985 à 2001

DÉSIGNATION	PRIX AU COMPTANT			PRIX À CRÉDIT		
	1985	1996-2001	%(*)	1985	1996-2001	%(*)
Charrue	3945	72567	94,56	6089	91580	93,35
Butteur	9845	24296	59,47	15195	30659	50,44
Triangle/sarcleur	27285	76302	64,24	42114	96293	56,26
Paire de bœufs	110000	180000	38,89	169782	227160	25,26
Joug	3600	-	-	5556	-	-
total	154675	353163	57,22	238736	445692	47,68

Sources : BANGRE C.A in la problématique de la culture cotonnière dans la province du Ganzourgou, pour les données de 1985 et Caisse Nationale de Crédit Agricole(CNCA)/Zorgho pour les données de 1996 à 2001

* :Augmentation du prix en pourcentage.

Pourtant le PDRG durant son intervention, avait initié plusieurs rencontres avec la CNCA dans le but de poursuivre l'octroi des crédits, mais il n'y a pas eu de suite favorable. L'augmentation rapide des prix du matériel agricole et la suspension du crédit expliquent en partie le sous équipement de certaines exploitations.

Tableau n° 9 : Evolution du crédit de 1996 à 2001

CAMPAGNE	1996/97	1997/98	1998/99	1999/2000	2000/2001	TOTAL
UD						
Mogtedo2	5037555	0	2525000	6831000	585000	20243555
Bomboré	609453	12466000	4389000	2880900	6813000	27158353
Rapadama	2593636	0	5736000	0	0	8329636
TOTAL	8240644	12466000	126650000	9711900	12663000	55731544

Source : bureau CNCA/Zorgho, septembre 2001.

Les migrants devaient respecter les techniques vulgarisées et s'acquitter de leurs crédits. Ils devaient aussi avoir un esprit de collaboration avec les voisins. Celui qui ne respectait pas les consignes et qui ne rentabilisait pas son exploitation devait être ramené dans son village d'origine. Ceci nous amène à examiner les techniques appliquées par les exploitants et l'encadrement dont ils bénéficiaient.

3 .Les techniques de production.

Les transferts de populations ont été mis à profit pour diffuser des techniques culturales modernes visant à préserver la fertilité des sols et à les protéger de l'érosion, tout en recherchant des rendements élevés. A cet effet, des encadreurs (un encadreur pour 25 à 30 familles) étaient chargés de la vulgarisation des techniques préconisées par l'AVV. Les exploitants étaient soumis à un schéma technique uniforme qui consistait à faire le premier labour avec un tracteur; à défaut la charrue bovine était autorisée. Pour ce qui concerne l'utilisation des intrants, notamment l'engrais, les doses appliquées aux cultures étaient fonction des sols et des espèces cultivées. Ainsi il était recommandé, d'appliquer: 150kg/ha pour le coton et 100kg/ha pour les céréales. Cependant, les données recueillies en ce qui concerne l'engrais révèlent que les doses prescrites ne sont plus respectées.

De surcroît, les quantités d'engrais utilisées et les superficies traitées baissent d'une campagne à une autre. La réduction progressive des quantités d'intrants utilisés s'explique aussi par la réduction de l'emprise spatiale du coton. Cela veut dire que la diminution des quantités d'intrants utilisées est liée à la réduction des superficies consacrées au coton. A titre d'exemple, pour l'échantillon de producteurs enquêtés, 4550kg d'engrais ont été utilisés au cours de la campagne 94/95 pour traiter 38,25ha de coton. Au cours de la campagne 95/96, 3400kg d'engrais ont été utilisés pour traiter 21,25ha soit une baisse de 25,27%. On remarque aussi que 34,78% des exploitants respectent les doses prescrites, tandis que 65,22% appliquent des doses inférieures (50 à 100kg/ha) en ce qui concerne ceux qui ont cultivé le coton. Pour ce qui est des produits phytosanitaires, 304 litres d'insecticides ont été utilisés en 1994/95 contre 234 litres en 1995/96, soit une réduction de 23,03% (tableau n°10). Il ressort donc que la réduction de 45% des superficies du coton a entraîné une diminution de 24% des quantités d'intrants utilisés. Quoiqu'on dise, la baisse des quantités d'intrants utilisées s'explique par le net recul de la culture du coton qui bénéficie de la quasi-totalité de ces produits, et leurs coûts de plus en plus exorbitants. En effet, on constate que les superficies emblavées en coton au cours des dix dernières années (les périodes de références sont: 1985 et 1995/96) n'ont fait que diminuer d'une campagne à une autre : 1985, 1196ha; 1996, 211,15ha pour l'ensemble de la région concernée.

En ce qui concerne les prix des intrants, le kg d'engrais (NPK ou Urée) est passé de 100FCFA en 1985 à 121FCFA en 1990, puis à 168FCFA en 1996. Le litre d'insecticide qui coûtait 450FCFA en 1985 est passé à 1582FCFA en 1990, puis à 1930FCFA en 1996.

Tableau 1 0: Niveau d'utilisation des intrants par l'échantillon des exploitant enquêtés et évolution des prix

Type d'intrants U.D	Semences selectionnées	ENGRAIS (Kg)				PRODUIT PHYTOSANITAIRES			
		Campagnes				Campagnes			
		1994/95	1995/96	Ecart	%	1994/95	1995/96	Ecart	%
MOGTEDO II		650	150	500	62,5	43	18	25	40,9
BOMBORE		1750	1250	500	16,6	121	73	28	13,08
RAPADAMA		2150	2000	150	3,6	140	123	17	6,4
TOTAL		4550	3400	1150	25,27	304	234	70	23,02
PRIX EN 1984/85			100				450		
PRIX EN 1989/90			121				1582		
PRIX EN 1995/96			168				1930		

Sources: Enquêtes de terrain, 1996

CNCA/Zorgho

Bangré Appolinaire Camille in la Problematique de la culture cotonnière dans la province du Ganzourgou 1993

D'autre part, les champs étaient soumis à l'assolement rotation qui prévoyait: 25% de coton; 33% de céréales; 9% de légumineuses et 33% de jachères selon le schéma suivant:

Année1: coton

Année2: Sorgho blanc

Année3: Légumineuses(arachides ou niébé)

Année4: Mil ou sorgho rouge

Année5: Jachère1

Année6: Jachère2

Les agents chargés de la vulgarisation des techniques étaient en nombre relativement suffisant. En effet jusqu'en 1981/82, il y avait 3 agents vulgarisateurs pour l'UD de MogtadoII, 5 agents pour Bomboré et 8 agents pour Rapadama. Ce qui donnait en moyenne un agent pour 60 familles .On peut dire que l'encadrement était très dense. Cependant, à partir des années 1982/83, on constate un désengagement progressif de cet encadrement. L'analyse s'appuie sur le cas de l'unité de MogtadoII. En effet, le nombre d'encadreurs est passé de 4 en 1974 à 6 les cinq années suivantes, soit en moyenne 55 familles par agent. A partir de 1982 , le nombre d'encadreurs est passé de 2(81 familles en moyenne par agent) à 1 agent en 1991 pour l'ensemble de l'UD(un agent pour 150 familles)(tableau n°11). En 1989/90, il y avait 7 encadreurs à Rapadama(1 agent pour 98 familles) contre 2(1 agent pour 154familles) à Bomboré. En 1996 il n'y avait plus d'encadreurs dans la région.

Ce désengagement progressif de l'encadrement traduit une volonté d'auto promotion paysanne en mettant l'accent sur l'animation. Comme on le constate, de nombreuses techniques, un matériel moderne et un encadrement plus ou moins dense étaient à la portée des exploitants, ce qui devrait logiquement permettre d'obtenir des productions substantielles. Qu'en est-il réellement? C'est ce que nous analysons dans le titre suivant.

C- Les productions agricoles

Les céréales produites sont: le sorgho, le mil, le maïs et le riz. Les cultures de rente concernent le coton et l'arachide. Le maïs est cultivé autour des habitations sur de petites superficies variant de 0,25 à 0,5 ha, et le riz dans les bas fonds. La culture de l'arachide qui intéresse surtout les femmes se pratique sur des superficies qui ne dépassent pas 0,25hectare.

Initialement, la culture du coton devait permettre aux exploitants de rembourser les crédits d'équipement agricole et de se procurer des revenus monétaires. L'atteinte de cet

TABLEAU N°11: Evolution de l'effectif des agents d'encadrement de l'UD de Mogtedoll

Année \ fonction	1974	1975	1976	1977	1978-79	1980	1981	1982	1983-87	1988	1989-90	1991
Encadreur	4	5	6	6	6	6	4	2	2	2	2	1
Animatrice	-	-	3	3	4	3	3	1	1	1	1	-
Chef de bloc	-	-	1	1	1	1	1	1	1	1	1	-
Magasinier	-	-	-	1	1	1	1	1	1	1	-	-
Vétérinaire	-	-	1	1	1	1	1	1	1	-	-	-
Agent de traction bovine	-	-	-	1	1	1	1	1	-	-	-	-
Enquêteur	-	-	-	2	3	3	3	-	-	-	-	-
TOTAL	4	5	11	15	17	16	14	7	6	5	4	1

Source: Rapport d'évaluation de la "GT" PDRG, 1991

objectif passe nécessairement par une augmentation de la production ; ce qui suppose un accroissement des superficies cotonnières et le respect des normes techniques prescrites par l'encadrement. Cependant, l'analyse des données fait ressortir que la culture cotonnière connaît un recul en ce sens que les superficies ont baissé régulièrement au cours des dix dernières années dans chaque unité de développement. La baisse était de 9 84,23ha(82,35%) pour l'ensemble de la région. Elle était de 201,2ha(80,18%) à MogtedoII; 224,25ha(74,25%) à Bomboré et 558,55ha(86,87%) à Rapadma. Ainsi, la superficie cotonnière qui représentait 35,44% de la superficie totale cultivée en 1985 était réduite à 7,97% en 1996. Cette nette régression des superficies a entraîné une baisse vertigineuse de la production de coton de 1674,85t(90,05%) entre 1985 et 1996 pour l'ensemble de la région. Mais elle était de 253t(83,81%) à MogtedoII, 724t(92,11%) à Bomboré et 697,75t(90,38%) à Rapadama au cours de ladite période.

La baisse de la production et des prix du coton a inéluctablement entraîné une réduction des revenus monétaires des exploitants. En 1985, le prix du kg de coton était à 100FCFA et la production commercialisée de coton graine était estimée à 1359t. Ainsi, on estimait à 117 700 000FCFA le revenu brut calculé sans déduction des charges pour l'ensemble des trois UD. Mais il existait des disparités d'une UD à une autre. Le revenu moyen brut par exploitant(chef d'exploitation) était estimé à 122 225FCFA. Ce revenu(variable d'une UD à une autre) était estimé à 86 255FCFA à MogtedoII, 118 028FCFA à Bomboré et 145 088FCFA à Rapadama. En 1988/89, le kg de coton coûtait 95FCFA et la production commercialisée de coton graine étaient estimée à 298t. Le revenu brut pour les 3 unités à cette période était évalué à 28 310 000FCFA. La baisse des revenus était estimée à 75,95%. Le revenu brut par exploitant était de 11 985FCFA à MogtedoII, 13 025FCF à Bomboré et 14 825F à Rapadama en 1996.

Tableau n°12a : Evolution de la production commercialisée de coton graine 1982-1992

CAMPAGNE	1982/ 83	1983/ 84	1984/ 85	1985/ 86	1986/ 87	1987/ 88	1988/ 89	1989/ 90	1990/ 91	1991/ 92
MogtedoII	297	209	182	188	194	-	74	56	72	86
Bomboré	978	69	419	593	409	-	140	71	105	124
Rapadama	940	779	576	578	554	494	318	171	238	207
Total	2215	1687	1177	135	1157	494	532	298	415	417

Source : Ousmane NEBIE in le Bilan de la RAF dans la zone des vallées du Ganzourgou, 1998

Le tableau n°12b montre la répartition des revenus nets des paysans ayant cultivé le coton.

Tableau n°12b : Répartition des revenus nets des exploitants enquêtés

Revenus Nets(x100)	0 à 120	125 à 240	245 à 360	365 à 480	485 à 600	725 à 840	965 à 1080	1085 à 1200	1445 à 1560	2000 à 3000	4820 à 4935	total
Nbre exploitants	4	1	2	1	2	4	2	3	1	2	1	23
%	17,39	4,35	8,70	4,35	8,70	17,39	8,70	13,04	4,35	8,70	4,35	100

Source : Enquêtes de terrain, février-juin, 1996

82,61% des paysans avaient des revenus nets variant de 0 à 120 000FCFA. Mais le revenu moyen net était estimé à 11 965FCFA.

En ce qui concerne les céréales, on constate aussi une réduction des superficies cultivées jusqu'en 1988/89. En effet en 1985, la superficie emblavée en céréales était estimée à 2076ha et la production totale à 2613t. En 1988/89, la superficie et la production céréalières étaient estimées respectivement à 2018ha et 2439t (tableau n°12b). En 1995 /96, il y a un accroissement de 17,56% des superficies cultivées en céréales . Paradoxalement, la production a accusé une baisse de 14,33% . L'échantillon de producteurs enquêtés a consacré en 1995/96, 596ha aux céréales ; ce qui a donné environ 567,750t. Ces céréales sont destinées à l'autoconsommation familiale. Ceci constitue une stratégie des exploitants qui ont opté de produire pour garantir au mieux leur sécurité alimentaire en réduisant la culture du coton. Mais, 56 chefs de famille déclarent avoir vendu environ 110sacs de céréales. Ceci a rapporté environ 660 000fCFA. Ces sommes ont été consacrées essentiellement aux dépenses familiales réparties comme suit :

*Soins de santé, 80 000fCFA soit en moyenne 4000fCFA par exploitant ;

*Habillement, 107 900fCFA soit en moyenne 8300fCFA par exploitant ;

*Scolarité et achat de fournitures scolaires, 51300fCFA soit en moyenne 5700fCFA par exploitant ;

*Funérailles, 24 000FCFA ;

*Cotisation pour entretien de forages, 2400fCFA soit e1200fCFA par exploitant ;

*Autres, 6400fCFA soit 3200fCFA par exploitant.

Les exploitants ont consacré aussi une partie de ces sommes à, l'achat de bétail(190 000fCFA) et la construction de leurs maisons(150 000fCFA).

Tableau n°12c : Evolution des productions agricoles

U.D	Campagne	CEREALES									Cultures de rente					
		Sorgho			Maïs			Mil			Total céréales			Coton		
		1*	2*	3*	1*	2*	3*	1*	2*	3*	1*	2*	3*	1*	2*	3*
Mogtédo2	84 – 85	326	203	587	19	-	0	82	66	805	427	269	630	234	176	752
	85 – 86	227	250	1101	75	64	853	227	182	802	529	496	938	251	302	1203
	86 – 87	296	296	1000	86	104	1209	256	218	852	638	618	969	245	160	653
	87 – 88	201	140	697	64	2	94	142	57	401	407	199	489	223	179	803
	88 – 89	335	401	1197	52	62	1192	88	88	1000	475	551	1160	106	104	981
	95 – 96	550	530	964	54	49	907	221	177	800	825	756	916	49	48	983
Bomboré	84 – 85	203	811	3995	-	-	-	66	71	1076	269	882	3279	176	532	3023
	85 – 86	250	747	2988	64	186	2906	182	251	1379	496	1184	2387	302	786	2603
	86 – 87	296	555	1875	104	212	2038	218	339	1555	618	1106	1789	160	505	3156
	87 – 88	140	261	1864	60	60	1000	57	141	2474	257	462	1798	179	302	1687
	88 – 89	401	546	1362	62	266	4290	88	88	1000	551	900	1633	53	104	1971
	95 – 96	382	306	800	68	61	900	60	60	1000	510	427	837	77	62	900
Rapadama	84 – 85	578	519	898	441	353	800	99	78	788	1118	950	850	615	610	992
	85 – 86	567	567	1000	402	305	578	82	61	744	1051	933	888	643	772	1201
	86 – 87	525	577	1100	101	93	920	88	70	800	714	740	1036	664	744	1120
	87 – 88	320	288	900	52	47	903	387	310	801	759	645	850	582	494	849
	88 – 89	150	171	1140	19	37	1947	819	775	946	988	983	950	570	606	1063
	95 – 96	748	664	888	76	72	947	289	184	638	1113	920	827	84	74	879

Sources :

- CNDA : résultats de l'enquête agricole permanente pour les données allant de 84 à 88
- SPA/Zorgho pour les données de 95 – 96

NB. :

- 1* : superficie en hectare (ha)
- 2* : production en tonne (t)
- 3* : rendement en kg par ha

Tableau n°13a: Bilan céréalier 1985

UD	POPULATION EN 1985	BESOINS* CÉRÉALIERS(T)	PRODUCTION TOTALE(T)	PERTE(15% EN TONNES)	PRODUCTION NETTE(T)	Ecart(T)
Mogtedo II	2732	519,08	496	74,4	421,6	-97,48
Bomboré	3946	749,74	1184	177,6	1006,4	+256,66
Rapadama	8563	1627,16	933	139,95	793,05	-834,11
TOTAL	15241	2895,79	2613	391,95	2221,05	-674,9

Sources: Centre National pour la Documentation Agricole(CNDA), les résultats de l'enquête agricole permanente, 1989.

*Normes FAO: 190kg/personne/an

Tableau n° 13b : Bilan céréalier, 1989/90

UD	population	Production(t)	Pertes(15%)	Production nette(t)	Besoins(t)	Ecart
Mogtedo2	1369	626	94	532	260	+272
Bomboré	3245	639	96	543	617	-74
Rapadama	7405	1870	280	1590	1407	+138
Total	12019	3135	470	2665	2284	+381

Source : NEBIE(O) in les transformations rurales dans les zones libérées de l'onchocercose au Burkina Faso, Geo-Regard n°39, 1996

Tableau n°13c: Bilan céréalier 1995/96

UD	POPULATION EN 1996*	BESOINS CEREALIERS(T)	PRODUCTION TOTALE(T)	PERTE(15% EN TONNES)	PRODUCTION NETTE(T)	ECART(T)
Mogtedo II	3359	638,21	756	113	642	+4
Bomboré	5721	1086,99	427	64	362	-724
Rapadama	10170	1932,30	920	138	782	-1150
TOTAL	19250	3657,5	2103	315	1787	-1869

Source: Service Provincial de l'Agriculture(SPA) du Ganzourgou/Zorgho, 1996

*Résultats du Recensement Général de la population et de l'habitation, 1996

51 chefs de famille ont offert 3700kg de vivres à des parents, amis ou belles-familles dans les villages d'origine, tandis que 32 ont utilisé 1600kg pour des funérailles et baptêmes .

Malgré l'option des exploitants à produire plus de céréales en augmentant les superficies, on constate une baisse très inquiétante des productions céréalières, entraînant des déficits successifs: -675t en 1985 et -1869t en 1995/1996(tableaux n°13). Ceci a contraint 11chefs de famille à acheter 1sac de céréales(à raison de 8000fCFA le sac) chacun pour faire face à la soudure.

A l'évidence, les besoins alimentaires ainsi que les revenus monétaires des exploitants ne sont pas totalement couverts, ce qui est contraire aux objectifs initiaux de l'aménagement

Chapitre III: Les problèmes liés à la colonisation agricole.

I.Migration spontanée et occupation de l'espace.

Si les zones libérées de l'onchocercose de la province du Ganzourgou étaient à l'origine peu ou pas peuplées, l'éradication de la maladie et la création d'un organisme chargé de la mise en valeur ont attiré vers ces vallées désertes, une population à la recherche de terres plus productives. Il s'agit de populations venant des provinces à forte densité humaine où les systèmes de production n'assurent plus l'autosuffisance alimentaire.

Leur installation a été organisée par l'AVV. Ces populations bénéficiaient de conditions socio-économiques favorables et d'un encadrement dense leur permettant de réaliser des revenus substantiels.

Les populations riveraines des périmètres qui, pour des raisons diverses refusaient d'être transférées, ont fini par se sentir lésées. Dès lors commença une autre forme de migration indépendamment du projet, touchant aussi bien les populations riveraines que celles des régions lointaines où se pose le problème de terres.

Ainsi à l'ouverture de l'unité de MogtedoII, l'installation de 174 migrants officiels fut suivie par celle de 33 migrants spontanés. Le transfert de 300 migrants officiels dans l'UD de Bomboré, fut suivi par l'installation de 12 migrants spontanés. Enfin, l'unité de Rapadama a connu dès son ouverture l'installation de 312migrants officiels et 147 migrants spontanés dont 92 agriculteurs et 55 éleveurs.

Au départ lente, la migration spontanée a pris une ampleur qui a inquiété les migrants officiels et les responsables de l'AVV. En effet en 1989, les migrants spontanés représentaient 59,18% des exploitants présents sur les périmètres (tableau n°14). Ceux-ci viennent essentiellement de la province du Ganzourgou(85%). Les flux migratoires se font en rapport avec l'aire d'influence des chefs coutumiers. Ainsi, les migrants originaires de Nobsen ne vont pas sur les terres du chef de Yaïka et vice-versa. Suivant cette logique, des migrants spontanés originaires de Gouingo et Yaïka sont installés à Mogtedo(V1 et V2). Dans les villages n°4 et n°5 de la même UD, les migrants installés sont originaires de Nobsen. Au Nord-Est de Bomboré se trouve un village de migrants spontanés(Taptain)

Tableau n°14 : Situation de la migration en 1989

STATUT UD	MIGRANTS OFFICIELS	MIGRANTS SPONTANES	TOTAL
	NOMBRE EN FAMILLES	NOMBRE EN FAMILLES	
MogtedoII	141	303	444
Bomboré	300	218	518
Rapadama	399	697	1096
Total	840	1218	2058
% du total	40,82	59,18	100

Source : Rapport d'évaluation de la GTV,PDRG, 1991

Les migrants installés à Bomboré(V1 et V3) sont venus de Mogtedo. A Rapadama où une partie des migrants spontanés s'est installée avant 1972, certains se sont regroupés dans les hameaux de Tanweogo et Tantouri. Les migrants spontanés s'installent, soit avec l'accord des responsables coutumiers, soit sur les parcelles de parents ou d'amis migrants officiels.

Les nombreuses migrations vers les périmètres ont entraîné une augmentation rapide de la population, particulièrement celle des migrants spontanés dont l'impact sur les ressources naturelles est réel mais difficile à évaluer. En effet, à la création de l'AVV, il y avait sur les périmètres, 93 familles de migrants spontanés formant une population de 651 personnes. En 1989, on comptait 1218 familles de migrants spontanés avec une population estimée à 8951 personnes. Le taux de croissance de la population issue de la migration spontanée entre 1974 et 1989, calculé selon la formule $P_n = P_o(1+t)^n$, est de 17,79% par an; ce qui a accentué la pression sur les ressources naturelles disponibles.

Cette population aux origines diverses, occupe et gère de façons différentes l'espace et

les ressources. Ainsi, pourrait-on distinguer deux modes d'occupation de l'espace chez les migrants spontanés, l'occupation permanente et l'occupation temporaire. Il est donc nécessaire de définir chacun des deux types(migrant permanent et migrant temporaire) pour voir l'impact qu'ils peuvent avoir sur la gestion des ressources naturelles et le développement des villages agricoles.

Ainsi, un migrant "permanent" est celui dont l'unité de résidence(concession), le grenier et l'unité de consommation se trouvent dans le champ qu'il exploite. En 1989, 609(50,08%) migrants permanents dont 503(82,59%) originaires de la province du Ganzourgou et 55(9,03%) originaires de la province du Sanmatenga étaient installés sur les périmètres. Certains d'entre eux ont bénéficié des conseils de l'encadrement et du crédit pour l'équipement agricole. Ces migrants sont donc susceptibles de respecter les principes de préservation et de restauration des équilibres naturels d'une part, et de participer à la vie socio-économique et culturelle des villages d'autre part.

Par contre, un migrant "temporaire" est celui dont les unités de résidence, d'accumulation(grenier) et de consommation sont séparées du champ qu'il exploite. Ce sont les migrants qui viennent cultiver sur les périmètres pendant la saison des pluies, puis regagnent leurs unités de résidence à la fin de la saison agricole. Il s'agit de migrants originaires de la province du Ganzourgou et principalement des villages limitrophes se réclamant propriétaires des terres des périmètres. En 1989, on en dénombrait 608(49,91%). Ces migrants s'installent dans la " brousse " et forment des hameaux de culture éloignés des villages AVV.

Ils n'ont pas de moyens matériels adéquats pour l'exploitation des ressources, et ne participent pas non plus à la vie des villages AVV. De façon générale, les migrants spontanés qui n'ont pas bénéficié de l'encadrement de l'AVV, continuent de mettre en œuvre les techniques peu adaptées épuisant rapidement les terres; ce qui conduit à une consommation effarante de l'espace. Ceci se fait par le biais de défrichements anarchiques sans souci de respect de l'équilibre des réserves, des espaces sylvopastoraux et des terres marginales, entraînant irrémédiablement le phénomène de "sahélisation". De plus, la technique de défrichement utilisée(défrichement assorti de brûlis) par certains migrants, a eu des effets néfastes. En effet après le défrichement pour la mise en culture, la végétation naturelle se régénère difficilement. Toutefois, s'il est vrai que les migrants spontanés ont joué un rôle déterminant dans la destruction du couvert végétal, celui des migrants officiels n'a pas été des moindres et ne saurait être passé outre, quant on sait que certains d'entre eux n'ont pas

respecté les consignes données par l'AVV. En effet, cet organisme préconisait de laisser au moins 17 pieds à l'hectare lors des défrichements. Mais les migrants ont défriché avec une célérité inattendue sans respecter le maintien des 17 pieds à l'hectare. Dans certaines parcelles, la densité des arbres parfois, n'excède pas 10 pieds à l'hectare.

La destruction du couvert végétal a contribué au recul du potentiel faunique jadis abondant. La faune est de nos jours constituée de petits gibiers, notamment les singes, les lièvres et les perdrix (service départemental de l'Environnement, des Eaux et Forêt de Mogteto).

En résumé, la transformation des paysages très rapide a été marquée par l'extension des surfaces cultivées, la dégradation de la végétation et de la faune, transformation que les paysans reconnaissent en disant "avant, il y avait peu de monde, et tout était la forêt ici et la faune était abondante. Nos femmes avaient peur d'aller seules au forage à cause de la présence des fauves". Il est clair que la pression humaine très importante, du fait des déboisements liés aux défrichements intempestifs, au bûcheronage clandestin, des feux de brousse, a détruit l'essentiel de la forêt qui constitue l'habitat des animaux sauvages, et contribué avec le braconnage à la régression du potentiel forestier et faunique dans la région.

A l'origine, l'aménagement des Vallées des Voltas avait pour objectif de contribuer au développement de l'agriculture et de l'élevage. Mais de nos jours ces activités sont confrontées à plusieurs difficultés qui ne permettent pas de répondre de façon satisfaisante aux attentes.

III. Les difficultés de production agricole et pastorale

1. Les contraintes de l'agriculture

L'agriculture demeure l'activité principale dans la région. Mais elle est en difficulté du fait des aléas climatiques et de l'abandon progressif de nombreuses techniques prescrites par l'AVV. En fait, l'encadrement très dense qui permettait l'application de nombreux thèmes techniques fait défaut aujourd'hui. Depuis 1996, il n'y a plus d'encadreurs dans la région. Ainsi face à de nombreuses techniques jugées contraignantes, les paysans sélectionnent en abandonnant certaines et en appliquant de moins en moins d'autres. On constate ainsi que les superficies traitées avec la fumure organique ne sont pas significatives. En 1995/1996, 25,83% des superficies cultivées, ont été traitées et 31,25% seulement des exploitants interrogés ont appliqué ce thème technique. On constate également que l'assolement rotation n'est plus respecté comme par le passé. Voici à titre d'exemple, la situation de l'utilisation des soles en 1995/96:

A : 18%, 47%, 5%, 30% ;

B : 16,25%, 40,5%, 9,5%, 33,75% ;

C : 7,5%, 35%, 2,5%, 55% ;

D : 0%, 37%, 12%, 51%.

88,08% des exploitants sont en deçà des normes. Seules les familles ayant une importante main d'oeuvre, respectent les normes.

Les cultures aussi, ne sont plus groupées par sole. Au sein d'une même sole, on peut trouver du coton à côté du sorgho. On peut y voir aussi des légumineuses ou des jachères. Il ressort aussi que les doses d'engrais recommandées(100kg/ha) pour les céréales ne sont plus respectées. A titre d'exemple, aucun des exploitants interrogés n'applique l'engrais minéral aux céréales. 28,12% seulement l'appliquent au coton. Enfin aucun des exploitants interrogés, n'a jamais réalisé la jachère améliorée.

Ces nombreux thèmes que les migrants AVV abandonnent, ne sont pas non plus maîtrisés par les migrants spontanés n'ayant bénéficié ni de l'encadrement ni du crédit pour s'équiper. De ce fait ils utilisent toujours le matériel rudimentaire notamment la daba. En plus du non respect des thèmes techniques, certaines parcelles sont abandonnées en raison de leur pauvreté et du fait qu'elles sont impropres à l'agriculture. En effet, 73,44% des exploitants affirment que l'essentiel de les soles, situées sur des versants, sont très peu productives. Ce sont des sols riches en gravillons ferrugineux, sabloux en surface et rangés dans un matériau argilo-sableux en profondeur. Ils sont soumis au ruissellement diffus menaçant leur structure actuelle par décapage des horizons supérieurs. Affectés par l'érosion, ils sont devenus des glacis(zin pellé) obligeant les exploitants à les abandonner pour mettre seulement en culture les parcelles de case et les bas fonds. Ce sont donc environ 211,5 hectares correspondant à des terres quasiment dénudées qui sont abandonnés. 45,55% des exploitants justifient aussi l'abandon des parcelles éloignées des cases par l'absence de charrette, principal moyen de transport des facteurs de production et de la production elle-même. Malheureusement ces parcelles de case sont soumises aux piétinements des animaux ; ce qui les expose à l'érosion. Les bas-fonds facilement inondables, sont aussi difficiles à labourer avec la charrue.

L'ensemble de ces difficultés à savoir, le non-respect de nombreux thèmes techniques, l'appauvrissement des terres et les aléas climatiques des dix dernières années ont contribué à une diminution des rendements agricoles. Ils sont passés de 1500kg/ha et 1555kg/ha en 1985 à 895kg/ha et 921kg/ha en 1995/96 respectivement pour le sorgho et le coton. Il en résulte une baisse de la production céréalière qui passe de 2613t en 1985 à 2103t en 1995/96, soit

une chute de 19,49%. La baisse des productions explique les déficits céréaliers de plus en plus croissants : -675t en 1985 et -1869t en 1995/96 pour l'ensemble des 3 UD (tableau n°13). La baisse affecte aussi de façon inquiétante la production de coton qui passe de 1860t en 1985 à 185,5t en 1995/6, soit une régression de 90,04% pour l'ensemble des 3 UD. En résumé, l'agriculture dans la zone de colonisation agricole du Ganzourgou comporte d'énormes limites, et ne donne plus une totale satisfaction aux exploitants. Dans le titre ci-après, nous essaions de décrire aussi les conditions dans lesquelles s'exerce l'élevage et sa contribution à la satisfaction des besoins des paysans.

2. Les entraves au développement de l'élevage villageois

L'élevage villageois agricoles est confronté aux difficultés de pâturages. La plupart des espaces pastoraux est occupée par les migrants spontanés, obligeant les autres agriculteurs à confiner leurs troupeaux sur les parcelles en jachère. Or l'augmentation de la population et des surfaces cultivées, a entraîné une réduction de ces espaces. Les défrichements abusifs et les feux de brousse ont détruit le couvert végétal, principal pâturage des animaux. A ces difficultés, s'ajoute le manque d'eau pour l'abreuvement. Ce manque est lié au tarissement précoce des retenues. En effet la baisse actuelle de la pluviométrie ne permet, ni de remplir les cours d'eau, ni de rehausser le niveau de la nappe phréatique. La principale source d'eau reste les forages réalisés par l'AVV dans les villages agricoles. Mais, en raison de leur vétusté, les pompes sont fréquemment en panne. Il se pose alors le problème d'eau pour les hommes et pour les animaux.

A ces contraintes physiques, se combinent les contraintes sanitaires liées à la faiblesse de l'encadrement. Jusqu'en 1989, il n'y avait qu'un agent vétérinaire par UD. De nos jours, il n'en reste plus qu'un seul (celui de la zone pastorale de Gadeghin). En outre, les connaissances des paysans en la matière sont très limitées. N'étant pas régulièrement vaccinés, les animaux sont exposés aux nombreuses maladies dont les conséquences sont désastreuses pour certaines exploitations. En effet, 15,62% des exploitants affirment que tout ou une partie de leurs cheptels a été décimée par diverses maladies. La volaille en particulier, est touchée par la peste.

Le vol de bétail devenu fréquent sur les périmètres, constitue aussi un sérieux handicap. Dix cas de vols ont été recensés (60 petits ruminants et 4 bœufs de trait) entre 1995 et 1996. Les vols de petits ruminants sont favorisés par l'absence d'enclos. Les présumés coupables sont généralement de jeunes peuls résidant sur les périmètres. En dépit de ces difficultés font, la région comptait en 1993, 1673 bovins (12,51%), 660 ânes (4,94%) et 11069 petits

ruminants(82,55%) (tableau n°15a). Les enquêtes réalisées en 1996, révèlent en ce qui concerne l'échantillon de producteurs touchés, 662bovins(20,85%), 102ânes(3,21%) et 2403 petits ruminants(ovins et caprins) (75,68%) (tableau n°15b).

Tableau n°15a : Elevage villageois en 1993

ESPECE UD	BOVINS	ASINS	PETITS RUMINANTS(OVINS ET CAPRINS)	TOTAL
MogtedoII	523	89	2047	2664
Bomboré	1024	246	3149	4419
Rapadama	121	325	5843	6289
Sous total	1673	660	11039	13372
%	12,51	4,94	82,55	100

Source : Fichier-village, PDRG, 1993

Tableau n°15b : Elevage villageois en 1996

ESPECE UD	BOVINS	PORCINS	ASINS	PETITS RUMINANTS	VOLAILLE	TOTAL DU CHEPTEL
MogtedoII	162	-	24	493	1133	679
Bomboré	72	-	48	840	1502	960
Rapadama	428	7	31	1070	2172	1536
Sous total	662	7	102	2403	4897	3176
% du total	20,85	0,22	3,21	75,68		100

Source : Enquêtes de terrain, février-juin 1996

Tableau n°15c : Répartition du cheptel par exploitant et par espèce

Taille	Nombre d'exploitation par espèce	
	Petits ruminants(ovins et caprins)	Gros bétail(bovins)
1-3	14	24
4-5	19	11
6-10	51	14
11-20	53	14
+20	21	8

Source : Enquêtes de terrain, février-juin 1996.

Le tableau n°15c montre la répartition du cheptel par espèce et par exploitant. Il ressort de ce tableau que les exploitations dont le cheptel varie de 11 à 20 sont les plus nombreuses (27,60%) en ce qui concerne les petits ruminants. Pour ce qui est du gros bétail, les exploitations qui ont entre 1 et 3 têtes sont les plus nombreuses (19,79%). D'après les résultats de nos enquêtes, chaque famille dispose aussi en moyenne de 26 têtes de volaille. Au regard de ces données, nous pouvons dire que l'élevage dans les villages agricoles est florissant. Il semble reposer surtout sur la volaille et les petits ruminants.

Le gros bétail(bovin) est généralement utilisé pour la culture attelée. Le petit bétail et la volaille sont vendus pour résoudre des problèmes ponctuels(santé, achat de vivres...). Les prix variaient de 3000 à 10 000FCFA pour le petit bétail et de 600 à 1200FCFA pour la volaille, en fonction de l'état, et l'offre et la demande. Chaque exploitant a vendu en moyenne 2 petits ruminants et 11 volailles ; ce qui avait rapporté en moyenne 22 900FCFA par exploitant. L'élevage constitue ainsi une source de revenus permanents pour les exploitants.

Les effets attendus de la colonisation agricole des vallées étaient entre autres, le développement socio-économique des colonies de peuplement grâce à la promotion de l'élevage et de l'agriculture. Cependant, ces activités sont contrariées d'une part, par le non respect de nombreux thèmes techniques, l'appauvrissement des terres, les aléas climatiques, les difficultés d'alimentation(eau et pâturages) du bétail et de soins vétérinaires. Elles sont entravées d'autre part, par l'insécurité liée aux enjeux et aux conflits fonciers que nous allons maintenant aborder.

III. Les enjeux fonciers

Les vallées des principaux fleuves du pays avaient été dépeuplées du fait de la cécité des rivières. Le repeuplement par l'installation de populations transférées d'autres régions du pays nécessita la mise en place d'un nouveau régime foncier sur les périmètres. Les enjeux qui en résultent sont énormes. L'étude qui suit permettra de mieux les appréhender.

I. Fonctionnement et dynamique des régimes fonciers

1.1: La situation dans deux villages traditionnels limitrophes: Nobsen et Gouingo

Nobsen et Gouingo, situés respectivement au Nord et à l'Est de l'UD de Mogtedo II se trouvent à 15 km de Mogtedo, chef-lieu dudit département. Ils font respectivement frontière avec les villages agricoles V4/V5 et V1/V2.

1.1.1: Historique et organisation socio-politique des villages

Nobsen dépend de la chefferie coutumière de Zorghongo. Pour cette raison, nous rappellerons brièvement la genèse de Zorghongo avant d'aborder celle de Nobsen. Zorghongo fut fondé par Naaba Sumpatuki, fils de Naaba Kouda. Sumpatuki s'installa sur le territoire de son père. Des nakomsé venus de Ouagadougou lui firent la guerre, mais ils furent vaincus. En souvenir de cette bataille, Sumpatuki donna le nom de "Zabgongo" c'est à dire "bataille tordue" ou encore bataille sans motif à ses yeux. Zabgongo devint alors Zorghongo. Or, Sumpatuki était arrivé à cet endroit avec son petit frère. Ce dernier, réalisant la charge qu'il constituait pour son grand frère, demanda un jour à partir en promenade dans la brousse. Il s'était passé bien de temps depuis le jour qu'il partit en promenade, si bien que son grand frère s'inquiéta. Dès son retour, Sumpatuki lui demanda pourquoi il avait ainsi duré. " Il y avait beaucoup de fruits, etc. " lui répondit-il. Alors Sumpatuki s'écria " y a nobdè ", et le petit frère répliqua " nobsen " qui veut dire " en effet, j'ai grossi ". Nobsen devint ainsi le nom du village créé par le petit frère de Sumpatuki.

En ce qui concerne Gouingo, il relève théoriquement de l'autorité coutumière de Boudry. Mais par délégation de pouvoir, cette entité fut placée sous l'autorité de Yaïka. Gouingo fut créé vers 1846 par des nakomsé venus de Sourgou dont l'ancêtre reçut les terres du chef de Yaïka.

L'organisation socio-politique dans ces villages semble identique à une exception près. La seule différence réside dans le fait qu'à Gouingo, il n'y a pas de chef coutumier(chef de village) contrairement à Nobsen. Chaque village est divisé en quartiers. Le village de Nobsen compte cinq quartiers(kougin, lougré, yiipala, rakissalé et razinguin), tandis que Gouingo n'en compte que trois(Misrin, Songdin et Tinsyambin). Dans chaque quartier, il existe un chef qui est aussi notable. Le quartier est constitué de plusieurs concessions dirigées chacune par un chef(le plus ancien). Les concessions sont formées à majorité de cases rondes construites en banco et ayant une toiture en paille. L'habitat est semi groupé. Il ressort en effet, trois niveaux d'organisation socio-politique: le village ou tenga, le quartier ou saka et la concession ou zaka.

1.1.2. La gestion foncière et le mode de règlement des conflits.

Il semble que le régime foncier de Nobsen et de Gouingo est identique à celui des villages traditionnels du plateau central. En effet, la terre est un héritage des ancêtres et appartient au lignage le plus anciennement installé. Elle ne peut être vendue car, elle est considérée comme un bien sacrée. Elle peut être accordée à toute personne qui la sollicite pour " nourrir " sa famille. Mais ceci se fait dans les limites des disponibilités. Le choix du terrain est laissé

librement au demandeur. Il en informe ensuite le chef de terre qui entreprend les démarches en vue de l'attribution de la parcelle sous certaines conditions: le respect des valeurs morales. Mais, auparavant, le nouvel arrivant doit consulter des devins pour savoir s'il n'y a pas de sacrifices à accomplir. Le chef de terre est chargé d'accomplir ces sacrifices pour demander l'accord et la bienveillance des dieux de la terre à l'égard du nouvel occupant. Ainsi, le chef de terre de Nabitibin dont le pouvoir religieux s'étend jusqu'à Nobsen, chargé de l'attribution des terres aux nouveaux demandeurs, accomplit aussi régulièrement les rites relatifs à la terre. C'est pourquoi, il existe des lieux réservés, mais interdits à l'exploitation "kakodé" où sont perpétrés chaque année les sacrifices. Il ressort que le droit d'usage de la terre est soit définitif, soit temporaire. Le chef de terre est aussi chargé de régler les litiges liés à la terre. Mais il ressort des entretiens réalisés à Nobsen et Gouingo, que les conflits au sujet de la terre, sont rares dans ces villages. On reconnaît néanmoins qu'il y eut quelques cas, mais ils furent vite réglés à l'amiable grâce aux conseils du chef. Il ressort également que, les conflits fonciers peuvent constituer un frein à la mise en valeur agricole. Ils peuvent aussi avoir des répercussions sur la cohésion et les relations au sein du village ou entre plusieurs villages. C'est pourquoi, il faut les éviter à tout prix en privilégiant la concertation et la négociation.

1.2: La situation dans les villages de colonisation agricole

Les décrets n°77/60/AN du 12 juillet 1960 et n°29/63/AN du 24 juillet 1963, réservaient pour l'État, les terres éloignées, peu ou pas peuplées ou ayant fait l'objet d'aménagements spéciaux dont celles des vallées du Nakambé. Le repeuplement en vue de leur exploitation a été organisé par l'AVV à partir de 1974 en installant des populations transférées d'autres régions du pays. Ces décrets ont été suivis par un autre décret (n°06/021/PRES/PL/DRET) portant délimitation de ces périmètres d'aménagement, qui stipule la subordination des emprises coutumières aux exigences de développement. L'article 5 du décret 76/001/PRES de juillet 1976 est explicite en stipulant: "les superficies délimitées feront l'objet d'immatriculation et les exploitants auront des titres d'occupation". Au terme de tous ces décrets, les terres des vallées appartiennent donc à l'État dont elles constituent le domaine foncier national.

Les droits coutumiers fonciers ne sont donc plus reconnus sur ces terres. L'organisme auquel l'Etat avait confié la zone par décret pour conduire des programmes d'aménagement (AVV), est désormais responsable des modalités d'usage du sol. C'est lui qui décide des normes d'attribution de la terre, indique dans quel sens il désire que se réalise

l'aménagement. Comme le stipule l'article 5 du décret n° 76/001 de juillet, les exploitants devraient avoir chacun un lot et un titre confirmant et garantissant son droit sur ces terres. Mais toutes ces dispositions n'ont jamais été respectées. Un "cahier de charges" élaboré par l'AVV en 1976, proposait un règlement provisoire mais celui-ci, en raison des changements successifs de régimes n'a pu être examiné ; ce qui rend difficile la gestion des périmètres. Ainsi, les terres non attribuées mais considérées comme patrimoine de l'État, sont occupées sans autorisation par les migrants spontanés qui revendiquent leur droit coutumier sur l'ensemble des terres des vallées ; d'où l'existence de deux régimes concurrents: le régime coutumier et le régime réglementaire(droit étatique). Le régime étatique est caractérisé par une sorte d'ambiguïté liée au fait qu'il reconnaît aussi la légitimité du régime foncier traditionnel en ce qui concerne les terres des vallées. Les conséquences de cette ambiguïté sont surtout la remise en cause des plans d'aménagement, les revendications foncières des villages riverains ; ce qui est sources de conflits opposant l'AVV aux anciens détenteurs, et colons officiels aux migrants spontanés.

2. Les problèmes d'espace et les conflits.

Les populations riveraines des périmètres exploitent des terres de plus en plus insuffisantes⁽⁶⁾ et pauvres. Pour y faire face, elles ont commencé à revendiquer des terres sur les périmètres, qu'elles considèrent toujours comme appartenant à leurs ancêtres. C'est ainsi qu'à MogtedoII, les terres du VI sont revendiquées par les populations de Gouingo, et celles du V4/V5 revendiquées par les populations de Nobsen. A Rapadama, ce sont les terres du VI qui sont revendiquées par les autochtones de Kougri, celles des villages n°3 et n°4 par les autochtones de Rapadama et Wayen. A Bomboré, ce sont les terres du village n°2 qui sont revendiquées par les populations de Yaïka.

Pour affirmer leurs droits, ces populations se livrent à une occupation (une véritable opération de justice foncière) des espaces non attribuées et des bas fonds interdits aux migrants officiels, en leur proférant des menaces. Il n'est pas rare d'entendre, même sur les places publiques(marchés surtout) " laissez ces Yadsé là, ils vont tous mourir ici l'un après l'autre et laisser nos brousses " ou encore " si vous continuez d'exploiter nos terres, vous ne profiterez point du fruit de votre travail ", ce qui veut dire qu'ils mourront avant d'avoir goûté au fruit. Ceci a sans doute créé une psychose, provoquant le départ de 131 migrants officiels de 1984 à 1995(71 à Mogtedo2 et 60 à Bomboré). Cette psychose s'est trouvée amplifiée par

(6) :Dans les villages riverains, la superficie moyenne des exploitations familiales varie de 3 à 4 ha

l'opposition des autochtones au principe de la délimitation des terroirs. L'opposition des autochtones révèle un certain nombre de préoccupations à savoir, le problème de gestion ou de contrôle des terres aménagées, d'accès à la terre et comment profiter des avantages de l'aménagement. En effet, il y a un désir caché de se faire aussi fortune, de profiter au même titre que les

migrants officiels des avantages de l'aménagements(encadrement, crédit et matériel agricole, terres disponibles et fertiles). C'est ainsi qu'il ressort des informations recueillies auprès des autochtones, les préoccupations suivantes :“si nous avions su, nous aurions accepté d'entrer dans l'aménagement”. Ceux qui ne voulaient pas rejoindre les périmètres, souhaitaient que l'aménagement s'étende aussi à leurs villages;

La satisfaction de ces désirs oblige les populations autochtones à s'intéresser au domaine de l'AVV. Pour ce faire, les autochtones mettent en oeuvre des stratégies ou tactiques pour accéder aux terres et pouvoir garder le contrôle sur les terres aménagées. Ainsi, beaucoup d'autochtones(migrants spontanés) auraient accepté l'intégration dans le but d'empêcher les migrants “étrangers” d'obtenir et d'occuper leurs terres. C'est également dans ce contexte que les colons sont considérés comme étant des “transgresseurs du système foncier traditionnel” à chasser . Est-il possible d'éviter les conflits entre migrants officiels, autochtones, et migrants spontanés? Nous répondons par l'affirmative, si dès le départ, les choses avaient été clarifiées et la responsabilité des terres confiée aux colons avec l'accord des populations riveraines se réclamant propriétaires. Ainsi, l'occupation et l'exploitation des terres se feraient sans contestation évitant ainsi les conflits.

En dépit des difficultés, 68% des migrants interrogés envisagent rester définitivement sur les périmètres, 17,60% ne se sont pas prononcés ouvertement, tandis que 14,40% émettent des réserves en disant “ qu'ils partiront s'ils trouvent mieux ailleurs ou dans leurs villages d'origine ”. A Bomboré V3 par exemple, trois familles de migrants sont partis en 1995 au lieu d'affronter les difficultés qui se présentaient à eux. Ces derniers estiment que leur présence sur les périmètres et la résolution des problèmes tiennent à l'AVV. Il n'y a plus de raisons disent-ils, de rester sur les périmètres après le désengagement de l'AVV.

La sécurité foncière s'avère donc indispensable pour la gestion durable de l'espace et des ressources naturelles, la sauvegarde de l'environnement et la pérennisation des acquis . Car sans elle, les migrants ont tendance à se comporter en prédateurs plutôt qu'en gestionnaires prudents de l'espace agricole et à ne pas investir.

La recherche de solutions aux multiples problèmes a conduit à la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie de gestion de l'espace, l'approche Gestion des Terroirs. La deuxième partie du document fait le point des résultats enregistrés dans la zone des vallées du Ganzourgou.

DEUXIEME PARTIE :

L'APPROCHE TERROIR, UNE NOUVELLE STRATEGIE DE GESTION DE L'ESPACE

Chapitre IV: Aperçu des approches du développement rural

I.I.'approche aménagiste: cas de l'AVV

1.Objectifs fondamentaux

L'Autorité de l'Aménagement des Vallées des Voltas, créée par décret n°74-061-PRES-PL-DRET du 5 septembre 1974 était un établissement public à caractère industriel et commercial. Elle avait pour mission, la mise en valeur des zones libérées de l'onchocercose représentant environ 14% du territoire national, et s'était assignée les objectifs suivants:

- réaliser les études de base et élaborer les schémas directeurs d'aménagement;
- exécuter les travaux d'aménagement;
- organiser le transfert et l'installation des populations migrantes en vue de décongestionner les zones surpeuplées;
- assurer l'encadrement et la formation des exploitants;
- promouvoir le développement de l'agriculture et de l'élevage dans le respect de la défense et de la restauration des sols;
- susciter l'organisation des communautés villageoises à l'auto promotion rurale.

2. Système d'exploitation

Le schéma directeur d'aménagement d'une Unité de Développement élaboré par l'AVV en fonction de la vocation des sols, définit les zones d'habitation(concessions groupées) et les zones d'exploitation(elles aussi groupées). L'Unité de Développement comprend 6 à 11 villages(mais dans le cas présent 6 à 8 villages) et dispose des infrastructures suivantes: 2 forages d'eau équipés de pompe manuelle pour 75 familles; 1 magasin d'intrants agricoles; des logements pour le personnel d'encadrement et des pistes de desserte en ce qui concerne les villages. Au niveau de l' UD, les infrastructures concernent: 1 école primaire(généralement à 3 classes); 1 dispensaire; 1 maternité; des logements pour le personnel et une route principale reliant tous les villages à la route nationale n°4.

Une exploitation agricole comprend: 1 parcelle d'habitation d'1 hectare et 6 parcelles de culture réparties dans les différentes soles. La taille de la famille déterminait le type d'exploitation. Le système d'exploitation comprenait un assolement-rotation sur 6 ans avec 2 ans de jachère. Les façons culturales concernaient: le labour d'ouverture en première année par un bulldozer; le labour en culture attelée bovine ou au tracteur les autres années; les travaux d'entretien en culture attelée ou culture manuelle; l'usage de la fumure organique

et/ou minérale et le traitement phytosanitaire.

3. Stratégie d'intervention

Pendant les trois premières années d'installation, un encadrement dense(un encadreur pour 25 à 30 familles) devait permettre aux exploitants de maîtriser les techniques agricoles de base(dressage des bœufs de trait, montage, démontage et réglage de la charrue, labour, sarclage et buttage en culture attelée) et de conduire leurs exploitations de façon autonome. De la quatrième à la cinquième année, les actions d'animation devaient prendre le pas sur la vulgarisation. L'encadrement relâché, est ramené à un agent pour 100 familles. L'animation devait conduire les populations à s'organiser en vue de se prendre en charge à terme. Aussi, des comités étaient-ils élus au niveau des villages en plus du comité d'UD chargé de la coordination des activités des comités villageois. A partir de la sixième année, l'encadrement devenait moins dense(un agent pour 300 à 450 familles soit 8 villages en moyenne). L'encadreur jouait le rôle de conseiller-animateur et d'appui aux populations dans la réalisation des actions de développement.

Au regard de l'étendue de sa zone d'intervention et des tâches à exécuter, la décentralisation de l'AVV s'est avérée nécessaire. Elle s'est opérée par la création de projets de développement rural appelés Unités de Planification(UP).

II. L'approche intégrée: cas de l'UP1

La décentralisation de l'AVV en 1984 aboutit à la création de cette structure pour une durée déterminée(6 ans). Elle avait une autonomie de gestion et son financement était assuré par la CCCE et le FAC. Sa zone d'activité concernait la province du Ganzourgou (Zorgho) avec sept départements et l'UD de Linoghin appartenant à la province d'Oubritenga. Deux cent dix villages étaient rattachés à cette structure. L'aire d'intervention correspond à 4200km². L'UP1 se compose de deux zones édaphiques bien distinctes: La zone des vallées située au sud de la province, constitue la zone libérée de l'onchocercose où les sols sont fertiles, et la zone des plateaux située au nord de la province, constituant la zone traditionnelle où les sols sont généralement pauvres.

1.Objectifs

Les principaux objectifs de l'UP1 se présentaient comme suit:

- la planification des actions de développement sur toute la province du Ganzourgou;
- l'accroissement de la productivité et des productions agricoles et pastorales villageoises;
- la gestion de l'espace et la responsabilisation des communautés villageoises;

-l'autogestion paysanne.

2.Stratégie d'intervention

Compte tenu de la spécificité des deux zones, deux approches méthodologiques différentes ont été initiées pour favoriser le développement de la région. Ainsi, dans la zone des vallées, la démarche gestion des terroirs(GT) a été préconisée(programme test de GT) du fait de la prédisposition organisationnelle des populations installées, de la connaissance du milieu physique et des problèmes sociologiques engendrés par la présence de deux types d'exploitants(ceux régulièrement installés par l'AVV et les migrants spontanés). Sur les plateaux, la démarche " contrat de développement villageois " avait été envisagée du fait des problèmes fonciers, de la méconnaissance du milieu physique et de la pesanteur des traditions face aux innovations. Le contrat de développement villageois(CDV) est une méthode d'approche du développement rural conçue surtout pour la réalisation de programme de développement intégré. Cette approche vise à dynamiser et à impliquer les organisations paysannes dans l'élaboration de leur programme de développement. La recherche de solutions aux problèmes de développement et surtout ceux de la gestion des ressources naturelles et du foncier constituait le but final du CDV. Les grandes lignes du contrat sont:

- l'identification des actions et la hiérarchisation des priorités;
- l'organisation du travail en précisant les structures, leurs attributions et la répartition du travail;
- le financement des actions;
- les objectifs à court, moyen et long terme.

III. L'approche du PDRG

Le financement de l'UP1 a pris fin en 1990 et le PDRG a été créé en janvier 1991. Il devait disposer d'une structure autonome rattachée au secrétariat général du Ministère de l'Agriculture, et d'une autonomie financière et technique. Le financement accordé par l'Agence française de Développement(AFD) et le Fonds d'Aide et de Coopération(FAC) dura cinq ans(janvier 1991 en décembre 1995)

1.Objectifs

L'objectif global du PDRG était d'" enrayer l'évolution régressive de l'agriculture en créant les conditions d'une bonne gestion de l'espace et la valorisation des potentialités naturelles ". Mais le projet s'était assigné aussi des objectifs spécifiques qui étaient entre autres:

- l'organisation et la responsabilisation des communautés rurales pour la gestion à long terme des espaces villageois;
- la sédentarisation des exploitants notamment dans la zone des vallées;
- la promotion d'initiatives individuelles et collectives;
- le développement local.

2.Stratégie d'intervention

La zone d'intervention concerne l'ensemble de la province du Ganzourgou et la zone correspondant à l'ancienne UD de Linoghin(province d'Oubritenga). Cette zone couvre une superficie de 4200 km² et compte(en 1996) 270 275 habitants répartis dans deux cent dix villages. La stratégie d'intervention du projet a comporté les étapes suivantes:

- le diagnostic des situations locales de départ de façon à mieux évaluer l'ampleur des problèmes et à identifier les leviers techniques, économiques et sociaux sur lesquels il faut jouer pour favoriser l'intensification de l'agriculture et de l'élevage. Ce diagnostic a été réalisé en impliquant les communautés rurales et des personnes ressources;
- l'évaluation avec les intéressées, des possibilités d'innovation dans les domaines du foncier, des systèmes de culture et d'élevage, des dispositifs d'appui à la production et des équipements;
- l'élaboration de plan de développement;
- l'appui des agents de développement pour la mise en œuvre des plans d'action dans le cadre de contrats de développement passés avec les communautés rurales et sur la base de conditions de financement, de formation et de conseil négociées avec elles.

A cette stratégie correspondait un dispositif d'intervention cohérent avec surtout le souci de responsabiliser le monde rural et d'amener les structures de l'État à développer la concertation et la collaboration. A cet effet, il a été créé des bases pour les équipes mobiles pluridisciplinaires(EMP) composées de sociologues, d'agronomes, de géographes, d'économistes et de juristes. Le siège du projet était fixé à Zorgho. Les EMP étaient au nombre de trois et couvraient chacune un certain nombre de départements:

EMP1: Meguet, Zorgho et Kogo;

EMP2: Mogtedo, Zam et Linoghin;

EMP3: Boudry et Zoungou.

Ces équipes étaient chargées de la réalisation des objectifs du projet par le biais de la démarche préconisée(diagnostic, initiation des actions, programmation des activités , appui-conseil).

A la lumière de cet aperçu, il ressort des points communs, des disparités entre les différentes approches, chacune ayant des acquis et/ou des limites. Ainsi, par exemple, l'AVV a réussi trois types de réalisations majeures: le transfert et l'installation des populations(963 migrants officiels de 1973 à 1984 pour ce qui concerne les 3UD), la réalisation des schémas directeurs d'aménagement et d'infrastructures, le transfert de paquets technologiques aux exploitants qui ont permis des résultats économiques satisfaisants, notamment l'accroissement de leurs revenus monétaires. Ceci ne doit cependant pas cacher les lacunes qui ont sérieusement contrarié son action. Ousmane NEBIE⁽⁷⁾ résume les limites de l'approche aménagiste en trois points essentiels:

- *la mise en valeur des périmètres AVV sans intégration des actions de développement dans des ensembles régionaux, constituait un déséquilibre entre zones d'occupation traditionnelle et zones AVV;
- *le phénomène de migration spontanée pour les zones AVV non aménagées mettait en danger les principes initiaux d'aménagement et de conservation des périmètres;
- *la densité des actions entreprises et la dispersion géographique des zones à aménager ne permettaient pas un contact permanent entre le personnel de terrain et la direction centrale, et faisait appel de plus en plus à une structure centrale lourde et difficile à gérer, ce qui a nécessité sa restructuration en 1984.

L'UP1, structure décentralisée de l'AVV était tout de même différente d'elle en tant que projet pilote de gestion de terroirs comme le PDRG. Ces deux approches avaient un plus grand souci d'intégration. Les acquis à mettre au compte de ces deux approches peuvent être ainsi résumés:

- *l'actualisation des schémas d'aménagement réalisés par l'AVV;
 - *l'intégration des zones (Nord et sud) de la province ;
 - *la planification et l'exécution d'actions sur l'ensemble de ces deux zones sans distinction;
 - *la sédentarisation des agriculteurs et éleveurs spontanés en les installant régulièrement;
 - *l'animation et la réflexion entre les agents d'encadrement et les paysans ont permis de jeter les bases pour une responsabilisation et une auto promotion des communautés rurales. Toutefois, ces résultats ne doivent en aucun cas masquer les limites de l'approche qui concernent entre autres, quatre aspects à savoir:
- l'intégration à la fois de deux ensembles régionaux(région des vallées et région des

(8) :In les transformations rurales dans les zones libérées de l'onchocercose, Géo-Regard n°39,1996

plateaux) et des migrants spontanés dans les périmètres a rendu le travail d'encadrement technique plus laborieux alors que le personnel est en nombre très réduit;

- la persistance de la migration temporaire qui fait penser que sa résolution reste étroitement liée à la résolution d'un certain nombre de préoccupations sociales et économiques (eau, activités secondaires génératrices de revenus, etc.), met toujours en danger les principes de conservation des périmètres;

- la détérioration de plus en plus des conditions économiques des populations installées sur les périmètres due au net recul de la culture cotonnière;

- l'ambiguïté du régime foncier dit étatique en vigueur dans les vallées continuait d'entretenir l'insécurité d'autant plus que certains foyers de tensions étaient toujours d'actualité.

Le passage d'une approche aménagiste à une approche intégrée puis à une meilleure perception des risques qui pèsent sur le potentiel productif de la région s'est opéré dans le cadre de l'approche "Gestion des Terroirs". Cette approche initiée au milieu des années 80 à l'échelle du Burkina Faso avec le lancement du programme test de gestion des terroirs sur une douzaine de régions, a voulu attirer l'attention sur la dégradation des ressources naturelles et introduire de nouvelles formes d'organisation et de gestion de l'espace. Le chapitre V du présent document est consacré à l'analyse de cette stratégie qui constitue le cadre d'application de la RAF.

Chapitre V: La gestion des terroirs comme cadre d'application de la RAF

I. Contexte et principes généraux de la RAF

I. contexte

Depuis deux décennies, on assiste à une dégradation progressive et continue des conditions de l'agriculture et de l'élevage au Burkina Faso. Cette dégradation se fait sous les effets additionnels de plusieurs facteurs (aléas climatiques, démographie galopante, techniques de production inadaptées, etc.). Par ailleurs, la législation foncière et agraire traditionnelle ne permet plus une occupation et une exploitation rationnelle des ressources dont disposent les communautés rurales. Cette situation a conduit l'État à chercher à redéfinir et à instaurer de nouveaux liens juridiques entre l'homme et la terre. Cela s'est traduit par l'adoption et la promulgation de l'ordonnance n°84-050/CNR/PRES du 4 août 1984 portant RAF au Burkina Faso, suivie de son décret d'application n°85-404/CNR/PRES du 4 août 1985.

2. Objectifs et principes généraux

Les objectifs de la RAF au Burkina Faso, sont d'ordre politique, juridique et socio-économique. En effet d'un point de vue politique et juridique, l'ordonnance portant RAF confère à l'Etat l'entière responsabilité de l'administration des terres. Autrement dit, l'Etat est propriétaire de la terre qu'il distribue et contrôle directement l'usage qu'on en fait. Ceci lui permet de redéfinir de nouvelles relations entre l'homme et la terre dans le souci d'établir une justice sociale d'accès à la terre, de transformer les systèmes de gestion par la création d'un nouveau régime foncier. La RAF vise aussi la modification des techniques et structures de gestion et d'exploitation des ressources de la terre, afin d'accroître leur rentabilité pour la promotion de l'économie rurale, l'atteinte de l'autosuffisance alimentaire.

Afin de garantir la mise en valeur efficiente des terres, les conditions optimales pour la réalisation des objectifs visés, l'État législateur crée le Domaine Foncier National (DFN). Comme le stipule l'article 1 de l'ordonnance " il est créé un domaine foncier national constitué par les terres situées dans les limites du territoire national et celles acquises par l'État et les collectivités publiques secondaires à l'étranger ". Les terres du DFN se répartissent dans deux zones: les zones urbaines et les zones rurales dans lesquelles se mènent les activités agro-sylvo-pastorales. L'État propriétaire des terres à l'article 2 " le domaine foncier national est de plein droit propriété de l'État ", définit également les principes généraux régissant l'aménagement, l'occupation, la gestion et l'exploitation des terres du DFN, notamment en zones rurales. Les textes portant RAF au Burkina Faso annulent toutes dispositions antérieures contraires. Nous nous attacherons aux nouvelles dispositions relatives aux zones rurales aménagées pour cultures pluviales, notre zone d'étude se trouvant dans cette situation.

En ce qui concerne les aménagements, les textes exigent qu'ils soient effectués selon les schémas directeurs nationaux, régionaux, provinciaux ou départementaux (article 50, Livre I). Ainsi, chaque zone aménagée doit être délimitée et les limites matérialisées par des pare-feu, des haies vives, des balises, des bornes ou par tout autre moyen approprié. Les textes exigent aussi que les exploitants rompent avec les techniques de production traditionnelles notamment, l'occupation anarchique des terres, le défrichement abusif des parcelles de culture. Ainsi, les aménagements doivent comporter désormais des opérations de parcellement, de lutte anti-érosive et de construction de voies de desserte. En ce qui concerne l'aménagement d'une zone agricole prévoyant l'installation de populations, il doit comporter des infrastructures sociales de base pour la santé, l'éducation.

L'aménagement des terres prend en compte aussi l'élevage, activité principale des

populations rurales après l'agriculture maïs, qui jusque là, se pratique de façon extensive sans respecter les capacités de charge et la vocation des zones. Ainsi, les textes prévoient la création de zone pastorale selon les schémas directeurs nationaux, régionaux, provinciaux voire départementaux. Elles doivent comporter des opérations de parcellement, de délimitation de pistes d'accès, de création de points d'eau, de construction de parcs de vaccination, de magasin pour aliments de bétail et d'équipements sociaux de base. Les pâturages délimités par des moyens appropriés (pare-feu) doivent être exploités de façon rotative avec un système de mise en réserve et en défens. Celles mises en défens ou classées comme réserves doivent faire l'objet de travaux de défense et restauration des sols/conservation des eaux et des sols (DRS/CES), et d'amélioration des pâturages par l'introduction d'espèces fourragères adaptées (article 68, Livre I).

La gestion de l'espace rural devant se faire dans l'optique d'une intégration des activités agro-sylvo-pastorales, en tenant compte de la vocation naturelle des terres, les textes portant RAF stipulent que " pour une meilleure intégration des activités du monde rural, il sera réservé dans chaque zone aménagée, un espace pastoral dans les conditions prévues par l'ordonnance "

Ces textes précisent aussi les conditions d'attribution, d'occupation et de gestion des terres du domaine foncier national. Ainsi, l'article 17 (Titre II) comble le souci de justice sociale quant à l'accès à la terre. En effet cet article stipule: " les terres urbaines ou rurales du DFN sont attribuées aux personnes physiques sans distinction de sexe ou de statut matrimonial et aux personnes morales publiques ou privées "

En ce qui concerne les terres aménagées du DFN, elles seront immatriculées au nom de l'État. Celles réservées et aménagées pour cultures pluviales devront être occupées au moyen d'un titre de jouissance (article 174, Livre II). Mais dans le souci de favoriser la modernisation de l'agriculture et de l'élevage, l'exploitation des terres peut être assurée sous forme associative, de groupement coopératif, familiale ou individuelle. En plus, l'exploitation des zones agricoles et pastorales donne lieu à l'élaboration d'un cahier de charges (article 179, Livre V). Les commissions d'attribution, les commissions d'évaluation et les commissions de retrait sont les structures chargées de la gestion des terres du DFN à l'échelle du village, du département et de la province pour répondre au souci de responsabilisation des acteurs et bénéficiaires contenu dans l'ordonnance portant RAF. (articles 106, Livre II).

L'Etat propriétaire a ainsi élaboré ces lois où il définit les lignes et les orientations selon lesquelles doivent être faits: aménagement, occupation, exploitation et gestion de ses terres et

leurs ressources pour permettre d'atteindre les objectifs visés. Ceci exige qu'un cadre pertinent soit trouvé pour permettre l'application de ces nouvelles dispositions foncières et agraires.

II. Le cadre d'application en milieu rural: le PNGT

1. le cadre d'élaboration du programme

L'économie Burkinabé repose presque exclusivement sur l'agriculture et l'élevage qui occupent près de 85% de la population active. Par ailleurs les pressions démographiques et animales, et les flux migratoires sont sources de conflits. Or, depuis plus de deux décennies déjà, le pays fait face à une dégradation accélérée et continue de ses ressources foncières et environnementales sous les effets conjugués de la sécheresse, de la pression humaine et animale, de méthodes d'exploitation des ressources naturelles et de gestion de l'environnement incontrôlées et inadaptées.

Le Programme National de Gestion des Terroirs(PNGT) est conçu comme une démarche pratique, opérationnelle, devant permettre l'application de la RAF sur le terrain dans ces volets aménagement, gestion des terres rurales et des ressources environnementales.

2. Objectifs du programme

Les objectifs fondamentaux se résument en six points:

- Contribuer à l'organisation des populations rurales pour la mise en œuvre de la démarche;
- Réorienter l'utilisation de l'espace rural en vue d'une meilleure gestion des ressources foncières et environnementales;
- Assurer une sécurité foncière nécessaire au développement des activités de production agricole et pastorale;
- Freiner le processus de dégradation écologique en cours et restaurer le potentiel de production des ressources naturelles renouvelables;
- Contrôler et gérer les migrations internes pour une exploitation optimale du capital terre et des ressources environnementales;
- Sédentariser, intensifier, intégrer l'agriculture à l'élevage.

3. La stratégie de mise en œuvre du programme

La démarche Terroir qui se veut une approche de développement participatif, multisectoriel et décentralisé s'appuie sur une stratégie comportant quatre étapes:

- *Enquêtes participatives, sensibilisation, information, négociation avec les collectivités villageoises organisées, et création de commissions de gestion des terroirs;
- *Délimitation des terroirs, inventaire des ressources disponibles et zonage de terroirs;

*Négociation d'un contrat de gestion des ressources naturelles et de développement;

*Réalisation des termes du contrat de gestion et de développement villageois. Pour la mise en œuvre, chacune de ces étapes a son contenu opérationnel.

En fait, la première étape vise à sensibiliser, conscientiser les communautés sur l'état de dégradation des ressources, puis à les informer sur les techniques et outils qui pourraient être mis à leur disposition pour mieux gérer leurs espaces agro-sylvo-pastoraux. La sensibilisation s'adresse aux villageois, mais aussi aux partenaires de l'administration et des autres services techniques afin de permettre une harmonisation des points de vue en matière de gestion des terroirs, et de jeter les bases d'une future collaboration. Ensuite, les communautés rurales créent une structure de gestion de terroir: la commission villageoise de gestion de terroir qui les représente, devient l'interlocuteur des intervenants extérieurs.

La deuxième étape vise à déterminer et à marquer les limites "territoriales" du village. La délimitation a pour objectif de mettre en évidence la notion d'"espace fini" et de faire ressortir la distinction éventuelle entre les besoins et les disponibilités en ressources à l'échelle du village. La commission villageoise aura pour rôle entre autres, d'harmoniser les besoins et les ressources, en incitant à l'adoption de nouvelles techniques de production et de gestion de l'espace rural. Toutefois, pour une meilleure gestion des potentialités du terroir, il est préconisé le zonage de l'espace rural en fonction des vocations naturelles dominantes et secondaires des différentes portions du terroir villageois.

La troisième étape consiste en la négociation d'un contrat de gestion des ressources naturelles et de développement. Ce contrat s'établit entre la commission de gestion du terroir et l'Etat par l'intermédiaire d'un cadre de concertation. Le cadre de concertation doit réunir les partenaires concernés par l'aménagement et la gestion du terroir. Dans le contrat, les villageois doivent s'engager à exploiter les ressources du terroir de façon rationnelle, et l'Etat en retour apportera son soutien à la production, investira dans plusieurs types d'aménagements agricoles (assistance technique, financière, etc.), de même que la réalisation d'infrastructures sociales ou d'équipements à intérêt collectif.

III. La mise en œuvre de la GT par le PDRG

Le PDRG a une perception de la GT qui se fonde sur la revalorisation des ressources naturelles, économiques et sociales des zones concernées, surtout qu'il s'agit de régions agricoles où il y a encore beaucoup de potentialités à sauvegarder. C'est ainsi que la gestion des terroirs, approche intégrale préconisée à travers le PNGT a été mise en œuvre dans les

UD de Rapadama(1988), Mogtedo II et Bomboré(1990-1991) par le PDRG, et vise entre autres, l'intégration des migrants spontanés et des migrants AVV dans une même entité, dans l'optique d'une bonne gestion de l'espace. Sa mise en œuvre a nécessité un ensemble d'activités et d'aménagements ayant requis le concours des principaux acteurs du développement(les exploitants représentés par les comités de gestion, les techniciens et l'administration). Cette mise en œuvre s'est faite selon une chronologie dont les étapes sont ci-après présentées.

a. La phase préparatoire

Elle a consisté à réaliser les études de base, notamment l'assemblage de toutes les cartes relatives à la zone, et à quantifier les ressources en terre(superficies) disponibles. Au cours de cette phase, on a également procédé à l'assemblage des unités pédologiques par vocation naturelle pour en distinguer celles à vocation agricole, pastorale, sylvo-pastorale et celles à mettre en défens.

b. Information et sensibilisation

C'est l'étape qui a nécessité plus d'efforts et de volonté dans la compréhension. A partir des cartes de potentialités des zones et des propositions d'utilisation de milieux, des réunions d'information et de sensibilisation ont été entreprises à la mi-novembre 1986 à Rapadama, et en octobre 1989 à Mogtedo II et Bomboré. Ces réunions d'information et de sensibilisation ont été organisées à deux niveaux: provincial et villageois. En effet, l'UP1(techniciens et responsables) assistée de l'AVV siège, a initié des rencontres d'information et de sensibilisation auprès des autorités politiques, administratives, des services techniques, des exploitants AVV et des autochtones, en s'appuyant sur les résultats du diagnostic de la situation(conflits, dégradation des ressources et de l'environnement, mauvaise production, etc), les statistiques sur les réserves foncières et la nécessité de mettre en œuvre une approche(la gestion des terroirs) qui tienne compte des dispositions contenues dans la RAF.

c. Les études socio-économiques

Ces études ont permis d'évaluer les réserves foncières, de recenser les exploitants, de découvrir l'importance et la typologie de la migration. Ces données ont permis d'établir la relation entre les besoins des populations et les ressources disponibles, d'en dégager une adéquation en vue de l'installation des migrants spontanés qui désirent l'intégration. Ainsi, l'inventaire des terres agricoles disponibles a donné: 6816,31ha à Rapadama, 3451,5ha à Mogtedo II et 1857,6 ha de terres agricoles disponibles à Bomboré. De même, 699 migrants

spontanés ont été recensés à Rapadama; 320 à Mogtedo II et 218 à Bomboré. Dans chacune des trois unités, il ressort que les ressources disponibles dépassent les besoins.

d. La délimitation des terroirs

Avant la délimitation, il a fallu définir le terroir. La définition retenue pour le terroir après concertation entre les comités, les cadres du projet, les partenaires techniques et les exploitants est celle-ci: “ le terroir villageois est un espace de terres défini, situé en périmètres AVV, à l’intérieur d’une UD sur lequel des agriculteurs vivent de façon permanente et travaillent dans un esprit coopératif à promouvoir un développement endogène ”. Mais la délimitation elle-même, a imposé des négociations préalables entre au moins deux villages mitoyens (deux villages AVV ou entre villages AVV et village traditionnel ou encore entre deux villages traditionnels). Les limites acceptées par les deux parties devaient être confirmées par leur matérialisation.

Chapitre VI: Les réalisations

Les réalisations effectuées dans le cadre de l’approche gestion des terroirs concernent plusieurs volets:

I. Les réalisations spécifiques

1.L’établissement et la mise en œuvre de schémas d’aménagement.

D’après Ousmane NEBIE⁽⁸⁾, Il s’est agi de réactualiser les plans d’aménagement, d’implantation et d’attribution des UD conçus par l’AVV en tenant compte des besoins. L’un des principaux acquis de l’approche GT a été de contribuer à mettre en œuvre une méthodologie relative à l’établissement des schémas et plans d’aménagement, à partir de diagnostics impliquant les populations et d’analyse des potentialités et contraintes du milieu. Cette démarche a permis d’avoir une connaissance des réalités villageoises (démographie, organisation socio-professionnelle, structures économiques, etc). Les schémas d’aménagement conçus sur une base territoriale représentant 6 à 8 villages, permettent d’entreprendre sans grande difficulté, des actions inter-villageoises et d’envisager des activités d’aménagement à grande échelle tout en assurant une meilleure intégration au niveau de l’exploitation. L’élaboration des schémas constitue une étape importante de l’engagement à long terme dans la gestion des terroirs en tant qu’outil de planification des activités futures.

(9) : In le bilan de la RAF dans la zone des vallées du Ganzourgou, 1997

2. La délimitation des terroirs

L'expérience GT entamée par l'UP1 à Rapadama a été poursuivie par le PDRG à Mogtedo II et Bomboré, le souci étant d'assurer une sécurité foncière ou du moins résoudre les différends fonciers entre les migrants installés par l'AVV et les dépositaires fonciers traditionnels. Ainsi, il a réussi à délimiter et à matérialiser les limites de terroirs des villages AVV. Au cours de cette opération, on a surtout utilisé des repères naturels (bas-fonds, cours d'eau et autres éléments du relief) comme moyens de bornage, et le cas échéant, de la peinture rouge pour fixer les limites sur des arbres (baobab, caïlcédrat, etc) ou des rochers. L'opération de matérialisation des limites a été effectuée par des équipes composées de producteurs et de cadres du projet. Les limites reconnues et matérialisées ont été inscrites sur des cartes topographiques selon les échelles 1/10000 pour les terroirs villageois et 1/20000 en ce qui concerne l'ensemble de l'UD (cartes en annexe).

3. L'organisation du terroir

Avec l'adoption des textes de la RAF et le lancement du PNGT, il s'est avéré indispensable de créer au sein des villages, des structures chargées de la gestion du foncier et des ressources naturelles: les commissions ou comités villageois de gestion de terroir (CGTV). Ainsi, après la délimitation des terroirs, il a été mis en place dans chaque village AVV, un comité de gestion de terroir comprenant 9 membres, dont 3 représentants des exploitants AVV provenant de l'ancien comité villageois qui a une certaine expérience en matière d'organisation villageoise, 3 délégués du groupe des migrants spontanés et 3 membres délégués pour l'ensemble des structures populaires (UNAB, UFB, UNPB, UNJB) qui auront à s'occuper des questions politiques au sein du comité. Ils remplacent les comités villageois (ancienne structure) dans le souci d'éviter les conflits de compétence et les confusions de rôles. Le mandat de ces comités consiste à assurer une plus grande cohérence dans la prise de décision concernant la gestion et la mise en valeur des ressources.

Les attributions suivantes leurs sont dévolues:

- * ils veillent à l'application de toutes les directives relatives à l'affectation de l'espace et à la protection des ressources naturelles;
- * Ils constatent l'occupation initiale de l'espace, recensent tous les exploitants du terroir, autorisent tout déplacement et création d'exploitation;
- * Ils participent à l'établissement des listes des exploitants à déplacer vers d'autres zones d'accueil;
- * Ils autorisent toute nouvelle affectation de l'espace à des individus ou à la collectivité;

- * Ils mobilisent les ressources humaines et financières(budget opérationnel de l'UD) pour l'entretien des infrastructures existantes et la réalisation de nouveaux projets;
- * Ils sont habilités à infliger les sanctions autorisées par la collectivité aux éventuels contrevenants dans le domaine de la gestion de l'espace, et à réclamer l'appui des autorités politiques et administratives en cas de nécessité;
- * Ils sont responsables de la gestion de toutes les ressources naturelles(eau, sol, bois, etc.);
- * Ils reçoivent l'appui de l'encadrement pour tenir à jour le registre des exploitants du terroir;
- * Le comité de gestion de terroir se réunit une fois par trimestre pour délibérer sur les questions relatives à la gestion du terroir et à chaque fois que le besoin l'exige.

Les comités de gestion de terroirs se sont regroupés par UD pour former les conseils de gestion qui sont les organes suprêmes chargés de la gestion du foncier et des ressources naturelles à l'échelle de l'UD. Ils ont la même composition que les comités villageois de gestion de terroirs.

Afin d'harmoniser les mesures relatives à la gestion du foncier dans cette zone, les comités villageois de gestion de terroirs à Rapadama s'étaient réunis en avril 1989 au centre de formation de Mogtedo pour élaborer un cahier de charges pour l'ensemble des exploitants. C'est sur la base de ce cahier de charges liant les communautés à l'Etat que l'administration locale devait comme convenu, apporter son soutien pour l'application des sanctions prises ou à prendre à l'encontre des exploitants fautifs récidivistes. Ce cahier de charges définit les droits et devoirs du migrant dont nous consignons ici quelques-uns de ceux qui ont retenu notre attention:

- * Tous les migrants doivent résider de façon permanente dans leurs exploitations;
- * Chaque producteur doit respecter les limites et les vocations des zones;
- * Tous les migrants doivent entreprendre des actions tendant à la défense et à la restauration des sols(cordons pierreux, agro-foresterie, etc.).

Le cahier de charges précise aussi les attributions des structures de gestion(comité de gestion de terroir villageois, conseil de gestion) (cahier de charges en annexe).

La mise en place des comités villageois de gestion de terroirs et des conseils de gestion a été une étape importante, dans la mesure où pour la première fois, l'AVV déléguait ses pouvoirs en matière de gestion de l'espace aux communautés villageoises à travers les différentes structures.

4. Le processus d'installation des migrants spontanés

4-1. Les antécédents

L'une des premières attitudes de l'AVV, organisme chargé de la gestion des secteurs de colonisation, fut d'amener par divers moyens, les migrants spontanés à s'installer dans les zones aménagées. D'autres tentatives ou démarches essayèrent de rattacher ceux qui y étaient déjà avant la mise en valeur, aux villages nouvellement créés par l'AVV. Les populations concernées étaient invitées à déplacer tout ou une partie de l'aire d'habitat et des cultures. Mais en quelques années, l'occupation de l'espace par la migration incontrôlée atteignait une proportion, laissant apparaître que le transfert du peuplement spontané dans une localité précise était l'ultime recours. Ainsi en 1979, l'AVV entreprit une tentative de recrutement des migrants originaires de la région et des villages limitrophes pour le nouveau bloc de Rapadama, mais elle n'eut pas d'écho favorable, ce qui obligea l'organisme à reprendre sa politique initiale de recrutement dans le plateau central. Les efforts d'intégration du peuplement incontrôlé qui suivirent, n'eurent pas non plus de résultats très satisfaisants. Face à cette situation, le conseil d'administration de l'AVV recommanda à l'organisme de gestion, d'entreprendre les études nécessaires en vue de définir une nouvelle politique de peuplement qui serait en mesure de susciter l'adhésion des migrants spontanés aux programmes de l'AVV, et d'assurer la protection du potentiel productif. En 1982, une commission fut chargée de réfléchir sur cette question. Elle rendit compte de ses résultats deux ans plus tard.

La réorganisation agraire et foncière annoncée au même moment fournissait un cadre favorable à cette nouvelle approche de peuplement dans la mesure où une loi de cette réforme reconnaissait à la fois les droits des colonies organisées et les droits des migrants spontanés, toute chose qui n'existait pas dans les programmes initiaux de l'AVV. Cette volonté se précisait en 1986 avec le lancement du modèle PNGT et la mise en place d'une institution reconnue au plan national, pour intégrer les populations dans un cadre prenant en compte la légitimité des droits fonciers des colonies de peuplement spontanées et planifiées. Cette approche s'articulait parfaitement avec les recommandations de la commission de l'AVV dont elle s'était inspirée (Ousmane NEBIE in le Bilan de la Réorganisation Agraire et Foncière dans la zone des vallées du Ganzourgou, 1997).

4-2. L'installation des migrants spontanés

Elle a été précédée par une série d'activités notamment:

* La formation des membres des comités villageois de gestion de terroirs à la lecture de cartes, aux techniques de parcellement pour faciliter la reconnaissance des sols selon leur

vocation, le remplissage des fiches de recensement démographique, la délimitation à partir de l'ayon topographique d'une exploitation de 6ha à l'aide d'une chaîne d'arpenteur et d'une corde de 12mètres;

* La mise en place et la formation des équipes d'installation;

*L'installation effective des migrants spontanés.

Les implantations de parcelles ont été faites en fonction des disponibilités en réserves foncières et de la taille des familles. Mais de façon générale, elles ont été faites sur la base de 0,5ha pour l'habitation et 6ha d'un seul tenant pour la culture. Les attributions ont été effectuées à partir des engagements des migrants à résider en permanence dans les exploitations. Sur les 21 villages que compte la région, l'opération d'installation des migrants spontanés a été effectivement conduite dans 17 villages. Ainsi, 699 migrants spontanés ont été installés et 4512,5ha attribués à Rapadama. A Mogtedo II, 215 migrants spontanés ont été installés et 1397,5ha attribués. Enfin à Bomboré, l'opération qui n'a concerné que trois villages(V1, V2 et V3), a permis l'installation de 194 migrants spontanés et l'attribution de 1007ha.

En ce qui concerne les villages touchés par les investigations, 465 migrants spontanés ont été installés(41,97% du total) et se répartissent comme suit:

Rapadama :V3, 12 ; V4, 221;

Mogtedo : V2, 76 ; V4/V5, 71(34 au v4 et 37 au v5);

Bomboré : V3, 85.

II.Les aménagements

L'érosion des sols(résultant d'une dégradation du couvert végétal et de l'abandon progressif des techniques prescrites), constitue une crise dont la résolution s'impose. Ce phénomène inquiétant est constaté par tous les exploitants dans leurs champs. On estime que l'absence d'une couverture végétale abondante, cause première de ce phénomène est due en partie aux facteurs suivants:

- les feux de brousse dont les principaux auteurs sont les agriculteurs et les éleveurs mais aussi les bûcherons;
- le déboisement lié aux défrichements intempestifs et aux bûcherons clandestins.

Conscients de la dégradation et de la baisse de la fertilité des sols liée à l'érosion, et de leur environnement, les communautés ne sont pas restées passives. C'est pourquoi nous allons examiner maintenant les techniques de conservation des eaux et des sols, de défense et de

restauration des sols(CES/DRS) notamment, les cordons pierreux, la production de fumure organique et l'agro foresterie réalisées en vue d'améliorer les conditions de la production.

En ce qui concerne les cordons pierreux, ce sont des alignements de pierres selon les courbes de niveau afin de freiner le ruissellement, et l'érosion. Ceci permet de protéger, récupérer les terres et de restituer la fertilité tout en favorisant l'infiltration de l'eau. Dans le cadre de l'approche gestion des terroirs, cette technique novatrice a reçu l'adhésion de certains exploitants. 23,22% des exploitants interrogés l'ont appliquée. La technique de confection des cordons pierreux telle qu'initiée maintenant, semble être très efficace aux dires des exploitants : " avant, la fumure organique et autres résidus destinés à la fertilisation du sol étaient charriés vers les cours d'eau ;maintenant, ce phénomène ne se produit plus ".

Dans certains cas(38%), l'efficacité et la durabilité ont été renforcées par des touffes d'herbes(*Andropogon gayanus* ou autres herbes de la famille des andropogonées), plantées tout le long des cordons. Les exploitants ont appris cette technique par l'intermédiaire des comités de gestion de terroirs formés par les techniciens du projet. Pour réaliser ces aménagements, le projet a apporté son appui technique, matériel et financier en équipant les exploitants concernés de petits matériels(pioches, haches, brouettes, etc.), et en assurant les frais de location du camion pour le transport des pierres dans certains cas. L'appui financier du projet sous forme de subvention est estimé à 9 496 433FCFA dont 2 087 072FCFA (21,98%) pour les sites anti érosifs au niveau des villages enquêtés. La motivation des exploitants à relever les défis et l'appui du projet ont permis, d'aménager 142,5ha de parcelles de culture en cordons pierreux répartis comme suit, dans les villages enquêtés:

Rapadama :V4, 44,50ha ; V3, 3,5ha ;

Mogtedo II :V2, 16ha ; V4/V5, 23,5ha ;

Bomboré : V5, 33,50ha ; V3, 21,50ha.

Ces réalisations représentent 30,43% de la superficie(468,25 ha) totale aménagée dans les trois UD.

Les exploitants pensent restaurer progressivement la fertilité de leurs sols. Ainsi, après la réalisation des cordons pierreux, ils ont sollicité l'appui du projet pour la réalisation de 179 fosses fumières réparties comme suit:

Mogtedo II : V2, 23 ; V4/V5, 57 ;

Rapadama :V4 , 66 ;

Bomboré : V5, 27 ; V3, 30.

Ceci représente 42,12% du nombre total de fosses(425) réalisées dans les 3 UD. La

subvention du projet pour la réalisation de ces fosses est estimée à 18 457 900FCFA(49,12%) pour les villages enquêtés. Les cordons pierreux et la matière organique produite à partir des fosses fumières⁽⁹⁾ devraient constituer un soulagement pour les exploitants de plus en plus confrontés à la hausse des prix des engrais, les obligeant à réduire les doses recommandées.

Dans le cadre de la reforestation, le projet a appuyé et surtout encouragé les initiatives de reboisement et d'agro-foresterie aussi bien individuelles que collectives. Sur l'ensemble des villages touchés par l'étude, 22ha ont été reboisés et 13900 plants repiqués. Les superficies reboisées varient d'une UD à une autre. En effet 9,5ha(6000 plants) ont été reboisés à Rapadama; 6,5ha(4100 plants) à Mogtedo II et 6ha(3800plants) à Bomboré. Sur les 13900plants repiqués, 6050(43,52%) seulement ont survécu aux diverses attaques.

A titre individuel, 94,27% des exploitants ont planté 7102 arbres(eucalyptus, manguiers, citronniers, neem, ...). 5021(73,23%) arbres plantés ont survécu aux diverses attaques. Tous ces reboisements ont été réalisés entre 1992 et 1995. Sur 192 exploitants enquêtés, 5,73% n'ont pas planté d'arbres.

Le projet a soutenu financièrement la réalisation de deux pépinières privées dans l'UD de Bomboré (V1 et V4), et une haie vive à Gadeghin pour un montant total de 800 000FCFA.

III. Les réalisations sociales

1. Les réalisations d'infrastructures socio-collectives

Le PDRG a apporté sa contribution financière pour la réhabilitation d'infrastructures hydrauliques domestiques à savoir: 9 forages dont 6 dans l'UD de Bomboré et 3 dans l'UD de Mogtedo II, et la réalisation de 4 nouveaux forages dont 1 à Mogtedo II et 3 à Bomboré. En ce qui concerne les villages touchés par l'étude, 3 projets de réhabilitation de forages, ainsi que la réalisation d'un nouvel ouvrage ont été subventionnés par le PDRG.

Le montant total de la contribution financière du projet pour les réhabilitations s'élève à 4 438 000FCFA dont 1 600 000FCFA(36,05%) pour les villages enquêtés. 8 211 450FCFA ont été par ailleurs investis par le PDRG pour la réalisation de nouveaux forages dans la région. Mais seulement 2 788 100FCFA(33,95%) ont profité aux villages touchés par les investigations, notamment MogtedoV4.

En ce qui concerne l'hydraulique agricole, le PDRG a contribué à la réfection de la retenue d'eau à RapadamaV4 et financé deux études relatives à l'aménagement de deux bas-fonds pour un montant de 64 737 500FCFA. Le projet a également contribué financièrement à la

=====

(9) :Longueur(L)=3m; largeur(l)=2m; profondeur=1,5m; volume(v) de la fosse=3x2x1,5=9m³ ; fumier produit=9t

construction d'une maternité à RapadamaV4(2 043 610FCFA) et à la réfection de l'école de MogtedoV3(345 000FCFA). Il a aussi apporté son appui financier estimé à 853 400FCFA pour la réalisation de deux magasins d'intrants à RapadamaV4 et Gadeghin(en dehors du magasin d'intrants à Gadeghin, on constate qu'il n'y a pas eu de réalisations destinées à l'amélioration des conditions de l'élevage dans les 3 UD). Les investissements globaux du projet dans le département de Mogtedo sont estimés à 114 714 653FCFA(Rapport final du PDRG, janvier1996) dont 54 391 843FCA(47,41%) au profit de la région concernée par la présente étude.

Afin de faciliter les échanges entre les différentes UD et permettre l'accès au chef-lieu du département de Mogtedo, le projet a financé la réhabilitation de 36,5km de pistes rurales.

5.4.Les autres réalisations sociales

Grâce à la délimitation effective des terroirs, l'approche gestion des terroirs a permis de réduire les flux migratoires vers les périmètres et d'intégrer de nombreux migrants spontanés. Elle a contribué à rapprocher les migrants et permet de sécuriser les migrants spontanés, en les réinstallant dans leurs exploitations. Sur 56 migrants spontanés interrogés, 96,48% affirment qu'ils sont en sécurité dans leurs exploitations après l'opération .

Par ailleurs ,les données recueillies font ressortir qu' il y a une relative sécurité pour les exploitants AVV. Ceux-ci savent que les règles du "jeu" suivant la loi officielle de l'Etat ont changé et ils affirment: "la vie a changé". Si des conflits nous opposent au sujet de la terre(sur des questions de terres), nous leur rappelons que nous sommes des citoyens Burkinabé comme eux " le sol appartient à celui qui le cultive, ils ne peuvent plus nous empêcher de rester ici ". Les responsables coutumiers de Nobsen affirment aussi: " nous ne pouvons les chasser mais eux non plus, ne peuvent nous empêcher de cultiver les terres.

Ainsi, nous nous observons ". Mais en réalité, ces déclarations cachent un climat de tension sous-jacent que, seules la négociation et la concertation permettraient d'apaiser .C'est pourquoi le PDRG est à la recherche de solutions consensuelles aux problèmes fonciers.

Au niveau socio-économique, les migrants installés participent à la vie des villages et profitent des infrastructures disponibles au même titre que les migrants AVV notamment à RapadamaV4, MogtedoV2 et MogtedoV4/V5. Les migrants spontanés qui vendaient leur coton au " marché noir ", ont maintenant la possibilité de participer aux marchés autogérés des villages agricoles, aux activités culturelles organisées dans les villages AVV(RapadamaV4, BomboréV3 et BomboréV5) par les autochtones, et de fréquenter les marchés des villages traditionnels(Rapadama, Kougri et Mogtedo)sans heurts. Ces données

témoignent du climat de confiance instauré grâce à la GT entre les habitants des colonies de peuplement organisées et ceux des villages riverains(autochtones).

Enfin, en vue de permettre le renforcement des capacités techniques et organisationnelles, le PDRG a appuyé la formation des exploitants sur les techniques de conservation des eaux et des sols, de gestion de la fertilité et de production de fumure organique. Il a également appuyé la formation des correspondants ou représentants villageois(intermédiaires entre le projet et les villages).

6.La participation paysanne à la mise en œuvre de la GT

L'approche GT requière aussi la participation des populations ou des groupes cibles. Le tableau n°16 (cas de Mogtedo II), montre la participation de la population aux différentes opérations : délimitation des terroirs, recensement des exploitants, parcellement et suivi-labour. Il s'agit surtout d'un investissement humain, consistant à mobiliser la main d'œuvre nécessaire à chacune des étapes. Cependant cette contribution en main d'œuvre, n'a pas été importante. Dans cette UD, les opérations ont duré 84 jours. 201 personnes y ont participé(2 personnes en moyenne par jour). Le faible niveau de participation des populations au niveau de cette UD s'explique pour des raisons agronomiques(début de la période agricole) et financières. En effet, contrairement à Rapadama(4 personnes par jour) où les équipes ont été rémunérées, la suppression des frais liés aux différentes opérations a eu des répercussions sur la mobilisation de la population à Mogtedo II.

En ce qui concerne la mise en œuvre des actions entrant dans le cadre de la conservation des eaux et sols, et la défense et restauration des sols(CES/DRS), les populations ont participé financièrement. En effet pour la réalisation des 179 fosses fumières, les bénéficiaires ont apporté chacun un sac de ciment(soit 3750FCFA). La contribution financière totale des populations pour réaliser ces actions est estimée à 671 250FCFA. Par contre, pour l'aménagement des 465ha en cordons pierreux, il n'y a pas eu de contre partie financière. En évaluant cependant l'investissement humain, celui-ci pourrait atteindre 19 227 500FCFA pour l'aménagement des 465ha et la réalisation des 179 fosses fumières. En ce qui concerne les villages touchés par l'étude, l'investissement est estimé à 7 111 250FCFA(36,98%) environ.

Comme on le constate, la nouvelle stratégie de développement mise en œuvre dans les unités de développement de Rapadama, Bomboré et Mogtedo II, a eu un succès appréciable, mais aussi des défaillances. La troisième partie du présent document traite de ces limites et suggère des solutions susceptibles d'améliorer la situation actuelle.

Tableau 1 6:Participation paysanne à l'Opération "GT" Cas de Mogttédo II

Village ou terroirs	V1			V2			V3			V4/V5			V6		
	Nombre de personnes	Nombre de jours	Nombre d'heures de travail/jour	Nombre de personnes	Nombre de jours	Nombre d'heures de travail/jour	Nombre de personnes	Nombre de jours	Nombre d'heures de travail/jour	Nombre de personnes	Nombre de jours	Nombre d'heures de travail/jour	Nombre de personnes	Nombre de jours	Nombre d'heures de travail/jour
Délimitation	10	5	5	15	4	5	20	6	5	12	4	5	15	3	5
Récensement	6	2	6	7	4	6	8	5	5	7	4	7	9	3	6
parcellement	-	-	-	-	-	-	25	6	7	30	8	7	25	15	7
Suivi-Labour	-	-	-	-	-	-	4	3	8	3	7	8	5	5	8

Source: Rapport d'évaluation de la GT; PDRG, 1991

TROISIEME PARTIE :

**LES LIMITES DE L'APPROCHE
GESTION DES TERROIRS VILLAGEOIS**

Chapitre VII: Les insuffisances de l'approche Gestion des Terroirs

I. Les rapports entre l'agriculture et l'élevage

L'un des objectifs de l'approche gestion des terroirs, est la sédentarisation et l'intégration des activités agricoles et pastorales en facilitant la culture attelée, la production et l'utilisation de la fumure organique par les agriculteurs. Mais, le niveau d'intégration et de sédentarisation auquel on est parvenu dans le cadre de cette approche semble peu satisfaisant. En effet 32 éleveurs peuls(3%) ont été installés dans les villages agricoles concernés par l'étude. Il ressort aussi que l'intégration des activités n'est appréciable qu'à un seul niveau et ne concerne que l'utilisation de l'énergie animale pour la production agricole. Le niveau d'intégration concernant les autres aspects à savoir, la production et l'utilisation de la fumure organique n'est pas élevé, et cela tient à plusieurs raisons. Les exploitants n'arrivent pas à augmenter le cheptel bovin, constitué de bœufs de trait acquis en grande majorité au moment de l'intervention de l'UP1 ou de l'AVV. 10,78% seulement des exploitants équipés ont pu acheter de nouveaux bœufs pour la culture attelée. La quantité de fumier produit par ces animaux n'est pas importante. L'emploi de la fumure organique est embryonnaire dans la mesure où les étables fumières sont rares(un exploitant sur vingt possède une étable fumière). Le système d'élevage étant caractérisé par la divagation des animaux, ne favorise guère la " récolte " maximum des fèces animales. Ce faisant, 93,23% des exploitants ayant réalisé des fosses ont des difficultés à les remplir; ce qui explique que 60 paysans(31,25%) seulement sur 192 ont pu produire du fumier en 1995 et 1996.

La négociation et la concertation entre agriculteurs et éleveurs sont aussi de puissants facteurs d'intégration pouvant permettre aux animaux de pâturer dans les champs en jachère pendant la saison des pluies , faciliter la fourniture de fumier, comme l'ont si bien compris les éleveurs lorsqu'ils disent : " nous pourrions paître nos animaux et en échange, les agriculteurs auraient du fumier pour leurs champs ". Mais on constate que cette possibilité est très peu ou pas exploitée pour un certain nombre de raisons. Du fait de l'inexistence de pistes adéquates, le bétail ne peut accéder facilement aux jachères et aux zones de pâturages. De ce fait, les animaux des éleveurs font parfois des incursions dans les champs des agriculteurs causant ainsi des dégâts aux cultures. Ces dégâts sont sources de conflits répétitifs perturbant les rapports entre éleveurs et agriculteurs. . Pour éviter de payer des sommes (10) parfois importantes en réparation des préjudices causés, les éleveurs sont

(10) : Cf procès verbal de constat de dégâts

Les sommes dues en 1995 à Bomboré v2 par les propriétaires de bétail oscillaient entre 80 000 et 125 000FCFA(bilan de la RAF en 1997)

obligés de confiner le bétail sur les parcelles attribuées dans le cadre de l'approche GT .

En dépit de ces rapports tumultueux, certains paysans confient l'élevage du bétail aux peuls. C'est également auprès d'eux que se fait parfois l'acquisition des bœufs pour l'activité de culture.

II. L'évolution régressive des rendements agricoles

Il s'agit d'une analyse comparative des rendements et des productions agricoles obtenus " avant " et " après " la mise en œuvre de l'approche gestion des terroirs. Ainsi, le tableau n°17a fait ressortir qu'en 1985, les rendements agricoles moyens étaient estimés (l'ensemble des 3 UD) à 1696kg /ha pour le sorgho, 975kg/ha pour le mil et 1669kg/ha pour le coton. Mais il existait des disparités d'une UD à une autre.

Tableau n°17a: les rendements agricoles moyens(kg/ha), 1985

Spéculation	Sorgho	mil	coton
Mogtredo II	1101	802	1203
Bomboré	2988	1379	2603
Rapadama	1000	744	1201
Ensemble région	1696	975	1669

Source: Centre National pour la Documentation Agricole(CNDA): les résultats des enquêtes permanentes agricoles 1984-1989, décembre 1989.

Tableau n°17b : Rendements agricoles moyens(kg/ha), 1989/90

Spéculation	sorgho	Mil	Coton
MogtédooII	1197	1000	981
Bomboré	1362	1000	1971
Rapadama	1140	946	1063
Ensemble 3UD	1233	982	1338

Source : Centre National pour la Documentation agricole(CNDA): Les résultats de l'enquête agricole permanente, décembre 89.

D'après le tableau n°17b, les rendements moyens étaient estimés en 1989/90 à 1233kg/ha pour le sorgho, 982 kg/ha pour le mil et 1338 kg/ha pour le coton. On constate que les rendements ont subi une baisse de 27,30% pour le sorgho et 19,83% pour le coton par rapport à ceux de 1985.

Le tableau n°17c fait ressortir les rendements obtenus en 1995/96(soit une dizaine d'années après la mise en oeuvre de la GT). Ainsi les rendements moyens sont estimés à 884kg/ha pour le sorgho, 813kg /ha pour le mil et 921kg/ha pour le coton. Il existe aussi des disparités d'une UD à une autre.

Tableau n°17c: les rendements agricoles moyens(kg/ha), 1995/96

speculation	sorgho	mil	coton
Mogtedo II	882	900	942
Bomboré	872	799	942
Rapadama	898	739	879
Ensemble région	884	813	921

Source: Service Provincial de l'Agriculture(SPA) du Ganzourgou/Zorgho, 1995/96

Il y a une tendance à la baisse des rendements malgré l'application de la GT. Cette baisse est très importante pour le sorgho. En effet, les rendements moyens du sorgho sont passés de 1696kg/ha en 1985 à 1233kg/ha en 1989/90, puis à 884kg/ha en 1995/1996, soit une baisse de 47,88%. La baisse des rendements affecte aussi le mil dans la mesure où ceux-ci sont passés de 975kg/ha en 1985 à 813kg/ha en 1995/96⁽¹¹⁾, soit une réduction de 16,62%. Ce qu'il convient de dire, c'est que la baisse des rendements a entraîné une chute considérable de la production, occasionnant ainsi des déficits ⁽¹²⁾. Les résultats des enquêtes révèlent pour l'échantillon de producteurs concernés, un déficit de 46,17t à Bomboré, 15,95t à Rapadama. Le déficit de l'ensemble des 3UD était estimé à -16,62t(tableau n°18b).

Tableau n°18b : Bilan céréalier,1995/96

UD	population	besoins	Production totale(t)	Perte de production 15%	production nette(t)	écart(t)
MgtedoII	541	102,79	174,47	26,17	148,30	+45,50
Bomboré	1200	228,00	213,92	32,09	181,83	-46,17
Rapadam a	972	184,68	198,5	29,78	168,73	-15,95
Total	2713	515,47	586,4	88,04	498,8	-16,62

Source : Enquêtes de terrain, février-juin 1996

(11) :les rendements moyens du mil en ce qui concerne l'échantillon de producteurs enquêtés sont estimés à 583kg/ha (tableau n°18a).

(12) :Cf tableaux n°13 à la page 35

Tableau n°18a: Productions agricoles Campagne 95/96

Spéculation	CEREALES									Total céréales	COTON		
	UD	SORGHO			MIL			MAÏS			S(ha)	P(t)	R (Kg/ha)
	S(ha)	P(t)	R (Kg/ha)	S(ha)	P(t)	R (Kg/ha)	S(ha)	P(t)	R (Kg/ha)				
MOGTEDO I	92,5	146,38	1582	17,9	0,18	513	38,5	18,1	491	174,47	4	0,95	224
BOMBORE	98,15	194,27	1979	5,3	2,65	600	27,2	17	625	213,92	10,5	9,56	910
RAPADAMA	82,35	171,5	2083	19,8	12,6	637	25,6	14,4	563	198,5	10,2	6,9	676
TOTAL	273	512,15	1881	43	24,43	583	91,3	50,31	560	586,89	24,7	17,41	603

Source: Enquête de terrain, février-juin 1996

Il est donc évident que les besoins céréaliers des exploitants ne sont pas totalement satisfaits. Le taux de couverture des besoins (disponibilités sur besoins) en 1995/96 selon le SPA était estimée à 44,67%. Cette situation est liée à la baisse des rendements qui s'explique elle-même par le faible niveau d'application des techniques et les aléas climatiques (inondation des champs de bas-fond, insuffisance pluviométrique). En ce qui concerne les techniques apportées dans le cadre de la GT, elles comportent aussi des difficultés dans leur application. Ainsi par exemple, la réalisation des cordons pierreux est difficile pour les exploitants (55,21%) qui ne possèdent pas de charrettes pouvant leur permettre de transporter les pierres. De plus dans certains terroirs, on ne trouve pas les pierres nécessaires sur place; d'où la nécessité d'un appui extérieur pour les transporter. En outre, les cordons pierreux exigent une importante main d'œuvre pour l'assemblage des pierres et la confection proprement dite. Dès lors, l'application s'avère aussi difficile pour exploitants qui ne disposent pas de main d'œuvre familiale suffisante et qui ne peuvent organiser une entraide.

Ces facteurs ont empêché de nombreux exploitants de réaliser les aménagements anti-érosifs dans leurs champs ou d'accroître les superficies aménagées. A titre d'exemple, la superficie moyenne aménagée par exploitant enquêté, est estimée à 0,75ha.

Des difficultés existent aussi au niveau des fosses fumières initiées dans le cadre de la GT. En effet, pour qu'elle soit rentable, la fosse fumière doit être arrosée toutes les deux semaines avec un fût de 200 litres d'eau. Ceci s'avère difficile car la production de la fumure dure environ quatre mois. Cette activité est beaucoup contrariée par le manque d'eau. En fait le manque d'eau ne permet pas une bonne décomposition des composantes des fosses. Elle est aussi compromise par le fait que certains exploitants ne respectent pas les normes de remplissage des fosses. Ceci joue du même coup sur la qualité du fumier produit. Les difficultés d'entretien des fosses expliquent qu'une infime partie (1/3) était bien exploitée.

En outre, la GT n'a pas encore permis une intensification de la culture cotonnière, principale source des revenus monétaires des exploitants. On assiste à une diminution importante des rendements et de la production, voire à un recul de la culture cotonnière. En effet, les rendements moyens du coton sont passés de 1669kg/ha en 1985 à 1338kg/ha en 1989/90, puis à 921kg/ha en 1995/96, soit une réduction de 44,82% (tableaux n°17). Les superficies emblavées en coton ont aussi subi une régression importante : 211,5ha cultivés en 1995/96 et la production estimée à 185t, contre 1196ha et une production estimée à 1860t en 1985 (tableau n°12b). Les superficies et les productions ont diminué respectivement de 82,32% et 90,05% en 1995/96. L'échantillon de producteurs enquêtés avait cultivé 38,25ha

au cours de la campagne 1994/95 et 21,50ha en 1995/96. Les productions obtenues étaient estimées respectivement à 25,50t et 17t. Les superficies cultivées en coton et les productions obtenues ont respectivement baissé de 45,57% et 41,18%.

Le revenu moyen brut par exploitant interrogé est passé de 21 915FCFA en 1994/95 à 14 610FCFA en 1995/96 soit une diminution de 33,33%. La baisse régulière des revenus monétaires des exploitants a une répercussion sur leurs capacités de remboursement des crédits, entraînant des impayés et une récupération⁽¹³⁾ ou même une revente⁽¹⁴⁾ du matériel. En 1989/90, le taux du crédit non recouvré était estimé à 70% à Bomboré, 58,5% à Rapadama(Ousmane NEBIE in Géo-Regard n°39,1996) et 48% à Mogtedo II(Marcel ZONGO in la Gestion des terroirs à Mogtedo II, 1990). Les impayés en ce qui concerne le crédit d'équipement estimés à 40 944 512FCFA en 1993 étaient répartis comme suit: 28 766 000F à Rapadama, 11 734 416FCFA à Bomboré et 444 096FCFA à Mogtedo II. (BANGRE. C. A in la Problématique de la culture cotonnière dans la province du Ganzourgou, 1993). Les sommes non encore recouvrées en ce qui concerne le crédit octroyé durant la période 1996-2001 étaient estimées à la fin de l'année 2001 à 10 922 845FCFA répartis comme suit: 661380F à Mogtedo II, 6 015 777FCFA à Rapadama et 4 245 688FCFA à Bomboré. Les nombreuses difficultés qui entravent la culture du coton sont liées à la commercialisation et au crédit. Elles se résument ainsi :

*la culture du coton est contraignante car, elle exige un surcroît de travail, de soins et de main d'œuvre. En effet elle continue d'occuper les exploitants après la récolte des céréales. Elle nécessite au moins trois sarclages, quatre traitements phytosanitaires et 150kg d'engrais par ha. Or, les prix des intrants (engrais, pesticides) subissent une augmentation continue, particulièrement importante à partir de 1994. En effet le prix de l'engrais est passé de 100FCFA le kg en 1984/85 à 121FCFA en 1989/90, puis à 168FCFA en 1995/96, soit une augmentation de 40,48%. Celui des pesticides est passé de 450FCFA le litre en 1984/85 à 1720FCFA en 1989/90, puis à 1930FCFA en 1995/96, soit une hausse de 76,68%(tableau n°19). On remarque que la hausse des prix des intrants durant la période 1990-1996 est très importante.

(13) : L'organisme de crédit a procédé à la récupération du matériel de 3 exploitants qui n'arrivaient plus à rembourser leurs crédits.

(14) : 6 paysans ont revendu leur matériel pour résoudre des problèmes ponctuels(santé,...).

Tableau n°17: Évolution des prix aux producteurs et subvention de l'État de 1980 à 1996

ANNEE	ENGRAIS(F/KG)	INSECTICIDE(F/L)	SEMENCE(F/KG)	COTON GRAINE(F/KG)	SUBVENTION EN %
1980/81	45	425	-	55	63
1981/82	50	425	-	62	64
1982/83	75	450	-	62	54
1983/84	85	450	-	70	49
1984/85	100	450	-	90	40
1985/86	130	875	-	100	36
1986/87	106	1595	10	100	20
1987/88	100	1595	10	95	5
1988/89	125	1595	10	95	0
1989/90	121	1582	10	95	0
1990/91	113	1720	10	95	0
1991/92	127	1675	10	95	0
1992/93	126	1641	10	85	0
1993/94	126	1641	15	85	0
1994/95	168	1930	20	80	0
1995/96	168	1930	20	165	0

Sources: BANGRE(C.A) in la problématique de la culture cotonnière dans la province du Ganzourgou pour les données allant de 81 à 93;

Caisse Nationale de Crédit Agricole(CNCA)/Bureau de Zorgho pour les données de 1994 à 1996.

Dans le même temps la subvention de l'Etat instituée sur les engrais et pesticides pour encourager la production du coton était réduite de plus de 50%(elle est passée de 63% en 1980/81 à 5% en 1987/88). Cette subvention n'existe plus depuis 1988. Sa suppression implique que les paysans doivent maintenant supporter la totalité du coût des intrants; ce qui a pour conséquences, l'augmentation des charges et la réduction des revenus nets des paysans. En plus, durant ladite période, ces derniers n'avaient pas bénéficié de crédits de campagne pour l'achat des intrants agricoles. Ceci a beaucoup contribué à faire reculer la culture du coton dans la région.

- * l'enlèvement tardif du coton, peut compromettre sa qualité et réduire sa valeur marchande;
- * la difficulté à constituer des équipes d'achat réellement compétentes et dévouées occasionne de nombreuses erreurs lors des pesées;
- * le délai relativement long entre l'achat et le règlement qui atteint un mois voire davantage alors que les prix d'achat aux producteurs du coton graine sont peu rémunérateurs. En effet le kg de coton graine, était acheté aux producteurs à 90F en 1985, puis à 95F en 1990. Il était acheté à 85FCFA en 1992/93 puis à 165FCFA en 1995/96. L'augmentation de 48,50% du prix du coton après la dévaluation, n'a pas stimulé cette culture qui continue de reculer chaque année dans la région;
- * Le mécanisme de récupération du crédit octroyé par la CNCA et la SOFITEX est tel que les échéances sont directement prélevées(à cause de la caution solidaire) sur les recettes globales du village avant leur redistribution. De ce fait, les dettes de certains paysans entraînent un engouffrement des recettes et des ristournes pénalisant ainsi tout le monde; ce qui est source de disputes et, à l'origine de l'abandon de la culture par certains paysans(28%) interrogés. Ces derniers souhaitent une révision du système de crédit en supprimant la caution solidaire et en mettant en place des crédits qui engagent surtout la responsabilité individuelle.

A l'évidence, la GT n'a pas encore permis une dynamique perceptible en ce qui concerne la culture du coton au regard des difficultés persistantes, des résultats obtenus et de la proportion des paysans qui l'ont pratiquée. 11,97% seulement des producteurs ont cultivé du coton en 1995/96. Mais l'augmentation du prix du kg de coton et l'organisation des populations en groupement de producteurs de coton(GPC) selon des affinités propres, semblent constituer des facteurs qui stimuleront la reprise de la culture cotonnière. La plupart des exploitants interrogés(72%) envisagent reprendre la culture et accroître les superficies en coton.

III. Des activités secondaires marginalisées

La gestion des terroirs recherche aussi la diversification et surtout la promotion des activités économiques rurales. Cependant, les exploitants n'exercent pratiquement pas d'autres activités rémunératrices. En effet 76,04% des exploitants ne mènent aucune activité hormis l'agriculture et l'élevage. Mais dans ce groupe, 77,40% désirent mener une activité secondaire surtout en saison sèche, notamment le commerce, l'embouche bovine, apprendre un métier quelconque ou faire du maraîchage, tandis que 22,60%, en raison de leur âge avancé(55ans et plus) ne souhaiteraient plus rien faire. Pourtant ils pourraient contribuer énormément en tant qu'actifs, à la production et à la diversification des activités. De ce fait l'agriculture qui occupe 98,96% des chefs d'exploitations, constitue la principale source de revenus monétaires. En effet 47(23,93%)exploitants seulement sur 192 interrogés exercent l'une des activités consignées dans le tableau n°20, susceptibles de leur procurer des revenus complémentaires : orpaillage, commerce, menuiserie, mécanique, soudure, forge, tissage, maçonnerie, etc.

Tableau n°20 : Répartition des activités annexes des exploitants enquêtés

Activité	orpaillage	commerce	artisanat						
			menuiserie	maçonnerie	mécanique	soudure	forge	tissage	autres
Nombre d'exploitants	17	7	2	3	2	2	2	2	10

Source : enquêtes de terrain, février-juin 1996

*17 exploitants sont des orpailleurs. L'activité d'orpaillage intéresse les jeunes;

*7 font du commerce. Il s'agit de la vente de boutiques ou d'étalages sur la place des marchés locaux(Rapadama v4, Bomboré v3 et v5);

*23 pratiquent des activités artisanales(mécanique, maçonnerie, soudure, forge, tissage,...).Le secteur artisanal comprend deux types :

- L'artisanat traditionnel qui concerne la forge, le tissage, la vannerie, etc ;
- L'artisanat moderne regroupe la menuiserie, la mécanique, la maçonnerie et la soudure.

Mais de façon générale , les activités artisanales ne sont pas développées. Par ailleurs, après avoir démarré leurs activités sur des fonds propres, les artisans ainsi que les commerçants

sont maintenant confrontés au problème de fonds de roulement et/ou de matériel. De plus les artisans sont peu qualifiés, non organisés et non formés. A titre d'exemple, un artisan soudeur seulement a pu bénéficier d'une formation organisée par le PDRG en partenariat avec le Projet d'Appui aux Entreprises Rurales de Construction Métalliques et des Mécaniciens (PERCOMM). La faible qualification des artisans compromet ainsi la qualité des prestations, réduit leur compétitivité et leur valeur marchande. Il s'agit d'un artisanat utilitaire dont les produits sont auto consommés ou vendus sur les marchés locaux. De ce fait, les activités annexes en particulier l'artisanat, ne constituent pas un appoint de ressources financières appréciables pour les paysans. L'appui des structures d'encadrement à la formation des artisans et à l'acquisition de matériel et de fonds de roulement nécessaires sous forme de subvention ou de crédit pourrait aider à promouvoir les activités économiques (commerce surtout) locales, et partant le développement local. Il est aussi capital de résoudre le problème d'eau dans les villages agricoles afin de permettre la pratique du maraîchage qui peut non seulement contribuer à freiner la migration temporaire sur les périmètres mais aussi procurer des revenus aux paysans.

Enfin de comptes, les besoins financiers des exploitants sont loin d'être satisfaits en ce sens que la gestion des terroirs n'a pas encore enclenché une dynamique économique particulière, toute chose qui se répercute sur le niveau de participation des collectivités rurales à la gestion et à l'entretien des unités socio-économiques.

IV. La difficile participation des populations à la gestion des unités socio-économiques

L'AVV et sa structure décentralisée l'UPI ont réalisé 164km de pistes de desserte, 37 forages équipés de pompes manuelles (tableau n°2). L'approche participative en cours dans ces milieux vise aussi la prise en charge par les exploitants de la gestion et de la pérennité de toutes les unités réalisées. Après que l'UPI et l'AVV aient assisté les populations dans la gestion et la maintenance des infrastructures, notamment les forages et les moulins par la formation d'artisans réparateurs (2 réparateurs par village), on constate que 14 forages sur 21 enquêtés, connaissent des pannes fréquentes ne sont pas fonctionnels, suite à la détérioration des tuyauteries et à la vétusté des autres pièces. L'âge moyen des pompes est estimé à 18 ans. La durée des pannes peut atteindre un mois voire davantage.

En ce qui concerne les moulins, 6 des 11 recensés ne sont pas fonctionnels. Les raisons sont entre autres:

* le faible niveau de compétence des réparateurs villageois;

* le manque d'argent dans les caisses. En fait, les fonds d'entretien et de maintenance

des forages et des moulins étaient constitués par les ristournes issues de la vente du coton. Ces ristournes subissent une évolution dégressive et ne permettent plus de renouveler les différentes tuyauteries. A titre d'exemple, les sommes⁽¹⁵⁾ perçues au titre des ristournes⁽¹⁶⁾ sont passées de 3 942 700 à 800 000FCFA à Rapadama(1982-1983 et 1992-1993); 2 545 025 à 386 946F à Bomboré(1986-1987 et 1991-1992) et 1 207 262 à 171 150FCFA à Mogtedo II(1986-1987 et 1995-1996). Or, les cotisations instaurées par les comités de gestion pour faire fonctionner les unités s'avèrent laborieuses. Les sommes collectées ne permettent pas non plus d'acheter les pièces de rechange neuves des forages et des moulins. Ceci oblige les comités à n'acheter que des pièces usagées qui n'offrent aucune garantie quant à leur durabilité.

Toutefois le problème de la participation des populations à la gestion et à la maintenance des unités est non seulement financier mais aussi une question d'habitudes et de conception. Par exemple, en ce qui concerne les forages, les populations n'étaient pas habituées aux cotisations, car les frais de réparation et de maintenance étaient pris en compte dans l'élaboration du budget opérationnel de l'UD, et couverts par les ristournes du coton. C'est pourquoi il y a actuellement des difficultés pour recouvrer les cotisations instituées pour la maintenance et l'entretien des ouvrages. En effet à RapadamaV4, une famille a réhabilité à ses propres frais le deuxième forage. Il s'avère maintenant difficile pour cette famille de recouvrer ses fonds en demandant une contribution de 5FCFA aux autres usagers de la pompe chaque fois qu'ils viennent se ravitailler en eau. Certains paysans, pensent que le principe des cotisations n'est ni plus ni moins qu'un prétexte pour vendre l'eau. Ils préfèrent alors s'approvisionner gratuitement dans les villages voisins que de payer cette somme nécessaire à la réhabilitation du forage. Cet état d'esprit n'a pas permis la réhabilitation du forage n°2 de MogtedoV5 ainsi que la réalisation d'un nouveau forage à MogtedoV2 malgré la contribution financière du PDRG. Cette conception aggrave les difficultés d'approvisionnement en eau dans la plupart des villages touchés par les investigations. Le problème de maintenance des équipements hérités de l'AVV, interpelle donc tous les intervenants dans le domaine de l'hydraulique domestique car, la persistance des difficultés d'approvisionnement en eau risque de frustrer davantage les paysans. Mais il

=====

(15): Ousmane NEBIE in Géo-Regard n°39,1996 pour la période allant de 1982 à 1992 et données SPA/Zorgho pour 1996

(16): les ristournes étaient fixées à 3500FCFA par tonne en 1996

est aussi important que ceux-ci sachent que cette question ne pourra se résoudre sans leur engagement et leur participation. Il est donc impérieux que les populations prennent conscience en abandonnant ces habitudes négatives pour rechercher les ressources financières nécessaires pour la réhabilitation et la maintenance des forages. Le seul moyen pour réussir consisterait à dynamiser les comités de points d'eau et à élaborer des règles précises et rigoureuses concernant l'utilisation des ouvrages. Les populations de Bomboré(V5 et V3) et MogtedoV4 semblent avoir bien compris ce principe. Les populations de BomboréV5 ont réussi avec la contribution du PDRG à réhabiliter le forage n°1. Elles acceptent aussi se cotiser(300FCFA par famille et par mois) pour l'entretien courant(le forage n°2 ayant été réhabilité par le comité d'UD). Quant aux populations de MogtedoV4 et Bomboré V5, elles ont contribué pour près de 534 000FCFA(contribution de chaque village) en plus de la contribution du PDRG pour réhabiliter leurs forages

En ce qui concerne les moulins, étant donné que les comités de gestion n'arrivent pas à mobiliser les fonds nécessaires pour faire face aux différentes dépenses de fonctionnement et d'entretien, 3(2 à RapadamaV4 et 1 à MogtedoV4/V5) ont été cédés à des particuliers.

Le manque de ressources financières rend aussi difficile l'approvisionnement des magasins d'intrants, des banques de céréales et des pharmacies villageoises qui sont vides.

Le retard dans l'évacuation du coton, la lenteur dans le règlement, et les nombreuses erreurs qui sont chaque année commises lors des pesées, sont aussi quelques limites persistantes des marchés autogérés de coton. Il apparaît que les populations ne sont pas encore en mesure la gestion et l'entretien des unités qui sont à leur charge. Le dynamisme des comités de gestion de terroirs serait un facteur qui aiderait au changement qualitatif à travers une plus grande application du cahier de charges. Cependant là aussi, il y a de sérieuses difficultés.

Le chapitre suivant analyse les difficultés et les conséquences de l'approche gestion des terroirs. Il contient aussi des suggestions pour une amélioration de la gestion des terroirs dans la zone des vallées du Ganzourgou.

Chapitre VIII: Les difficultés et conséquences liées à la mise en oeuvre de l'approche gestion des terroirs

I. Les difficultés organisationnelles

Ce point traite des limites inhérentes aux comités de gestion de terroirs et à l'application du cahier de charges.

Principal interface entre les communautés rurales et les différents intervenants, le comité de gestion de terroir a la responsabilité des décisions qui concernent la vie du village et prend les sanctions et mesures qui s'imposent aux contrevenants. En d'autres termes, le comité de gestion de terroir a pour rôle, de faire respecter le cahier de charges liant la communauté à l'Etat. Sous cet angle, la situation des comités mis en place est " critique ". L'analyse des données recueillies fait ressortir des problèmes relatifs à la composition, à l'autorité ou à la gestion au sein des comités ,et à leurs engagements. En effet, en ce qui concerne la composition, on constate une monopolisation des comités de gestion de terroir villageois. Ces structures devaient initialement remplacer les comités de village. Mais on se rend compte que ce sont les mêmes personnes qu'on retrouve aussi dans les CGTV. C'est pourquoi, 80% des exploitants interrogés pensent qu'il n'y a pas eu de changement ou du moins il s'est agi d'un changement de nom plutôt que de structure. De plus, depuis leur installation les comités n'ont jamais été renouvelés. En effet l'âge moyen des comités est de 13ans. Enfin, à MogtedoV4/V5, les membres des comités de gestion de terroirs sont issus en majorité des villages limitrophes se réclamant propriétaires des terres des périmètres.

Il y a ensuite des difficultés à faire respecter le cahier de charges soit, à cause de la passivité, de la peur, du laxisme, du manque de dynamisme des comités, ou des pesanteurs sociales. Les propos d'un membre du comité de gestion de terroir à Mogtedo II sont révélateurs de la complexité des missions assignées aux comités : "il ne faut pas attendre beaucoup de miracles de la part des comités car il est difficile de se départir des exigences sociales (relations de parenté, reconnaissance ou influence d'un chef coutumier, ...) ". Ce faisant, on peut dire que le non respect du principe de la résidence permanente dans les exploitations par certains migrants spontanés installés, est favorisé par le laxisme et le manque de dynamisme des comités. En fait, les comités ne tiennent pas à jour le registre des exploitants et n'envoient pas non plus les noms des migrants récalcitrants malgré les injonctions des conseils de gestion. L'impossibilité de prendre des sanctions contre les

récidivistes contribue à prolonger la migration temporaire dans les UD de Rapadama(V4) et Mogtedo II(V2).

L'un des objectifs visés en créant les structures communautaires était de donner la possibilité aux villageois de gérer eux-mêmes leurs terroirs en leur accordant plus de responsabilité tout en accroissant leur pouvoir décisionnel. Mais en plus des défaillances déjà observées dans l'exercice de ces fonctions, on constate aussi qu'il est impossible de trouver les auteurs des feux de brousse alors qu'il existe un paysan forestier par village chargé de veiller à la sauvegarde de l'environnement. Ceci montre l'inefficacité des comités en matière de gestion des ressources naturelles et leur difficile engagement. Elle montre également combien il est difficile de réparer les dégâts, de reconstituer l'écosystème. Le taux d'échec des plantations individuelles(26,77%) et des reboisements collectifs(56,48%) non regarnis(parce que les pépinières villageoises toujours actives sont très peu nombreuses), et les difficultés qu'ont les exploitants pour acquérir les plants sont révélateurs de cette contrainte. Il ressort des informations recueillies que les pertes sont dues aux attaques des termites, aux feux de brousse et à la divagation des animaux. Mais en ce qui concerne les reboisements collectifs, les pertes considérables s'expliquent par l'absence d'organisation conséquente pour l'entretien et la surveillance des plants. En d'autres termes, l'entretien et la surveillance des plants sont négligés.

Sous un autre angle, il apparaît que l'aptitude des exploitants à s'acquitter de leurs devoirs a des répercussions sur les capacités des comités et vice versa. Par exemple, les exploitants ayant choisi de privilégier les cultures céréalières pour assurer leur alimentation, ne sont plus aussi contraints à pratiquer la culture du coton, malgré la clause inscrite dans le cahier de charges à savoir: " chaque exploitant doit cultiver au moins un demi-hectare de coton par an ". Ceci entraîne une diminution de leurs revenus et des ressources financières communautaires constituées essentiellement par les ristournes du coton, toute chose qui empêche les comités d'accomplir certaines de leurs missions. Ainsi, l'incapacité des conseils de gestion (due à des contraintes financières) à mettre à la disposition des migrants les bornes nécessaires pour la délimitation des unités d'exploitations et les plants pour les reboisements, constitue un facteur limitant la mise en application des dispositions prévues par la RAF. Egalement, les comités ont pendant longtemps failli à leurs devoirs. A titre d'exemple, durant six ans environ, les exploitants n'ont plus reçu l'aval des comités auprès des institutions de crédit, notamment, la CNCA. Ceci pourrait expliquer en partie le faible niveau d'utilisation des intrants par les exploitants et leurs capacités actuelles à s'équiper. En effet, le crédit

d'équipement octroyé après l'intervention de l'UPI n'a commencé qu'en 1996 et n'a profité qu'à 464 exploitants jusqu'en 2001. Or, 5,75% seulement des exploitants avaient des capacités financières propres qui leur ont permis de s'équiper au cours de la période 1990-1996 auprès de commerçants dans les marchés locaux(Mogtedo surtout).

D'autre part, les comités font montre de carence ou semblent ignorer leurs rôles. Par exemple, ni les comités villageois de gestion de terroirs, ni les conseils de gestion de terroirs n'ont de programme(annuel ou pluriannuel) de gestion de terroirs(attribution de parcelles, gestion des ressources naturelles, etc.). Ceci montre combien il est nécessaire de renforcer les capacités des comités à travers des formations sur des thèmes relatifs à la gestion des terroirs. En d'autres termes, il est souhaitable qu'avant la mise en place des comités, on prenne le temps nécessaire pour informer et sensibiliser les communautés sur les missions que devront remplir les comités, afin de leur permettre de désigner des gens dévoués, engagés et compétents.

Il ressort par ailleurs des informations recueillies, que les comités manquent d'autorité. Certains exploitants de RapadamaV4 et BomboréV3 vont en disant que les comités ont été corrompus au moment des opérations d'implantation et d'attribution de parcelles, parce que certains migrants nouvellement installés ont refusé sous leurs yeux , de rejoindre les sites des villages où se trouvent leurs nouvelles exploitations, sans que ceux-ci ne soient à même de prendre des sanctions à leur encontre. Cette attitude des comités de gestion de terroirs est une illustration de leur impuissance.

Ailleurs, notamment à Bomboré(V3 et V5), les comités ont volontairement outrepassé leurs pouvoirs en installant des migrants clandestins ou en exigeant l'attribution de parcelles(12ha) qui ne respectent pas les normes, à un maître coranique sous prétexte que celui-ci a en charge de nombreux élèves.

Il est néanmoins vrai que certains aspects du cahier de charges, à savoir l'interdit d'adultère, de vol, de fétichisme sont respectés.

Tout bien considéré, il est clair que le cahier de charges n'est pas respecté. Il est aussi difficile pour les organes chargés de la gestion du foncier et des ressources naturelles de remplir correctement leurs rôles sans l'appui nécessaire. Ne voulant pas prendre le risque, les comités s'en remettent à la structure d'intervention. Cela illustre clairement que sans l'appui politique et administratif nécessaire dans leurs prises de décision, nombre de comités risquent de disparaître. Aussi, 60,94% des exploitants émettent le souhait que les comités soient renouvelés. Par contre, 19,79% des exploitants, pensent que les comités actuels sont

dynamiques et efficaces, et ne souhaitent pas leur renouvellement. Cette catégorie se compose d'exploitants qui ne veulent pas faire partie des comités ou du moins ne veulent pas du tout être responsabilisés. Les 19,27% sont indifférents.

Ces défaillances nous permettent de dire que le développement organisationnel durable est un processus graduel, nécessitant une phase de maturation et un encadrement sur des périodes relativement longues, d'autant plus qu'on s'adresse à des communautés rurales qui étaient durant une vingtaine d'années " dépourvues " d'initiatives.

II. Les conséquences

1. Perception des populations et conséquences de la délimitation

Les problèmes d'espace et les conflits sont liés aux notions " d'espace fini " et " d'appropriation des terres " introduites par la délimitation des terroirs. En effet certains exploitants ont rappelé ainsi l'esprit de la délimitation des terroirs: " on nous a dit qu'ils nous revenait maintenant de gérer les terres, car les encadreurs ne seront plus avec nous. Mais pour éviter les disputes, et que les autochtones n'envahissent pas notre brousse, il faut marquer les limites de chaque village(terroir) ". Dès lors, il est important de chercher à connaître la perception des populations sur la délimitation, la matérialisation des limites, et la mise en place des comités de gestion de terroirs. Ainsi, 47,40% des exploitants interrogés pensent que la délimitation et la matérialisation des limites de terroirs sont une bonne chose, en ce sens qu'elles responsabilisent et permettent une bonne gestion des ressources du terroir. Par contre, 52,60% des exploitants interrogés pensent que la délimitation et la matérialisation des limites ressemblent à un " partage " systématique du domaine foncier. Ils estiment que cela permet à chacun de reconnaître " sa propriété ". Sous cet angle, il apparaît que la matérialisation des limites conduit à une appropriation des terres des vallées par les uns(migrants) et une dépossession des autres(autochtones). La matérialisation de ces limites a été suivie par 62,50% des exploitants AVV interrogés alors qu'elles sont contestées par les autochtones de Nobsen et de Gouingo. Dans tous les cas, même s'ils ne manifestent pas vivement, il faut reconnaître tout de même que dans la plupart des villages touchés par les investigations, la matérialisation des limites s'est faite sans la participation des représentants des autochtones notamment à Mogtedo (V4/V5, V2) , Rapadama(V3 etV4), Bomboré(V3 et V5).

En outre, les comités sont considérés par les migrants spontanés qui refusent de les intégrer, comme des structures rivalisant avec la chefferie traditionnelle à laquelle ils restent attachés. En effet, certains exploitants(15%) originaires de Nobsen installés à Mogtedo V4/V5

pensent que la gestion des terres revient de plein droit au chef de Nobsen. Pour ces exploitants et les autorités coutumières de Nobsen et Gouingo, les comités ont été mis en place pour jouer le rôle du chef. La déclaration du chef coutumier de Nobsen est significative à cet égard: “ il semble que l’Etat avait retiré les terres de nos ancêtres et tout ce qu’elles renferment. Dans cette optique, personne ne pouvait s’y opposer. Mais, si on a matérialisé des limites et mis en place des comités de gestion de terroirs, on ne sait plus s’il s’agit de la force de l’Etat qui continue ou s’il s’agit d’un partage de nos terres ”. C’est pourquoi, les chefs de Nobsen et de Mogtedo ont tenté la mise en place de pouvoirs délégués dans les villages agricoles qui traditionnellement, sont sur leurs domaines afin d’empêcher le “ partage ” de leurs terres aux étrangers, mais aussi de garder leur contrôle.

D’autre part, la délimitation et la matérialisation des limites des terroirs ont engendré des conséquences qui se traduisent par l’insuffisance et des revendications d’espace. Le problème d’espace se pose aussi bien au niveau des villages limitrophes(Nobsen et Gouingo) que des villages de colonisation agricole. A Nobsen particulièrement, les terres ne sont plus suffisantes du fait de l’augmentation de la population(1427 habitants selon le recensement de 1996) alors que les terroirs AVV ont été délimités, ce qui empêche d’aller y cultiver comme par le passé. Il en est de même à Gouingo(1858 habitants). La mise en place des comités de gestion de terroirs pour supplanter juridiquement les chefs de terre et l’insuffisance des terres ont conduit les autochtones à s’opposer au principe de la gestion des terroirs en général et à la matérialisation des limites en particulier.

Alors que les colons AVV veulent garder les réserves pour leurs progénitures, les autochtones confrontés aux problèmes d’espace dans leurs terroirs, sont à la recherche de solutions immédiates. Cette divergence d’intérêts est source de conflits. L’analyse de ces conflits s’inspire de l’étude⁽¹⁷⁾ faite par Ousmane NEBIE dans la région. Ainsi, au cours de l’exécution de certaines phases de l’opération terroir, des sentiments d’hostilité ont été clairement exprimés par les villages riverains des vallées à l’égard de l’AVV et des structures qu’elle a mises en place. Le cas de litige qui a particulièrement retenu notre attention oppose MogtedoV1 à Gouingo. Ces localités formaient au départ une entité indivise. C’est suite à la déchéance des droits fonciers coutumiers et à la matérialisation d’une partie des terres que des villages de colonisation ont été implantés avec de nouvelles limites administratives, et la division du terroir traditionnel en deux parties a été opérée: une entité regroupant l’Ouest, le

=====

(17) :Le Bilan de la RAI dans la zone des vallées du Ganzourgou, 1997

sud-ouest et le Nord-Ouest revenant à l'AVV et placée sous l'autorité administrative de la préfecture de Mogtedo, une autre qui correspond aux limites coutumières de Gouingo à l'Est et au Nord-Est, administrée par la préfecture de Boudry. L'approche terroir s'est relativement bien conduite dans plusieurs villages de Mogtedo II à l'exception du village n°1 où elle s'est heurtée à de vives résistances(le village n°1 est peuplé à 85% d'exploitants originaires de la province du Bam).

En effet, les migrants spontanés originaires de Gouingo ont d'abord catégoriquement refusé de faire partie du comité de gestion de terroir. Ensuite, durant la phase de matérialisation des limites de MogtedoV1, les habitants de Gouingo ont refusé d'y participer parce qu'ils considèrent, que les limites de leur terroir s'étendent au-delà du V1 et qu'ils ont été spoliés par l'AVV. Confrontés aux problèmes de terres et le souci de réaffirmer et de faire reconnaître l'emprise du pouvoir traditionnel sur les terres des colonies de peuplement organisées, les populations de ladite localité ne sont pas d'accord avec les principes de délimitation et de matérialisation des limites qui consisteraient à partager les terres de leurs ancêtres avec les Yadsé. C'est pourquoi, quelques jours après la matérialisation à la peinture rouge des anciennes limites de l'AVV par le comité du V1, ils ont également tracé leurs propres limites empiétant largement sur les parcelles agricoles du secteur colonisé, et proféré de graves menaces à quiconque oserait remettre en question ces limites.

Lors de nos investigations, le conseil des anciens de Gouingo, composé de 15 membres en plus du responsable administratif ont réaffirmé cette position. Ils sont restés inflexibles malgré les interventions du PRDG, des préfets de Boudry et de Mogtedo en 1992. Ceci amène à comprendre la nécessité d'envisager une approche sociologique soutenue afin de trouver des alternatives pouvant apaiser les esprits et calmer la situation. L'une des alternatives consisterait à dégager tout ou une partie des réserves litigieuses au profit des populations de Gouingo et exiger d'elles une reconnaissance des acquis de l'AVV.

Dans les villages agricoles, le problème d'espace est né à partir de l'installation des migrants spontanés. En effet certains comités de gestion de terroirs ont attribué toutes les réserves agricoles disponibles sans tenir compte de l'évolution de la population. C'est le cas à Mogtedo(V2, V4/V5) et Rapadama(V3 et V4). Les difficultés nées de la délimitation et de la matérialisation des limites de terroirs n'existent pas seulement entre les autochtones et les migrants AVV. Des cas de litige ont été aussi enregistrés entre des villages AVV. Celui qui a retenu notre attention oppose le V2 de Mogtedo II au V3 de la même UD et BomboréV1. Cette situation est due à la faible importance qu'on a accordée à la négociation entre ces

villages pendant la phase de délimitation des terroirs. Selon les exploitants de MogtedoV2, les limites matérialisées n'ont pas respecté le tracé du cours d'eau (la rivière Bomboré) séparant leur terroir des deux autres. De surcroît, elles ont été matérialisées à l'insu des populations du V2 sur la décision de l'agent du projet. Celles-ci estiment qu'une partie de leur terroir a été amputée au profit de BomboréV1 et MogtedoV3. Lors des investigations, les populations de MogtedoV2 ont toujours manifesté leur mécontentement et revendiqué cette portion. Le conflit qui oppose les trois villages tient à plusieurs raisons : De prime abord, il s'agit d'un problème de limites liée à l'absence de négociation. Mais les revendications du v2 tiennent à un problème de disponibilité de terres cultivables dans ce terroir. Ensuite il y a un problème de maîtrise des objectifs de la zonification. En effet la zone litigieuse, affectée à l'élevage (zone pastorale des deux autres villages) est contiguë aux soles agricoles de Mogtedo v2. Les populations de MogtedoV2 ne sont pas contentes de l'utilisation qu'on a fait de la portion qui a été amputée de leur terroir. A défaut de l'avoir intégrée à leur terroir, les populations du V2 auraient voulu qu'elle soit affectée à la culture plutôt qu'à l'élevage. Les populations du V2 ne sont pas contentes parce que la présence des animaux dans cette zone, constitue un danger permanent pour leurs cultures. Ce conflit dénote par ailleurs les difficultés liées à la zonification.

Somme toute, les problèmes d'espace tel qu'ils se posent aujourd'hui vont à long terme entraîner des conflits importants, si dès maintenant on n'y cherche pas de solutions en aménageant les bas-fonds et en orientant les nouveaux migrants vers les zones où l'espace est encore disponible, d'autant plus que le taux d'occupation du sol dans la région avoisine déjà 43% (Projet Plan Foncier Rural du Ganzourgou).

L'aménagement d'une zone pastorale à Gadeghin devrait contribuer à résoudre le problème entre MogtedoV2, V3 et BomboréV1, et permettre d'éviter les conflits tout en favorisant l'intégration de l'agriculture et de l'élevage. Mais, il y a aussi beaucoup de problèmes concernant les activités pastorales dans cette zone.

2. Activité pastorale et problème d'espace: Gadeghin

a. Présentation

Située au sud de l'UD de Rapadama, la zone pastorale de Gadeghin a été effectivement ouverte en mai 1987. Elle est limitée au Nord-Ouest et à l'Ouest par RapadamaV9, au sud-ouest par le Nakambé, au Nord-Est par MogtedoV4/V5, à l'Est par MogtedoV3 et au sud par BomboréV5. Elle couvre une superficie de 6000hectares.

***Objectifs de l'aménagement de la zone pastorale**

L'aménagement de la zone pastorale de Gadeghin poursuit les objectifs suivants:

- la sédentarisation des éleveurs peuls;
- une meilleure gestion des pâturages;
- la récupération et l'amélioration des jachères par la culture de plantes fourragères;
- l'organisation d'un groupement d'éleveurs pour résoudre les problèmes, notamment la prise en charge de l'approvisionnement de la pharmacie vétérinaire;
- l'accroissement de la productivité de l'élevage par la sensibilisation et la formation des éleveurs aux techniques d'élevage.

***Occupation humaine et animale**

L'occupation de la zone par les éleveurs, remonte à 1974. D'autres s'y sont installés en 1988. Les populations d'agriculteurs qui y étaient, ont été transférées à BomboréV5 et dans l'unité de Tanema. En 1988, on dénombrait 65 familles d'éleveurs comptant une population de 810 personnes. Les provinces d'origine de ces pasteurs sont: Sanmatenga(65%), Ganzourgou(25%), Oubritenga(8%) et Namentenga(2%). En 1993, on comptait 50 familles avec 1384 personnes. Le taux de croissance était estimé à 11,20% par an malgré la diminution du nombre de familles. La population de 1996 était estimée à 1475 habitants installés dans sept quartiers regroupés en trois secteurs.

Le cheptel était estimé à 3717 têtes soit 3720 UBT(BAMBARA Moctar in Etude et cartographie de la zone pastorale de Gadeghin, 1988). En 1993, il était estimé à 6430 têtes réparties comme suit: 4000 gros ruminants(62,21%), 2400 ovins et caprins(37,33%) (Fichier-villages du PDRG, 1993). Sur la base des taux de croissance élaborés au cours de l'Enquête Nationale sur le Cheptel(ENEC, 1989), on a pu calculer par extrapolation les effectifs en 1996 qui se répartissent comme suit: 4245(61,52%) gros ruminants composés essentiellement de zébus peuls, 2623(38,02%) ovins et caprins du plateau mossi. Ceci donne un cheptel de 6900 têtes environ.

***Organisation**

Rappelons que l'un des objectifs de l'aménagement de cette zone était la création d'un groupement d'éleveurs. La zone est ouverte à tous les éleveurs des villages agricoles ayant au moins 50 têtes de bovins. Le groupement se compose actuellement de 50 membres.

Il est dirigé par un bureau exécutif dont les membres sont élus pour 2 ans. L'adhésion au groupement est libre et volontaire mais, elle est conditionnée par l'approbation de l'assemblée générale. Ceux dont les demandes sont acceptées, doivent payer les frais

d'adhésion fixés à 1000FCFA.

b. Les difficultés

Les difficultés dans la zone pastorale de Gadeghin se posent en termes d'espace limité, de dégradation des pâturages. Mais elles concernent aussi l'organisation et les techniques. Tous ces facteurs concourent à entraver l'activité pastorale première vocation de ce milieu.

La zone d'élevage de Gadeghin aménagée rappelons-le, couvre une superficie de 6000 hectares. Mais selon les éleveurs eux-mêmes, cette superficie a été réduite. Il ressort des informations recueillies auprès du groupement des éleveurs qui n'a pas assisté aux opérations de délimitation et de matérialisation des limites que les anciennes indications (limites) de l'AVV concernant la zone n'ont pas été respectées. Cela constitue un point de désaccord amplifié par les fréquentes incursions des animaux dans les champs des agriculteurs riverains de la zone. Une fois de plus, l'approche Gestion des Terroirs semble avoir provoqué un problème d'espace qui est source de conflits répétitifs entre agriculteurs et éleveurs riverains. Mais, il s'agit de conflits liés à des perceptions différentes de la GT. Si les éleveurs ont besoin de plus d'espace, voire un espace sans limites, les agriculteurs par contre, souhaitent qu'il y ait des limites reconnues et respectées, ce qui sécuriserait leurs ressources. Sans doute que les principes de la gestion des terroirs, notamment la délimitation et la matérialisation des limites ne sont pas favorables aux éleveurs qui affirment n'avoir pas été associés aux différentes étapes de mise en œuvre de l'approche. Pour notre part, (faute de preuve sur la superficie amputée) nous pensons que le problème de Gadeghin doit plutôt être considéré sous l'angle de la surcharge animale. En effet, conçue et aménagée pour 1600 Unités de Bétail Tropical (UBT), une année après son ouverture, il y avait déjà 3720 UBT. Les prévisions de départ étaient largement dépassées de 2120 UBT soit 56,99%. La surface disponible par UBT a rapidement diminué, passant de 3,75 ha comme prévue (en 1987) à 1,6 ha en 1988. Elle était de 1,5 ha en 1993 et 1,4 ha en 1996 alors que les ratios acceptables proposés par l'Institut d'Élevage et de Médecine Vétérinaire Tropicale (IEMVT) doivent être compris entre 4,5 à 9 ha par UBT. Cette situation s'explique d'une part, par le fait que certains éleveurs officiels ont outrepassé les consignes en acceptant les animaux de certains riverains, et d'autre part, par l'arrivée des animaux des éleveurs clandestins. La surcharge et le non-respect des techniques d'utilisation des pâturages ont entraîné le surpâturage et leur dégradation rapide surtout autour des points d'eau (forages) où s'abreuvent les animaux. De ce fait les éleveurs sont obligés de franchir les limites de l'aire réservée à l'élevage pour faire paître le bétail dans les terroirs voisins, ce qui occasionne de nombreux dégâts aux cultures.

La question des éleveurs clandestins et d'organisation dont nous avons tantôt parlée est difficile à résoudre à cause d'une certaine crise régnant au sein du groupement. En effet, dans le groupement des éleveurs, il y a une rivalité entre le nouveau président et son prédécesseur. L'ancien président et ses acolytes empêchent les éleveurs clandestins d'adhérer au groupement en menant une campagne de démobilisation. Sa stratégie consiste à dire aux éleveurs clandestins que les assemblées générales qui sont convoquées décideront de leur expulsion si jamais ils y participent. Il n'est lui-même pas assidu à ces assemblées. Quant il est présent, il conteste les points de vue des autres sans rien proposer en retour. Outre cette attitude condamnable, il a détourné 200 000FCFA de la caisse du groupement qu'il refuse de rembourser et continue de le représenter à des rencontres dont le nouveau président n'est pas informé. Les autorités administratives et les structures d'encadrement informées de la situation observent tout de même un silence absolu. Pourtant, il faut impérativement trouver une solution à cette situation pour permettre le fonctionnement normal du groupement et le développement harmonieux de l'élevage. Autrement, la crise ne permettra pas au groupement de remplir ses missions encore moins d'être crédible aux yeux des différents organismes.

Les éleveurs de Gadeghin sont angoissés et déboussolés par les nombreux problèmes qu'ils rencontrent et qui leur paraissent sans issue. Ainsi, répètent-ils fréquemment cette question: " maintenant, la zone est réduite et les pâturages sont pauvres, comment allez-vous nous aider à développer notre activité? "

C'est en fonction des facteurs limitatifs que nous avons été conduit à proposer des solutions susceptibles d'assurer une amélioration des conditions de l'élevage dans la zone.

C. Suggestions pour une amélioration de l'élevage dans la zone pastorale de Gadeghin

Compte tenu de la surcharge actuelle, il convient de susciter la réflexion au niveau des techniciens de l'élevage sur les possibilités de trouver des espèces pour améliorer les pâturages et la capacité de charge ou même de reaménagement de la zone. En ce qui concerne les éleveurs clandestins, il est important de réfléchir sur les conditions de leur déplacement vers d'autres zones offrant des possibilités d'accueil sans pourtant y provoquer une surcharge. En outre, il est impérieux d'expulser l'ancien président qui constitue une entrave sérieuse au bon fonctionnement du nouveau bureau du groupement. Cela ne sera possible que si les autorités administratives et politiques départementales, et les structures qui y interviennent apportent leur appui.

Afin de limiter les dégâts des animaux sur les cultures des agriculteurs riverains, il impératif que agriculteurs et éleveurs mette en place une haie vive sur le pourtour de la zone.

Cette haie se ferait de façon progressive en commençant par les endroits où les incursions des troupeaux sont fréquentes et nombreuses. Mais avant cela, il importe de résoudre le problème de limites entre la zone pastorale et les villages agricoles BomboréV5 et RapadamaV9 par la concertation et l'utilisation de documents photographiques et cartographiques pour amener les éleveurs surtout à accepter les limites actuelles.

D'autres suggestions portent sur l'amélioration de la santé humaine et animale, l'éducation des enfants et l'alimentation du bétail. L'amélioration de l'alimentation des animaux est une nécessité qui s'impose aux éleveurs et à tous ceux qui ont à charge le développement de l'élevage. C'est pourquoi, il paraît indispensable d'aider le groupement des éleveurs afin qu'il puisse acquérir facilement les aliments complémentaires pour le bétail. Pour éviter la dégradation continue des pâturages autour des forages, permettre leur reconstitution rapide et une amélioration de la couverture des besoins en eau du bétail, nous proposerions de créer deux autres points d'eau dans la zone.

Concernant la santé animale, il est nécessaire de former et recycler les éleveurs en matière de soins primaires ou des auxiliaires vétérinaires endogènes en vue d'une amélioration de la couverture sanitaire du bétail.

En ce qui concerne la santé humaine, les éleveurs souhaitent qu'on leur vienne en aide pour la construction d'un dispensaire.

L'éducation des enfants constitue aussi une préoccupation pour les pasteurs. Aussi, souhaitent-ils la construction d'une école à 3 classes pour alléger la fatigue des élèves qui vont jusqu'à RapadamaV9, situé à 9km.

III. Des solutions pour améliorer la Gestion des Terroirs(GT)

1.La perception paysanne de la GT

Selon les exploitants la gestion des terroirs, consiste à protéger l'environnement, sauvegarder et restaurer les sols. Elle implique une prise de conscience de la part de tous ceux qui exploitent les ressources du terroir. En d'autres termes, la gestion des terroirs permet une responsabilisation des producteurs et une bonne gestion des ressources disponibles. Ceci n'est possible qu'après la délimitation du terroir. Cependant, la gestion des terroirs s'identifie à un processus assez délicat qui nécessite une préparation conséquente (afin de réunir toutes les conditions), une prise en compte des différents points de vue. Cela veut dire que l'approche GT pour être efficace, devra respecter le principe de la flexibilité. Par exemple, s'il apparaît que des problèmes surgissent à l'occasion de la mise sur pied de la commission

villageoise ,ou de la zonification, ou de la délimitation(réticence à délimiter le terroir, émergence de conflits entre sous groupes, absence de maîtrise des objectifs de la zonification,...), il est conseillé de reprendre l'analyse de la situation actuelle et des perspectives de développement du village afin d'y trouver les arguments endogènes d'une meilleure organisation du terroir. Par ailleurs, certains exploitants pensent que la GT ne se limite pas seulement à la conservation de l'environnement. Il aboutit aussi au développement socio-économique en favorisant le développement de l'agriculture, grâce à l'amélioration des conditions de production et des investissements. Ceci permettrait d'augmenter les rendements et les productions agricoles. Le surplus de revenus tirés pourrait servir à développer la localité concernée. Il est donc indispensable que les structures d'encadrement s'engagent aux côtés des structures locales pour les aider à faire respecter les règles de gestion de terroirs, et à nouer des relations avec d'autres partenaires(financiers, techniques, etc.). Le succès de l'approche gestion des terroirs passe aussi par une meilleure connaissance et une application des " lois " régissant le foncier et les ressources naturelles. Lors des investigations, nous nous sommes rendu compte que les textes portant Réorganisation Agraire et Foncière(RAF), précisément l'article2 de la Zatu n°ANVIII-O39bis/FP/PRES du 4juin1991 stipulant la nationalisation des terres sont connus de tous les exploitants interrogés et même des autorités coutumières de Nobsen et Gouingo. Ils pensent que c'est une bonne chose, car la RAF devrait permettre de résoudre le problème d'accès à la terre pour tous. Ils reconnaissent cependant, que la RAF sera difficile à appliquer dans les zones des vallées tant que les uns et les autres percevront toujours la GT comme étant le lieu pour certains de s'approprier le foncier. Pris séparément, il ressort que les producteurs retiennent de la RAF quelques aspects favorables ou défavorables à leurs situations. Ainsi, même si les autorités coutumières approuvent le principe de la nationalisation des terres, elles font tout de même beaucoup d'observations la-dessus parce qu'il remet en cause leurs pouvoirs mais aussi parce qu'il ne reconnaît plus leur droit en matière de gestion foncière.

Les migrants AVV retiennent surtout du Kiti n°AN VIII-328 TER-FP/PLAN-COOP du 4juin 1991, les articles 709,710 et 711 des dispositions transitoires, le principe selon lequel la terre appartient à celui qui la met en valeur. Ainsi, les migrants AVV trouvent en la RAF un instrument capable de résoudre l'insécurité à laquelle ils sont confrontés. C'est pourquoi, ils réclament avec insistance les titres de jouissance.

Quant aux éleveurs de Gadeghin, ils sont accrochés aux articles 65, 70 et 77 du Kiti qui leur garantissent des conditions adéquates pour leur activité, de même que les articles 718 et

719 des dispositions transitoires du Kiti reconnaissant la spécificité des zones pastorales.

L'administration décentralisée, les services techniques et les projets ou ONG devront jouer un rôle d'appui en vue de l'application de la RAF.

2.La contribution des structures administratives et des autres acteurs

Au cours des investigations, nous avons rencontré les autorités administratives(préfets) de Mogteto et de Boudry, et les responsables du projet pour avoir leur appréciation de la RAF et leur contribution éventuelle faciliter son application. Il ressort que la RAF est une bonne chose dont l'application effective permettrait de résoudre certains problèmes relatifs au foncier qui est une question délicate. Ils préconisent alors la sensibilisation et l'information suffisante des autochtones et des exploitants AVV sur la RAF mais aussi concernant leurs droits sur les terres. Car, s'il y a des oppositions à la GT, c'est à cause de la valeur spirituelle de la terre(elle-ci ayant une double valeur: économique et spirituelle).

Quant à l'administration locale, à partir du moment où elle sera bien imprégnée des textes, elle contribuera efficacement à l'application du cahier de charges par la sensibilisation et l'information des populations. La sensibilisation et l'information n'auront d'effets positifs satisfaisants que si les structures d'interventions, les autres services techniques de l'Etat et l'administration travaillent en étroite collaboration, en impliquant toutes les personnes ressources connaissant aussi les textes portant RAF. La collaboration doit s'établir également avec les responsables coutumiers de Nobsen et Yaïka. Ainsi, selon leur disponibilité comme le traduisent les propos du chef de Nobsen: " nous sommes prêts à accepter les bonnes décisions émanant du Gouvernement ", les populations peuvent aussi accepter les décisions et faire preuve de tolérance et de modération. Mais cela suppose une parfaite compréhension des décisions, sans laquelle, celles-ci pourraient être remises en cause.

Par ailleurs, il est nécessaire d'instaurer la concertation entre tous les intervenants en milieu rural, concertation devant déboucher sur une coordination des actions, une harmonisation des stratégies pour favoriser une meilleure application des textes.

CONCLUSION GENERALE

L'approche Gestion des Terroirs, mise en œuvre dans les unités de développement de Mogtedo II, Bomboré et Rapadama visait entre autres objectifs, l'intégration des migrants spontanés, la sécurisation et la responsabilisation des exploitants agricoles. Elle apparaît comme une étape qui s'imposait dans le processus de développement, car il ne fait plus de doute que, seul un paysan sécurisé dans son exploitation et une collectivité agricole responsable accepteront de prendre en compte la gestion rationnelle des ressources naturelles d'un terroir et de faire des investissements nécessaires pour développer le terroir. Et l'application de la notion d'espace fini à travers la délimitation et la matérialisation des limites des terroirs paraît la meilleure voie pour y parvenir. Cependant, la gestion des terroirs comporte des difficultés d'origine sociologique qui ont trait au foncier, des difficultés liées à l'organisation des communautés, et des difficultés financières. Ce faisant, la question du développement des zones colonisées du Nakambé demeure une préoccupation pour les bailleurs de fonds et tous les partenaires qui y interviennent. Comment y stimuler les investissements alors que la sécurité foncière n'est pas totalement assurée? . L'approche GT requière alors le concours des autorités locales et nationales pour accélérer le processus d'application. Mais au préalable, celles-ci doivent mettre un accent sur la sensibilisation et l'information sur la RAF. Pour une meilleure connaissance de ces textes, ils doivent être vulgarisés et mieux expliqués.

Toutefois, la sécurisation foncière est l'enjeu et le produit des relations sociales. Ce ne sont pas les règles(même coutumières) ni les réglementations étatiques qui créent la sécurité. C'est dans les relations sociales, que les acteurs produisent les conditions d'une sécurisation. Ce ne sont pas les textes légaux par eux-mêmes qui suffisent à produire la nécessaire sécurisation des droits fonciers. Ce sont les rapports de forces locaux qui déterminent le contexte de l'application des lois et des réglementations. La démarche du PDRG fondée sur la recherche de solutions consensuelles aux conflits avec toutes les parties prenantes dans la zone des vallées revêt ainsi une grande importance.

Les structures locales de gestion de terroirs(CGTV et conseils de gestion) seront plus efficaces, si elles ont l'appui(très impératif) des autorités administratives et politiques. Il s'agit d'entériner leurs prises de décisions relatives au respect du cahier de charges. Elles seront d'autant plus efficaces, si elles sont renouvelables périodiquement(3ans).

En outre, la méthode développée s'avère onéreuse et difficile à reproduire par des

communautés qui n'ont pas de ressources pour financer des actions de développement. Aussi, un appui en matière de gestion et de suivi-contrôle impliquant les communautés semble indispensable pour relever ou améliorer la rentabilité des unités économiques génératrices de revenus, destinés à financer le développement local.

BIBLIOGRPHIE

- 1) Acte du colloque de Ouagadougou: Maîtrise de l'espace agraire et développement en Afrique tropicale; logique paysanne et rationalité technique, ORSTOM, 1979,602p.
- 2) BAMBARA(M): Etude et cartographie de la zone pastorale de Gadeghin, Mémoire de fin de cycle, Université de Ouagadougou, ISP,1988,50p.
- 3)BANGRE(C.A): La problématique de la culture cotonnière dans la province du Ganzourgou, ses possibilités d'amélioration, son avenir: cas des UD(Rapadama), mémoire de fin d'études, Université de Ouagadougou, IDR, 1993,99p.
- 4) BELEMSIGRI(Z): Définition d'une stratégie d'approche pour la gestion des terroirs dans les villages de migration spontanée du Zondwéogo, ONAT,1991,28p.
- 5) BELEMSIGRI(Z): Migration et organisation de l'espace dans les villages de Mouzi et Tambaogo, p/Zoudwéogo, mémoire de Maîtrise, Université de Ouagadougou, INSHUS, Département de Géographie, 1990,100p.
- 6) CLOUET(Y): La gestion démocratique et décentralisée des ressources naturelles au Sahel, ORSTOM,1996,121p.
- 7) ERGECI-Développement: Réorganisation/Réorientation du PDRG, Rapport final, 1996,69p+annexes.
- 8) ERGECI-Développement: Rapport de fin du projet de développement local du Ganzourgou, 2000,43p+annexes.
- 9) Fonds d'Aide et de coopération(FAC): Projet d'aménagement et de mise en valeur des vallées des voltas, Ministère du Plan, 1971,22p
- 10) GOUMADAKOYE(M), BADO(JB): L'aménagement des terroirs, concept et opérationnalisation, CILSS,1991,80p
- 11) GUYON(G): Rapport d'évaluation de la phase préparatoire d'un programme de gestion de terroirs villageois, Burkina Faso, AVV,1986,42p.
- 12) KAFANDO(PG): Enjeux fonciers dans le Nord-Ouest du Burkina faso, éléments de stratégie pour le PNGTV,1987,109p+annexes.
- 13) KABORE(G): Coupe du bois dans une zone du bloc de Rapadama, AVV, 1987,5P.
- 14) KAFANDO(T): La gestion des terroirs villageois, cadre d'application de la RAF en milieu rural, Centre Agricole Polyvalent de Matourkou,1989,75p.
- 15)KASSONGO(YP): Rapport de stage effectué à l'UD de Mogtedo II, AVV, Burkina Faso, 1985,42p.
- 16) KELEMEN(N): Organisation et gestion des terroirs villageois, projet Fara-Poura(étude

- de faisabilité 89-93), AVV, 1988,172P.
- 17) LE ROY(E), KARSENTY(A), et BERTRAND(A): La sécurisation foncière en Afrique pour une gestion viable des ressources renouvelables, ORSTOM, 1996,376p.
 - 18) MARA: Rapport de Synthèse et d'analyse des expériences pilotes de GTV, 1989,149p.
 - 19) MARA-PNGT: Étude de la problématique foncière et de la décentralisation au Burkina Faso- Esquisse de cas, 1993,41p.
 - 20)MARCHAL(M): Les paysages agraires de Haute Volta, Paris, ORSTOM, 1983,115p.
 - 21) MARIN(T): Pour un développement rural en accord avec le milieu naturel et humain au Burkina Faso, CESAI, 2è édition, 1991,68p.
 - 22) NANA(JB): Aperçu de l'occupation humaine du bloc de Rapadama, AVV,1988,12p.

 - 23) NEBIE(O): Les systèmes agraires dans l'unité de développement de Po-ouest, Université de Ouagadougou, Département de Géographie,1985,48p.
 - 24) NEBIE(O): Les transformations rurales dans les zones libérées de l'onchocercose au Burkina Faso, Cahiers de l'Institut de Géographie de Neuchatel, Géo-Regard,n°39, Université de Neuchatel, Suisse, 1996, 101p.
 - 25) NEBIE(O): Le bilan de la Réorganisation Agricole et Foncière dans la zone des vallées du Ganzourgou, CILSS, PADLOS,1997,50p+annexes.
 - 26) NEBIE(O) : la situation actuelle des périmètres d'aménagement des vallées des voltas au Burkina Faso, volume 1, Université de Ouagadougou, Département de Géographie, 1987, pp 285-294.
 - 27)NEBIE(B I), OUEDRAOGO(M): Auto promotion paysanne et gestion du terroir, ORSTOM,1990,74p.
 - 28) Ordonnance n°84/05/CNR/PRES du 4août 1984 portant Réorganisation Agricole et Foncière au Burkina Faso et son décret d'application n°85/404/CNR/PRES du 4août 1985, 170 p.
 - 29)OUEDRAOGO(A): La gestion des terroirs villageois. Exemple de Zempasgo dans le Ganzourgou, Mémoire de Maîtrise, Université de Ouagadougou, INSHUS, département de Géographie, 1990,72p.
 - 30) OUEDRAOGO(O): La gestion des terroirs villageois vue par les populations du département de Fara-Poura dans la zone du projet Fara-Poura, centre agricole polyvalent de Matourkou, 1990,44p.
 - 31) OUEDRAOGO(S): Contribution à l'aménagement des terroirs villageois dans la région de Saboura, exemple des aménagements de Ouagadougou, 1998,68p.

- 32) PARE(L): Dégradation du milieu naturel, aménagement et gestion des terroirs à Ziga et Rasko. P/Yatenga. Mémoire de Maîtrise, Université de Ouagadougou, INSHUS, département de Géographie, 1989/90, 153p.
- 33) Programme Réforme Agricole et Gestion de l'Espace dans l'UP1(Zorgho), 1989, 28p.
- 34) Projet de développement rural intégré de l'UP1(Zorgho), situation 81-82, 1982, 47p.
- 35) Projet Plan Foncier Rural du Ganzourgou: Rapport d'activités annuel, décembre 1999, 22p.
- 36) PRUDENCIO(YC): La gestion paysanne des sols et des cultures au Burkina Faso. Importation pour la recherche et le développement agricole, SAFGRAD, Ouagadougou, 1987, 30p.
- 37) SANKARA(S): Gestion des terroirs et enjeux fonciers à Douré et Gypa, p/Passoré, Mémoire de Maîtrise, Université de Ouagadougou, FLASHS, département de Géographie 1992, 132p.
- 38) SERPANTIE(G), DU MONTEEL(T): La dynamique des rapports agriculture-élevage en zone soudano-sahélienne au Burkina Faso. Diminution des ressources, organisations collectives et stratégies d'éleveurs au Nord du Yatenga, programme de recherche de développement n°9, ORSTOM, 1986, 16p.
- 39) SIDIBE(DF): Expérience d'aménagement des vallées des voltas in espaces disputés en Afrique noire, ORSTOM, 1986, pp232-241.
- 40) SOULAMA(S): Développement dans les zones onchocerquiennes en Haute Volta. Essai d'analyse critique du projet Aménagement des vallées des voltas. Mémoire de DEA, Science du développement, Lille, 1978, 103p.
- 41) TERSIGUEL(P), BECKER©: Développement durable au Sahel, ORSTOM, 1997, 272p.
- 42) TESSIER(J), LANOS(J) et JOURDAIN©: Étude pour la création d'un Office National d'Études et Aménagement des Terroirs Villageois(ONATV) à partir d'une restructuration de l'AVV, 1989, 150p.
- 43) TESSIER(J): Études morphopédologiques du bloc de Mogtedo/Bomboré, IRAT 1974/75, 94p.
- 44) TESSIER(J): Études morphopédologiques du bloc de Rapadama Nord et sud, IRAT, 1978, 94p.
- 45) YANOGO(A.F): La gestion des terroirs villageois de l'UD de Rapadama, UP1, 1991, 30p+annexes.
- 46) ZONGO(M): La problématique de l'application de la RAF au Burkina Faso. Cas de la gestion des terroirs villageois dans l'UD de Mogtedo II, Centre Agricole Polyvalent de

Matourkou,1990,64p.

47) Zatu n°AN VIII-0039bis/FP/PRESS du 4juin 1991 et Kiti n°AN VIII-0328
TER/FP/PLAN-COOP du 4juin1991,174p.

48) Loi n°014/96/ADP du 23Mai 1996 portant Réorganisation Agraire et Foncière au
Burkina Faso, 1996,44p.

ANNEXES

ANNEXE 1 : Procès verbal de constat de dégâts

PROCES VERBAL DE CONSTAT DE DEGATS

Province du Ganzourgou
Département de Mogtedo
Préfecture de Mogtédou.

L'an 1996 et le 23-02

Nous soussigné, SANKARA Tassere certifie avoir constaté conformément à la réquisition N°ANVIII 012-96MAT/PGNZ/DMAGT du 23-02-96 Rapadama, préfecture de Mogtédou, P/Ganzourgou.

Etaient présents au constat :

- ZOROME Saïdou : responsable administratif V5 Rapadama
- ZAGRE Ousman : propriétaire du champ
- BANDIE Belka : fils du propriétaire des animaux
- Nature des cultures : aubergines, tomates et manioc .
- Superficie couverte par les dégâts : manioc (0,5 ha) soit 25% dégâts .
- Nombre d'animaux : 81
- Rendement de produit à l'ha : aubergine (40 sacs) ; tomate (60 cartons) ;
- Manioc (63 sacs)
- Prix du kg en cours de ce produit : aubergine (2000F/sacs) tomate (2000F/cartons) manioc (2500F/sac)
- Cette quantité correspond à une valeur monétaire de : 290.000F cfa.
- Frais carburant aller/retour = 25 000 F CFA.
- Frais divagation des animaux : $81 \times 200 = 162\ 000$ F CFA.
- Valeur total = 454 500 F CFA.

En foi de quoi, le présent constat a été établi pour servir et valoir ce que de droit .

Fait à Rapadama V5, le 23/02/96

La partie ou la mort nous vaincront

ANNEXE 2 : Cahier de charges

**AUTORITE DES AMENAGEMENTS
DES VALLEES DES VOLTAS**

=====

**UNITE DE PLANIFICATION N°1
ZORGHO**

=====

**PROGRAMME NATIONAL DE GESTION
DE TERROIRS VILLAGEOIS DE L'UD
DE RAPADAMA**

=====

**CAHIER DE CHARGES DES
EXPLOITANTS**

=====

=====

=====

=====

==

DROITS ET DEVOIRS

DU MIGRANT ET DES ORGANES DE GESTION
DE TERROIRS VILLAGEOIS

<p>Du migrant installation</p>	<p>Du comite de gestion villageois Le comité</p>	<p>Du conseil de gestion de P.U.D</p>
<p>Le migrant s'engage : A vivre de façon permanente dans le village Et à cultiver uniquement dans les parcelles qui lui sont attribuées A être de bonne moralité .</p> <p style="text-align: center;"><u>ATTRIBUTION DES TERRES CULTURES</u></p> <p>Accepte les parcelles qui lui sont attribué et conserve la jouissance du respect des règles établies et de tenir ces engagements vis à vis du C.G.T.V.</p> <p style="text-align: center;"><u>CULTURE</u></p> <p>Pratique le système d'assolement rotation préconisé. S'engage à respecter les bandes d'arrêts . S'engage à pratiquer des techniques agricoles performances . S'engage à pratiquer une culture de rente (coton arachide) selon la qualité du sol . S'engage à produire de la fumure organique . S'engage à utiliser de l'engrais minéral et des pesticides sur sa culture cotonnière .</p> <p style="text-align: center;"><u>EQUIPEMENTS EN CHAINE DE TRACTION ANIMALE</u></p> <p>S'engage à s'équiper totalement ou partiellement en chaîne de traction en sollicitant un crédit agricole . S'engage à respecter le calendrier de couverture sanitaire des bœufs de trait .</p>	<p>S'engage à lui délimiter une parcelle d'habitation et une exploitation agricole . S'engage à tenir à jour la liste des exploitants du terroir . Attribue au migrant une exploitation agricole délimitée , correspondant à son type d'exploitation . Comité de GTV veille au respect effectif du système d'assolement - rotation . le CGTV s'engage à fournir au migrant les intrants agricoles nécessaires . Le CGTV veille à l'application des pesticides et des engrais minéraux , et donne son aval au migrant pour l'acquisition des intrants .</p> <p>Le CGTV donne son aval pour l'équipement du migrant en crédit agricole . S'engage à communiquer le calendrier de couverture sanitaire .</p>	<p>S'engage à tenir à jour la liste des exploitants par village .</p>

<p style="text-align: center;"><u>AGRO-FORESTERIE L.A.E</u></p> <p>S'engage à planter des arbres dans sa concession et dans l'exploitation agricole (essence locales et exotiques) S'engage à appliquer toutes les techniques de l'A.E. (cordons pierreux , bandes enherbées, plantation d'arbres pour la protection du sol) .</p> <p style="text-align: center;"><u>SAUVEGARDE DE L'ENVIRONNEMENT</u></p> <p>S'engage à couper du bois à usage domestique dans les conditions prescrites par le CGTV et le paysan forestier . S'engage à couper le bois à usage commercial sur autorisation du CGTV et paysan forestier</p>	<p>Le CGTV s'engage à fournir suffisamment de plants à partir de la pépinière à un prix qui sera fixé par la communauté .</p> <p>Veille au respect des normes et principes établis par le ministère de l'Environnement et de Tourisme .</p>	
--	---	--

L'EXPLOITATION



3.3.1- DEFINITION DU DOMAINE : 6 HA PAR TYPES SIMPLES

3.2 – DROITS ET DEVOIRS :

DE L'EXPLOITANT	DU COMITE C.G.T.V	CONSEIL DE GESTION DE L'U.D	CONSEIL DEPARTEMENTAL DE GESTION
<p>bornage des parcelles reboisement périmétral des parcelles et dans les bandes d'arrêt ;</p> <p style="text-align: center;"><u>SPECULATIONS</u></p> <p>Agricole S'engage à cultiver 0,50 ha de coton au moins par an avec application de 150 kg NPK/ha/an et T fumier /ha/an .</p> <p><u>Pour les autres cultures :</u> Application fumure organique (compost , fumure , paillage) S'engage à produire de la fumure organique en construisant une étable fumièrè , une compostière ou un boxc fumier S'engage à ne pas cultiver hors exploitation et dans les zones non agricoles</p>	<p>Contrôle du respect du bornage Contrôle du respect de boisement . Non prise en compte des plaintes des désobéissants en cas de litiges sur les limites .</p> <p>Contrôle , sensibilisation, avertissement, des contrevenants .</p> <p>Veille à l'application des thèmes Veille à l'application des thèmes</p>	<p>Confection et vente des bornes (en béton)</p> <p>Blâme des contrevenants expulsion .</p> <p>Veille à l'application des thèmes .</p>	

PASTORALE

<p>S'engage à : S'attacher les animaux d'élevage du semis jusqu'en fin février . Vacciner tous les animaux y compris de chiens .</p>	<p>Sensibilisation et sanction des contrevenants . Sensibilisation Abattage des chiens errants non vaccinés .</p>	<p>Sanction Amende</p>	
<p style="text-align: center;"><u>Sylvicoles</u></p> <p>S'engage à : Planter au moins 5 plants/an et à les entretenir correctement . Semi direct des essences agro-forestières .</p>	<p>Création d'une pépinière dans chaque village et sensibilisation à l'entretien des arbres . Conseille et sensibilise Sanctionne les contrevenants Organiser la lutte anti-feu amende les contrevenants . Veille à l'application Encourage et sanctionne</p>	<p>Sanctionne les contrevenants</p>	<p>Conseil</p>
<p style="text-align: center;"><u>Défense et Restauration des sols</u></p> <p>S'engage à : Construire des cordons pierreux planter l'andropogon suivant les courbes de niveau . Reboiser l'exploitation Entretien des diguettes anti-érosives . Respecter l'interdit des feux de brousse . A se déployer à éteindre tout feu de brousse déclenché . Respecter les thèmes techniques. Réaliser des fosses fumières, compostière et étable</p>		<p>Conseille Sensibilise</p>	
		<p>Sanction</p>	
		<p>Encourage Sanctionne</p>	

<p><u>Crédit agricole</u></p> <p>S'engage à : S'équiper au moyen du crédit agricole et s'engage à rembourser aux périodes convenues .</p> <p>A requérir l'avis du CGTV pour toute revente de matériel acquis à crédit avant remboursement intégral des échéances .</p> <p>A présenter une garantie (vélo , mobylette ou autre matériel) avant octroi .</p>	<p>Le CGTV donne son avis sur la base de la capacité d'endettement de l'exploitant et assure la récupération des échéances qu'il réserve à la banque</p> <p>En cas de non remboursement ou démission avant le terme des échéances la garantie est saisie et vendue pour rembourser le crédit restant .</p>	<p>Sensibilise et conseille</p> <p>Suit l'exécution</p>	
--	--	---	--

L'ORGANISATION SOCIO – ECONOMIQUE DU VILLAGE
DROITS ET DEVOIRS

DE L'EXPLOITANT	DU COMITE V.G.T	DU CONSEIL DE GESTION DE L'UD	DU CONSEIL DE GESTION DEPARTEMENTAL
<p><u>S'engage à respecter les règles de vie sociale établies par la communauté</u></p> <p><u>Sont interdits :</u> L'adultère Le fétichisme / empoisonnements Les vols (toutes sortes) Le vol du gros bétail Le non respect des bandes d'arrêts et limites des parcelles . S'engage au respect de la liberté religieuse d'autrui .</p> <p><u>S'engage à participer aux réunions et activités communautaires .</u></p> <p>Réunions 3 absences non justifiées 3 conseil sans changement en cas de litiges ou infractions graves au cahier de charges , les sanctions sont prises par les structures compétentes</p>	<p>Expulsion Abandon collectif Arrestation Arrestation + Expulsion Trois avertissements suivis d'expulsion en cas de récidive</p> <p>Un conseil Expulsion Structures compétentes CGTV /UNPB TPC</p>	<p>Expulsion - - Expulsion Appui au C.G.T.V</p> <p>Appui au comité Appui au comité</p>	<p>Expulsion - Sanction Sanction + expulsion Appui aux comité</p> <p>Appui aux comités Structures compétentes - UNPB - TPD Police -Gendarmerie</p>

FORMATION	SOURCES DE REVENUS COMMUNAUTAIRES		
S'engage à participer aux différentes sessions de formations pour élever son niveau d'éducation et d'instruction, améliorer son niveau de vie et celui de la communauté rurale .	Banques de céréales Champs collectifs Boutiques villageoises Pharmacies Villageoises Moulins à mil Caisses Populaires Appui aux comités Etc ...	Ristournes des marchés auto-gérés Banques de céréales Boutiques villageoises Pharmacies villageoises Moulin à mil Caisses Populaires Appui aux comités Etc	Appui aux comités
<u>LES FORMATIONS</u>	Gestion du budget opérationnelle Un comité de gestion / UE Un règlement intérieur / UE Un compte CNE ou CNCA	Gestion du budget opérationnel Un comité de gestion / UE Un règlement intérieur / UE Un compte CNE ou CNCA	Appui aux comités
Alphabétisation fonctionnelle Formation à la gestion coopérative Techniques agricoles Lutte anti-érosive Techniques de pépinières villageoises Maçonnerie Réparation des cycles et cyclomoteur Forage Protection des végétaux Tissage Teinture , couture ...	Alphabétisation fonctionnelle Gestion coopérative Formation spécifique sur les UE formation Lutte anti-érosive Technique de pépinière villageoise Entretien et réparation des forages Protection des végétaux	Alphabétisation fonctionnelle Gestion coopérative Formation spécifique sur les UE formation Lutte anti-érosive Technique de pépinière villageoise Entretien et réparation des forages Protection des végétaux	Alphabétisation Fonction . -" -" -" -" -" Protection des végétaux

ANNEXE 3 : Les cartes de terroirs

CARTE DES TERROIRS DE L'U.D. DE MOGTEDO II



LEGENDE

	Liste latérisée
	Limites de terroirs
	Cours d'eau
	Site de village agricole n°1
	Pompe équipé de pompe manuelle
	Localisation des mrs intégrés
	Soles à vocation agricole
	Soles à vocation syvo pastorale
	Soles à vocation pastorale
	Soles à mettre en défens

Echelles:
1/5.000
0 0.1 0.2 Km

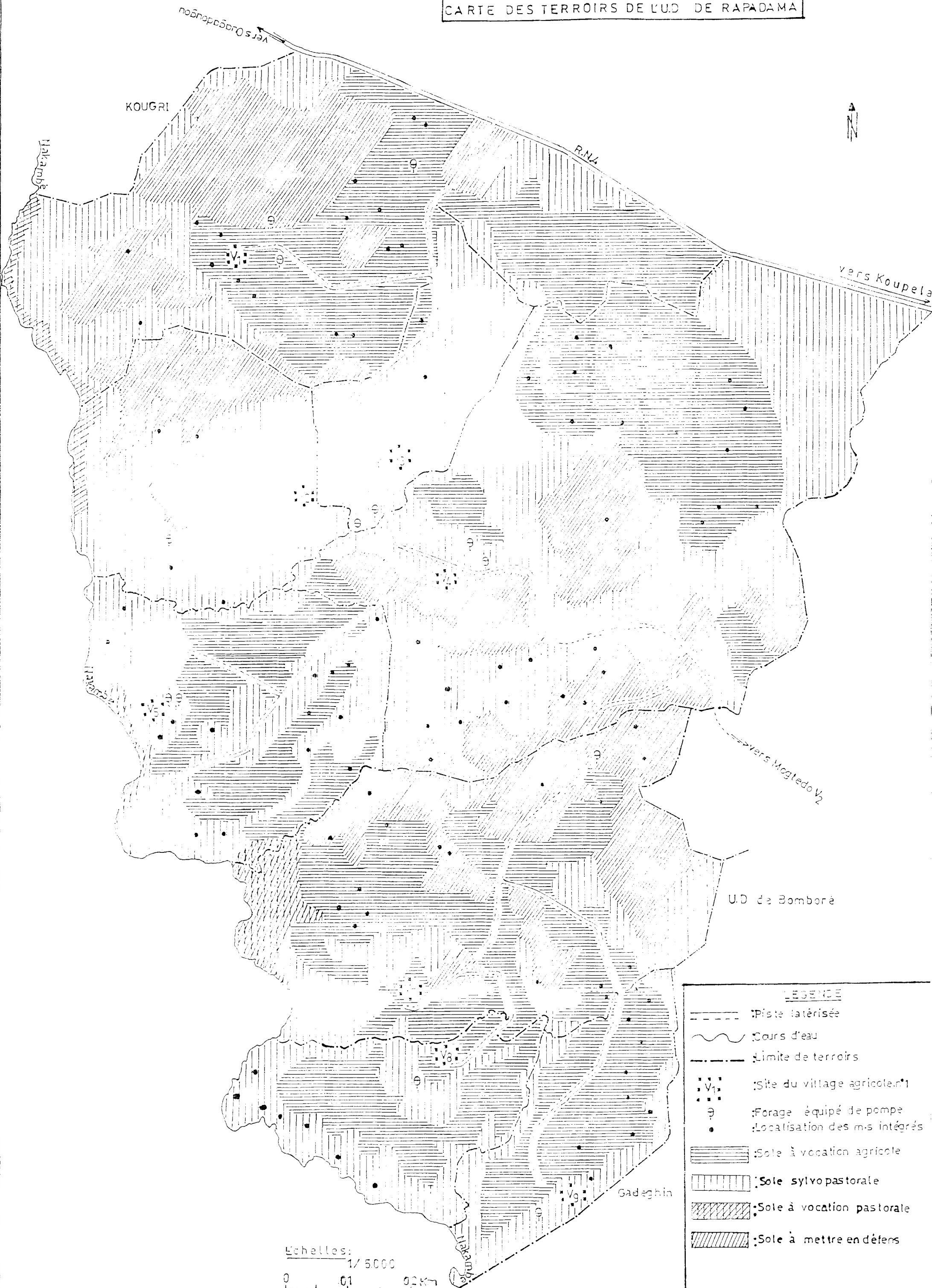
CARTE DES TERROIRS DE L'UD DE BOMBORE



Echelle : 1/50.000
 0 0,1 0,2 Km

- LEGENDE
- : Distinction latérale
 - : Limites de terrains
 - : Cours d'eau
 - : Site du village agricole n°1
 - : Forage équipé de pompe manuelle
 - : Localisation des ms intégrés
 - : Sole à vocation agricole
 - : Sole à vocation agropastorale
 - : Sole à vocation pastorale
 - : Sole à mettre en défens
 - : Sommet

CARTE DES TERROIRS DE L'UD DE RAPADAMA



LEGENDE

- : Piste latérisée
- : Cours d'eau
- : Limite de terroirs
- : Site du village agricole n°1
- : Forage équipé de pompe
- : Localisation des ms intégrés
- : Sole à vocation agricole
- : Sole sylvo pastorale
- : Sole à vocation pastorale
- : Sole à mettre en défrès

Echelles: 1/5000
 0 01 02 Km